

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 23 janvier 2024*

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

**Etaient présents :** M. RUET Guillaume - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M. LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - Mme BARDIN Isabelle - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas - M. DELATTRE André - M. VADOT Thierry - M. RECOUVREUX Christophe - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme GAUDRY Céline - Mme COURBET Bénédicte - M. DURANDIN Thierry - Mme WELLENREITER Elisabeth - M. FREGONESE Ludovic - Mme ROMAN Yolaine (*à partir de 19h04*) - Mme FEGUIRI Christelle - M. BAUDOUIN Ludovic - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - M. PAJOT Frédéric - Mme DUBOIS Florence - Mme HAZHAZ Dénia - M. STURM Yves

**Absents excusés :** M. CADOUOT Christian - Mme DEFERT Josette

**Absents excusés et représentés :** M. BASSOLEIL Hervé (procuration à M. LONCHAMPT Samuel) - Mme PENAUD Nathalie (procuration à Mme BARDIN Isabelle) - M. BLUME Pierre (procuration à M. VENTO Romain) - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie (procuration à Mme VICTOR Catherine) - M. RACLOT Frédéric (procuration à M. SZLATALA-PALLOT Nicolas) - M. MERGEY Dominique (procuration à M. DELATTRE André) - Mme ROMAN Yolaine (procuration à M. DURANDIN Thierry *jusqu'à 19H04*) - M. RICHARD Xavier (procuration à Mme HAZHAZ Dénia)

**A été nommé secrétaire :** M. VENTO Romain

\*\*\*\*

Le Maire, Guillaume RUET, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 H 30.

\*\*\*\*

**SOMMAIRE**

**DISCOURS D'INTRODUCTION DE M. LE MAIRE**

**FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**DÉLIBÉRATIONS**

## FINANCES

### 1. Débat d'orientation budgétaire – Exercice 2024

## RESSOURCES HUMAINES

### 2. PERSONNEL MUNICIPAL – Modification du tableau des effectifs – Création et suppression d'un poste

## AFFAIRES FONCIÈRES

### 3. ZAC LES POÈTES – Approbation de l'avenant n° 2 au traité de concession

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- a) Présentation du rapport Social Unique 2022
- b) Date de la prochaine séance du Conseil municipal

### DISCOURS D'INTRODUCTION DE MONSIEUR LE MAIRE

*« Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues.*

*J'ai le plaisir de vous accueillir à ce premier conseil municipal de 2024, que je ne peux commencer sans vous présenter ou vous renouveler mes meilleurs vœux de bonheur et de réussite.*

*C'est une année qui s'annonce encore dense, pleine de projets, riche en initiatives... pour ne pas changer !*

*Nous avons été élus pour ça, c'est en tous cas le sens que je donne à notre engagement politique à Chevigny : améliorer la vie de nos habitants !*

*Le principal sujet de notre réunion concerne les orientations budgétaires 2024.*

*Ces orientations, qui seront présentées par André DELATTRE, Adjoint en charges des finances, ainsi que Romain VENTO, membre de la commission Ressources, sont placées sous le signe de la maîtrise et de l'ambition au service de la transition énergétique.*

*Vous connaissez le contexte qui s'impose à toutes les collectivités territoriales.*

*En effet, nous devons tous faire face à une hausse des charges de fonctionnement, notamment le coût de l'énergie et les charges de personnel.*

*2 solutions face à ce contexte : se plaindre ou agir.*

*C'est bien évidemment l'action qui continue à guider nos orientations en 2024.*

*Une action collective en faveur de la limitation des coûts de fonctionnement mais également et surtout une action ambitieuse pour accélérer l'indispensable transition écologique et énergétique de notre commune.*

*L'augmentation des charges de personnel résulte en majeure partie de décisions gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat de nos agents et nous ne pouvons que nous en réjouir.*

*Mais cela nécessite une vision innovante dans le cadre de notre politique RH afin de maîtriser cette hausse et préserver, voire améliorer la qualité du service public rendu aux Chevignois.*

*C'est là tout l'enjeu du dialogue social que nous menons au quotidien avec les représentants du personnel.*

*Evoquer 2024 ne peut avoir de sens sans jeter un coup d'œil rapide sur l'exercice 2023 que nous examinerons dans le détail lors de notre prochain conseil, au moment de l'adoption du Compte administratif.*

*Je ne peux que me réjouir que nos prévisions clairement affichées dans le Rapport d'orientations budgétaires 2023 se réalisent et nous permettent d'envisager l'avenir sereinement.*

*Sérénité, confiance en l'avenir, en cette période de vœux, je veux vous faire partager mon état d'esprit positif pour notre commune.*

*Bien sûr, l'exercice des orientations budgétaires est toujours un moment délicat tellement le contexte financier est fluctuant pour nos collectivités.*

*Mais grâce à un travail de fond mené depuis plusieurs années, un programme pluriannuel d'investissement mûrement réfléchi, finement évalué et farouchement défendu auprès de nos partenaires institutionnels, je peux vous assurer que le cap est tenu et que les garde-fous sont nombreux.*

*Je l'ai dit lors de la cérémonie des vœux, Chevigny relèvera le défi de la transition énergétique.*

*Chevigny relèvera le défi du bien vieillir, du bien grandir, bref du bien vivre dans un climat social que je veux apaisé et solidaire.*

*Avant de laisser la parole à Romain VENTO et André DELATTRE, que je remercie pour leur travail, je souhaite revenir rapidement sur les projets qui vont rythmer 2024.*

*3,5 millions d'euros vont être investis dans la rénovation globale de l'école Buisson-Rond.*

*Je le rappelle, ce chantier va faire passer ce groupe scolaire construit en 1973 d'une passoire thermique à une site à « énergie positive », produisant plus d'énergie qu'il n'en consomme.*

*A l'issue des travaux, les gains devraient être très rapides : ses coûts de fonctionnement annuels devraient diminuer de 90 % par rapport à aujourd'hui.*

*Un autre chantier de 2024 est celui de la refonte de l'accueil de l'Hôtel de Ville.*

*S'il va être repensé pour mieux répondre aux attentes actuelles des usagers, notamment en matière de confidentialité et d'accessibilité, j'ai souhaité que ce projet soit également l'occasion de décarboner le bâtiment. Pompe à chaleur, panneaux photovoltaïque, isolation, confort de travail, sont désormais les actions communes à notre politique d'investissement.*

*Toujours dans la transition énergétique, et je tiens à saluer le travail extrêmement méticuleux mené par les services techniques, nous lancerons les études préalables au « relamping » des bâtiments communaux, c'est-à-dire le remplacement par de l'éclairage led de l'ensemble de l'éclairage de nos sites municipaux.*

*L'autre pilier majeur de notre politique d'investissement est le cadre de vie.*

*Le « bien-vivre à Chevigny » ne doit pas être simplement qu'un vœu pieux.*

*Il doit se matérialiser, c'est ce que nous faisons depuis 3 ans et que nous continuerons à faire durant les prochaines années.*

*En 2024, ce sera la construction d'un skate-park à la Saussaie, pour le plus grand plaisir des jeunes Chevignois.*

*C'est un projet participatif, une concertation est en train d'être lancée par nos services avec les futurs usagers.*

*Des investissements au service de notre cadre de vie seront axées sur notre sécurité : nous continuerons à investir dans la vidéoprotection des Chevignois, mais aussi dans l'équipement de nos policiers municipaux.*

*D'ailleurs, notre police municipale sera au complet dans quelques jours : au 1<sup>er</sup> février nous rejoindra un 6<sup>e</sup> policier municipal.*

*2024 marquera enfin le lancement de la phase des études pour la rénovation du Polygone, dont le début des travaux est prévu pour 2025.*

*Je veux aussi dire, et même si cela ne figure pas dans les grands projets d'investissement, que nous continuerons à déployer notre ambitieuse politique enfance/jeunesse, dans le cadre de notre CTG avec la CAF.*

*De même, nous continuerons à maintenir notre politique généreuse à destination des associations en maintenant leurs subventions, ainsi que notre politique sociale avec la subvention du CCAS.*

*Nous sommes dans notre rôle d'élus municipaux : c'est le cap que j'ai fixé à la majorité municipale : même si c'est parfois avec moins, faire toujours mieux, toujours plus au service des Chevignois et penser l'avenir de la commune sur le long-terme.*

*En plus des orientations budgétaires, nous aurons ce soir à nous prononcer sur la création d'un poste d'agent de maîtrise qui s'inscrit dans notre politique volontariste en faveur de l'évolution statutaire de nos agents et de la reconnaissance pour leur investissement quotidien à nos côtés.*

*Enfin, je vous proposerai de prolonger le traité de concession qui lie la commune au groupe HGH pour la réalisation de la ZAC des Poètes.*

*Je ne reviendrai pas sur l'historique de ce dossier pour lequel les complications juridiques et administratives ont été nombreuses, notamment pour la maîtrise foncière d'une partie du site.*

*Cette prolongation va permettre à l'aménageur de réaliser le programme immobilier approuvé depuis de nombreuses années par cette même instance et répondant aujourd'hui au défi démographique que doit relever votre commune.*

*Je m'arrête là, l'année 2024 commence fort et s'annonce riche.*

*Maintenant au travail ! »*

## FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - ADOPTION DU PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023 est adopté à l'UNANIMITÉ.

**19h04 : arrivée de Madame Yolaine ROMAN.**

## DELIBERATIONS

### FINANCES

#### **1. Débat d'orientation budgétaire – Exercice 2024**

Délibération n° 001-01-2024 – Présentée par Monsieur Romain VENTO

Vu l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 22 « Débat d'orientation budgétaire » du règlement intérieur du conseil municipal ;

Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE RESSOURCES du 9 janvier 2024,  
PROCÈS-VERBAL - Séance du 23 janvier 2024 - Page 4 sur 24

Considérant ce qui suit :

L'article L.2312-1 du CGCT dispose que « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Le Maire soumet à l'assemblée divers documents reprenant les points financiers principaux des exercices budgétaires précédents, ainsi qu'un aperçu des programmes qui débiteront en 2024. Il présente les orientations générales qui guideront la préparation du budget 2024.

Après cet exposé très technique, il invite l'assemblée à débattre et à formuler toutes les observations qu'elle juge utiles sur les orientations financières de l'exercice 2024.

Le Conseil municipal **PREND ACTE** de la communication du rapport budgétaire et financier servant de base au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024, et **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024.

Intervention liminaire de Monsieur Romain VENTO :

« Merci Monsieur le Maire, Chers collègues,

Merci avant tout aux services pour l'élaboration de ce ROB clair et complet.

Nous allons vous synthétiser la bonne santé financière de la collectivité, en rappelant que l'examen du compte administratif se fera au mois de mars 2024.

Nous souhaitons vous faire un point sur la situation financière au 21 décembre 2023 comme précisé dans le document que vous avez reçu.

En préambule, comme vous pouvez le voir sur ce tableau à la date du 21 décembre 2023 :

- Recettes de fonctionnement pour 2 Me
- Recettes d'investissement pour 1 970 000 euros
- Reste à réaliser pour 2 100 000 euros

La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement (hausse très limitée entre 2022 et 2023) couplée à une politique active de recherches de subventions pour nos différents investissements nous ont permis d'obtenir un résultat prévisionnel excédentaire de +6 100 000 euros au 21 décembre 2023. Pour mémoire, il était déficitaire à -1.111.537 euros en 2022.

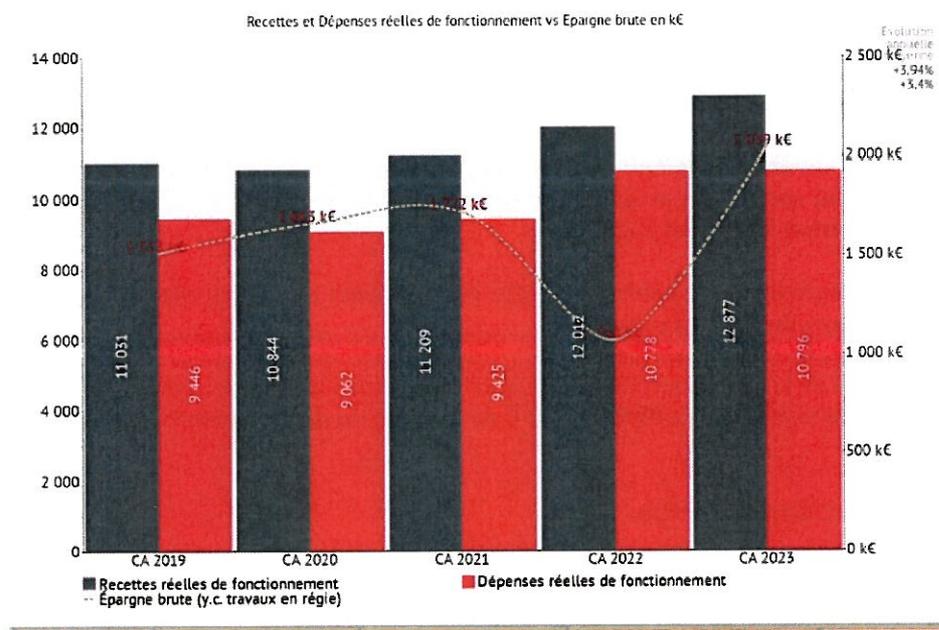
Le tableau ci-dessous retrace la situation au **21 décembre 2023** hors reprise des résultats.

	2022	2023
Fonctionnement	361.192 €	2.03 M€
Investissement	- 3.913.926 €	1.97 M€
Restes à réaliser	2.441.197 €	2.1 M€
<b>TOTAL</b>	- 1.111.537 €	+ 6.1 M€

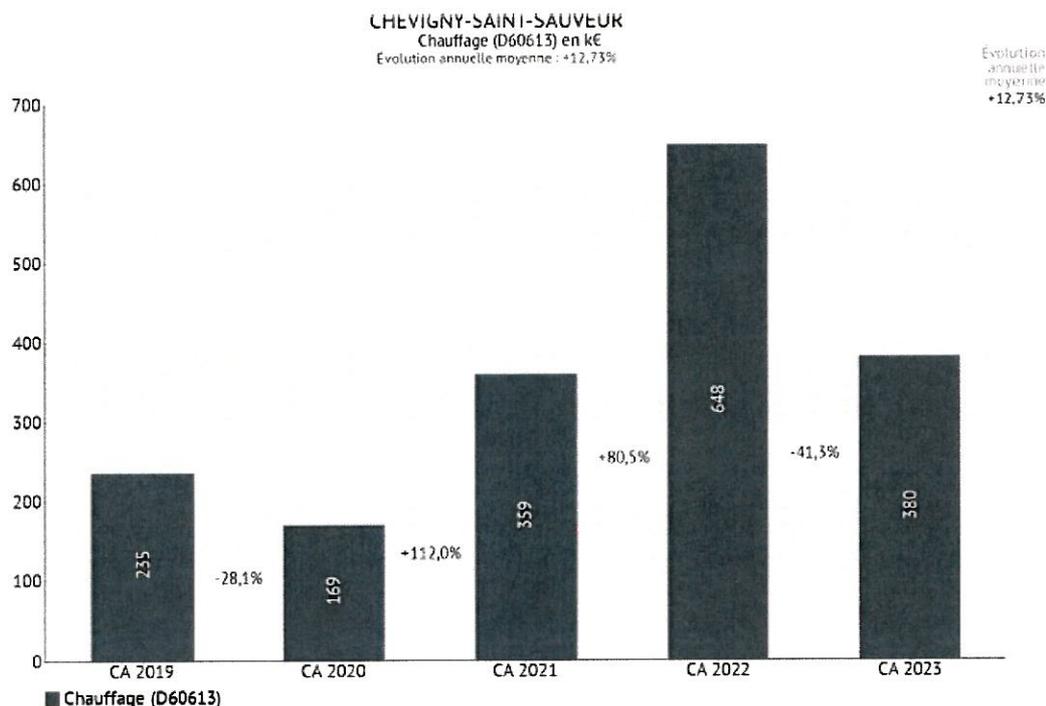
- Je vous propose de commencer par la section fonctionnement :

Le graphique projeté met bien en valeur la situation globale de la collectivité : à savoir des recettes de fonctionnement dynamique pour 12 877 000 euros (+865 Ke) et des dépenses de fonctionnement maîtrisées pour 10 796 000 euros (+18 Ke) malgré une hausse des dépenses de personnel qui s'impose aux collectivités.

**1. Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement depuis 2019 (situation au 21/12/2023)**



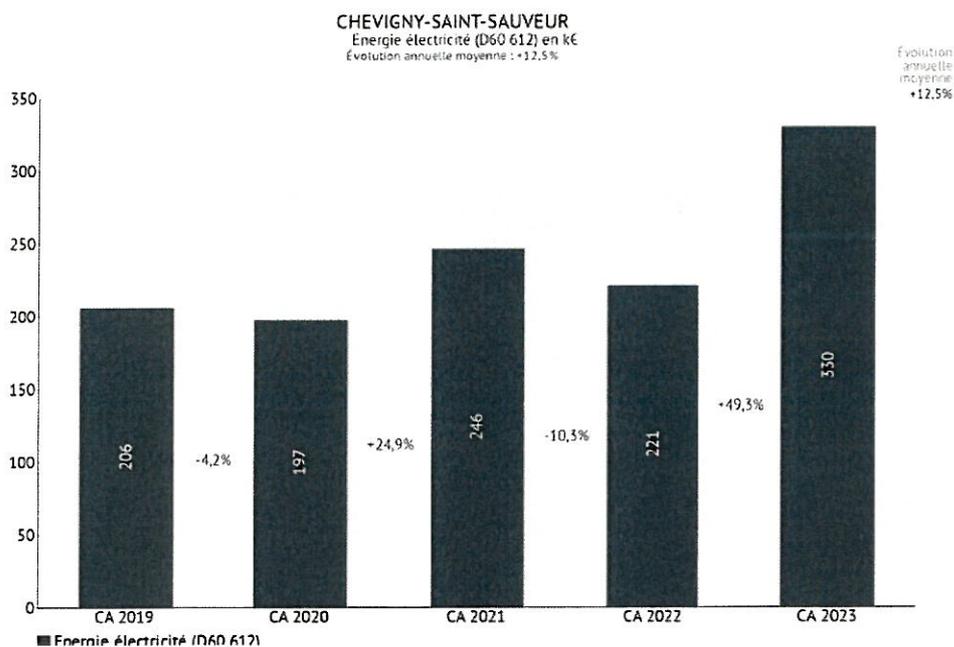
Nous allons voir dans le détail la consommation de gaz, d'électricité et des charges de personnels :



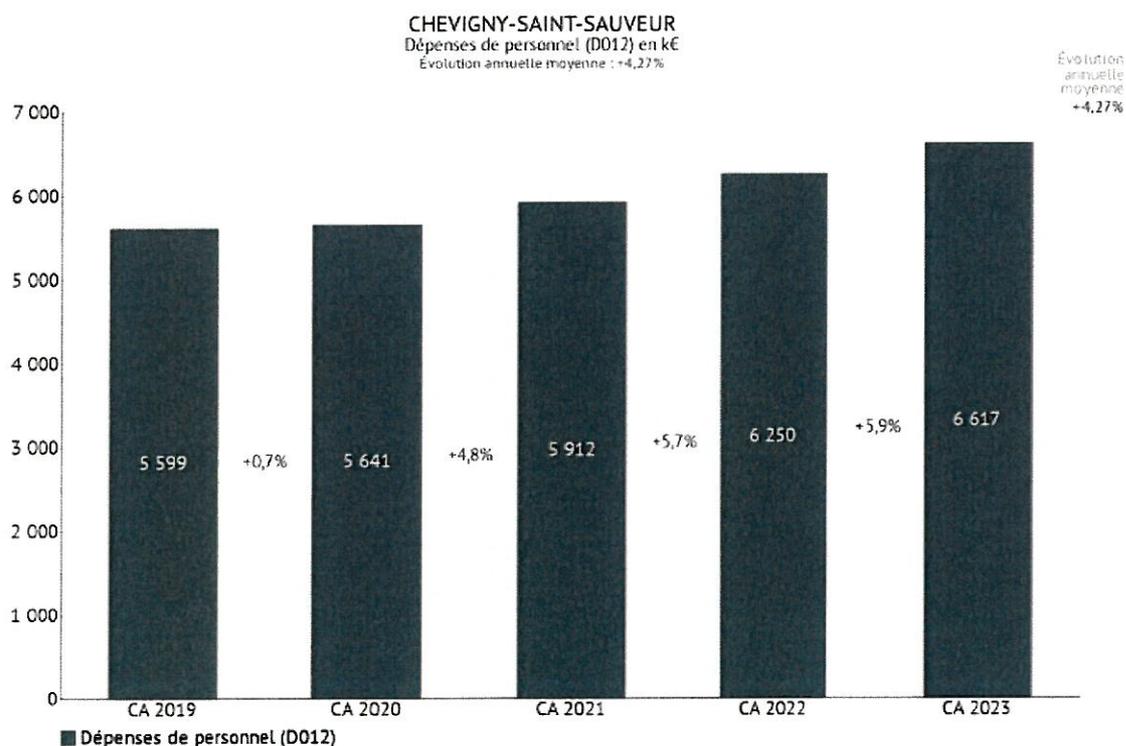
Grâce à notre politique volontariste sur la RSE (mise en place de notre plan de sobriété), nos dépenses en gaz ont fortement diminué de -41.3% soit une baisse en valeur de 268 000 euros par rapport à l'année passée.

Concernant l'électricité, la facture s'est alourdi de +49.3% soit une hausse en valeur de +109 000 euros par rapport à l'année passée, ce qui justifie le plan de relamping que André Delattre vous présentera dans les orientations 2024.

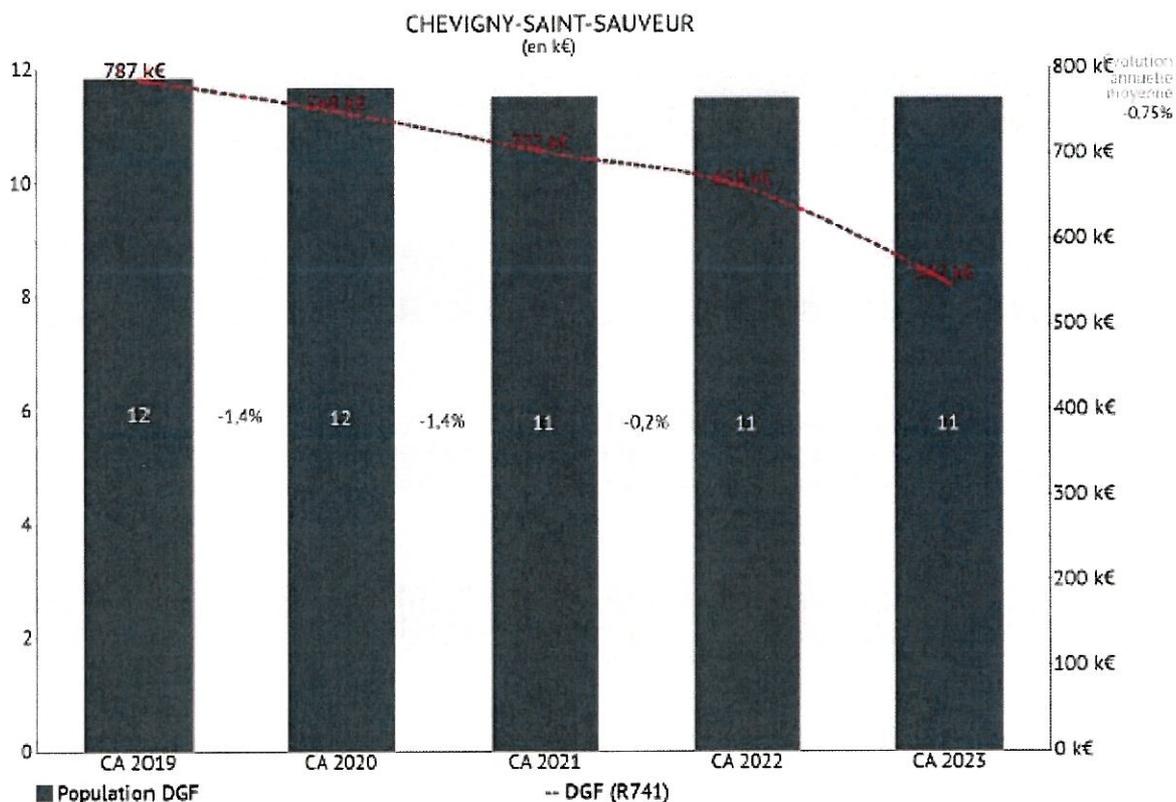
Situation au 21/12/2023



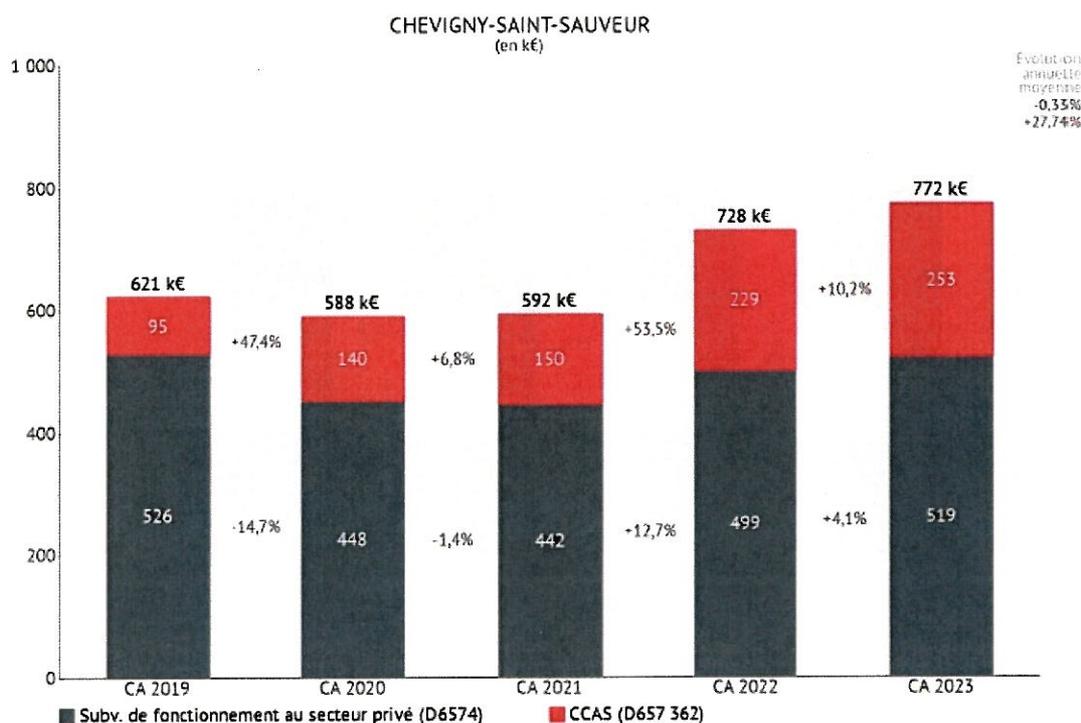
Et enfin, notre masse salariale quant à elle augmente à +5,9% soit +367 000 euros en valeur, mais reste à un niveau inférieur à la moyenne de la strate. Cette hausse s'explique par les décisions gouvernementales en faveur de la revalorisation indiciaire des fonctionnaires mais également par la volonté de la collectivité d'accompagner les agents sur leur statut (au travers des évolutions de carrière et donc de salaire).



Ensuite, la Dotation Globale de Fonctionnement versées par l'Etat (ou DGF) continue sa courbe baissière passant de 787 Ke en 2019 à 547 Ke en 2023. La hausse de la fiscalité en 2022 était comme vous pouvez le constater une bonne décision, courageuse, mais indispensable pour la bonne tenue financière de notre collectivité.



*Affichant nos bons résultats, nous tenons à préciser que nous maintenons le même niveau de subventions aux associations ainsi que le montant de la subvention allouée au CCAS si ce n'est davantage avec une hausse de 10% soit +24 Ke comme le montre ce graphique (du document que vous avez reçu).*

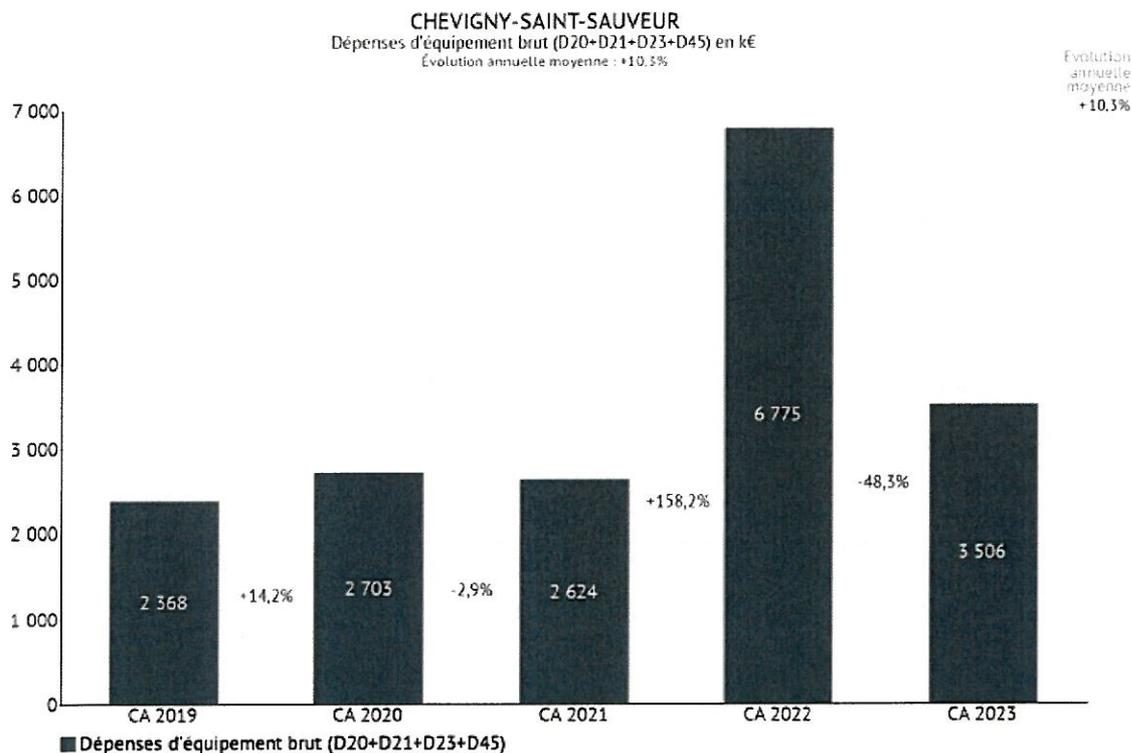


- **Après cette photographie de la section fonctionnement, regardons la section investissements :**

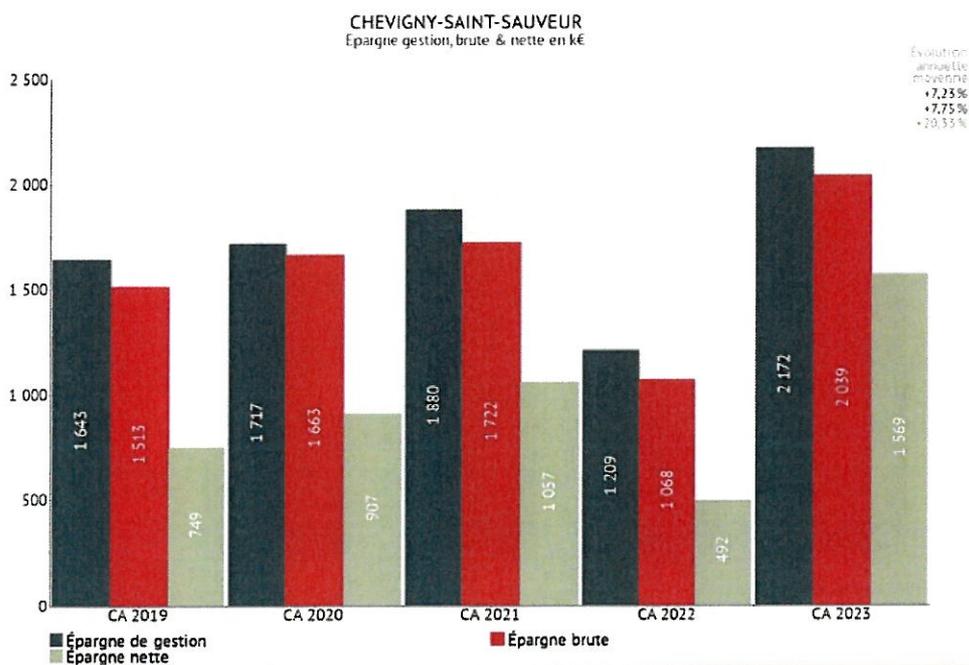
*L'année 2023 était moins importante en investissements que 2022 qui était pour le coup une année exceptionnelle.*

6,7 Me en 2022 Vs 3,5 Me en 2023.

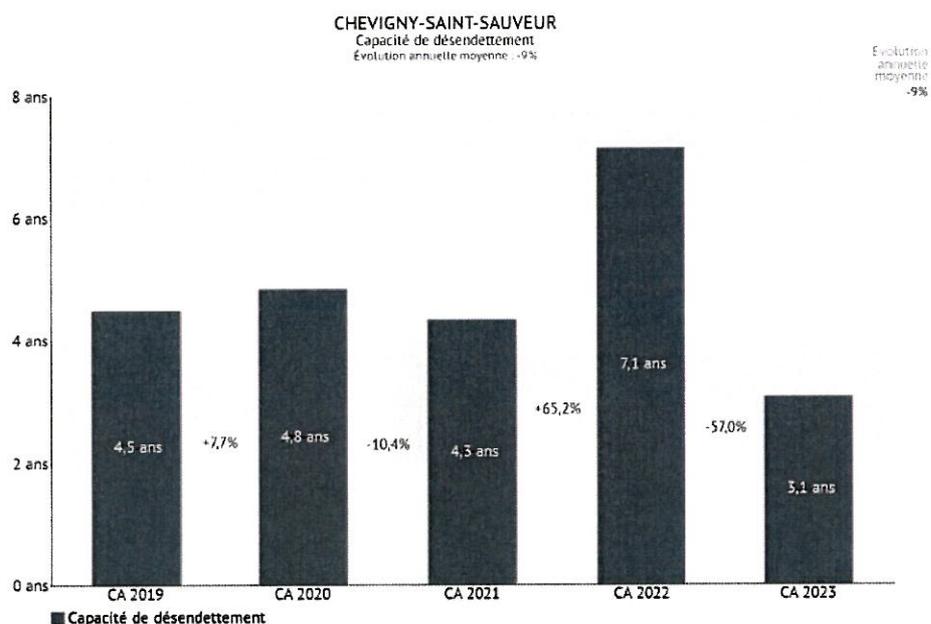
2023 marque une année d'aboutissement de nos recherches de subventions et permet d'en faire une année excédentaire avec un résultat prévisionnel excédentaire de +6 100 000 euros au 21/12/2023. Et tout cela sans avoir recours à l'emprunt depuis 2 ans.



Ce désendettement nous permet de générer une épargne nette de +1 500 000 euros. Nous voyons que notre niveau d'épargne brute est ainsi doublé par rapport à l'année passée.

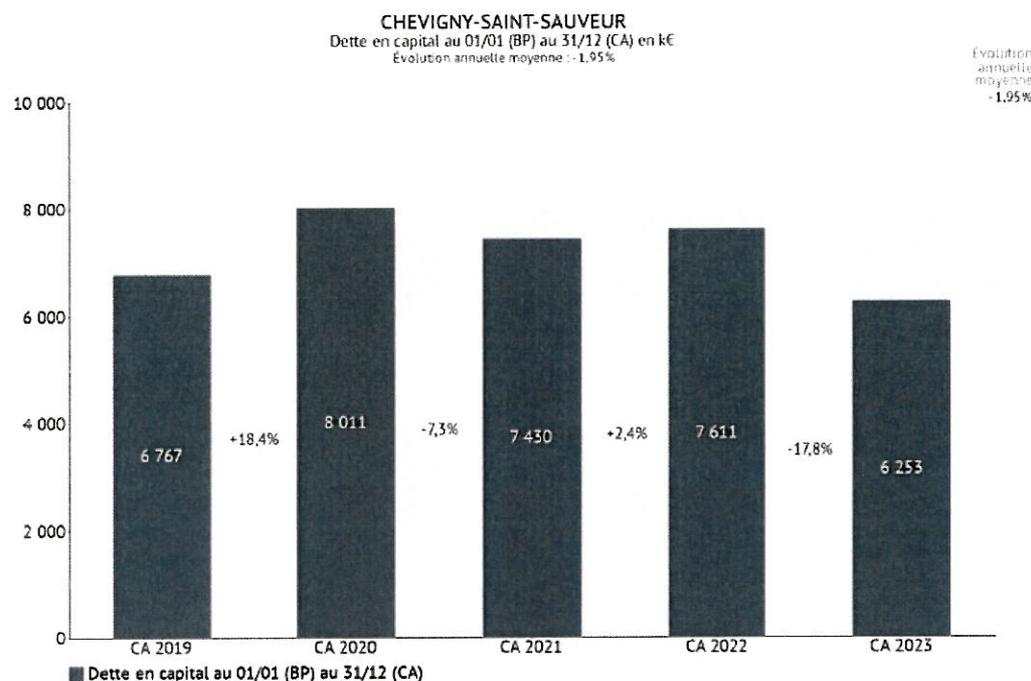


Et cette épargne nette de +1,5 Me nous permet de bénéficier d'une capacité de désendettement de 3 ans revenant à des niveaux inférieurs que les années précédentes (pour rappel nos amortissements d'emprunt sont de l'ordre de 525 Ke par an).



Nous pouvons nous réjouir que ces chiffres traduisent les orientations affichées dans le DOB 2023. Cela montre notre prudence dans l'élaboration budgétaire.

Notre niveau de dette en capital de 6 253 000 euros est au plus bas niveau en 2023 comparé aux 4 dernières années et nous permet de nous libérer une marge de manœuvre pour le financement de nos investissements 2024.



- **Conclusion :**

*En conclusion pour 2023, nous sommes armés pour traverser les temps difficiles, nous maintenons notre CAP, les investissements se poursuivront tout en s'assurant que nous aurons les moyens de faire face à nos engagements à court et moyen termes vis-à-vis de nos concitoyens et de nos partenaires bancaires.*

*À mi-mandat, 78% des actions présentées dans notre programme ont été réalisées ou sont engagées et cette promesse de maintenir une belle structure financière le sera aussi.*

*Nous n'avons pas à rougir des bons résultats financiers arrêtés au 21 décembre 2023 qui traduisent une gestion en bon père de famille, importante dans le paysage économique qui s'annonce chahuté en 2024 (je passe la parole à André Delattre adjoint aux finances).*

#### Intervention de Monsieur André DELATTRE :

*« Comme M. VENTO a pu vous l'expliquer, l'année 2023 a été maîtrisée au niveau des dépenses de fonctionnement et un accompagnement de nos partenaires institutionnels dans notre programme d'investissement et nous n'avons pas eu besoin de recourir à l'emprunt en 2023.*

*L'engagement collectif des services, que nous saluons ici, dans une politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de dégager une capacité d'autofinancement appréciable pour un programme d'investissement ambitieux au service de l'ensemble des Chevignois.*

*Le résultat de clôture du budget annexe de la ZAC des terres Rousses (+2.3 M€) constitue par ailleurs la garantie de pouvoir financer nos investissements sans dégrader les principaux ratios financiers de la collectivité.*

***En 2024, la transition énergétique reste au cœur du programme d'investissement.***

#### **Nos projets 2024 (en section d'INVESTISSEMENT)**

*Tout d'abord, le Plan Pluriannuel d'Investissement dégage 3 projets phares pour 2024 :*

- 1. La réhabilitation du groupe scolaire Buisson Rond, les travaux vont concerner l'école maternelle dans un premier temps avec une enveloppe de 3.5M€.*
- 2. La réhabilitation de l'accueil de l'hôtel de Ville sera adaptée aux attentes légitimes des usagers, notamment en matière de confidentialité et d'accessibilité.*

*Il sera également optimisé pour y installer de nouveaux bureaux.*

*L'aspect thermique sera également traité en installant des pompes à chaleur à la place du chauffage gaz ainsi que des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la médiathèque.*

*540.000 € seront donc inscrit au budget 2024.*

- 3. Nous poursuivons notre politique en faveur de la transition énergétique en procédant au lancement des études préalables en vue du relamping de l'intégralité de l'éclairage de nos des bâtiments communaux par de l'éclairage leds pour 15.000€.*

*En fonction de l'avancée des études, **ET** de l'obtention des subventions espérées (Etat et Conseil départemental), une enveloppe de travaux sera inscrite dans le cadre d'une décision modificative.*

*4. Nous lancerons des études en vue de la réhabilitation du polygone pour 80.000 €  
NOS projets s'inscrivent totalement dans notre plan de transition énergétique, ils s'accompagneront d'autres projets comme*

- 5. La réalisation sur la plaine de la saussaie d'un skate-park estimé à 225.000 €.*
- 6. Les autres projets sur une liste non exhaustive*
  - Remboursement des emprunts pour 575.000 €*
  - L'isolation phonique du restaurant scolaire Ez Allouères pour 30.000 €*
  - Une cuve aérienne afin de récupérer les eaux de la piscine pour 80.000 €*

- Les caméras de vidéoprotection pour 50.000 €
- Le remplacement des châssis hauts du Cossec pour 100.000€
- le renouvellement du parc informatique de l'école élémentaire du breuil pour 24.000 €
- le renouvellement des serveurs de la Mairie pour 125.000€

Ces opérations seront complétées par nos investissements récurrents :

- Voirie communale : 300.000 €
- Entretien des bâtiments : 500.000 €
- Parc automobile : 60.000 €
- Projets ponctuels : 800.000 €

En parallèle, nous continuons les travaux d'amélioration des conditions d'accueil dans les établissements sportifs, les groupes scolaires et la médiathèque pour le quotidien des Chevignois.

### **1. Les recettes d'investissement**

Permettant d'équilibrer la section d'investissement sont composées :

- Du virement de la section de fonctionnement : 1.883.000 €
- De l'excédent de fonctionnement capitalisé : 1.285.294 €
- Des subventions obtenues : 1.169.823 €
- Du FCTVA : 830.000 €
- Des opérations d'ordre de transfert : 728.866 €

Les excédents dégagés sur les exercices antérieurs ont permis d'autofinancer de nombreux investissements sans avoir recours à l'emprunt.

Le programme d'investissement 2024 sera aussi financé par un nouvel emprunt à hauteur d'environ 1.8M€.

### **LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024**

Sera construite sur la base d'une continuité des maîtrises des dépenses et d'une optimisation des recettes.

Les dépenses devraient augmenter d'environ 4.2%, notamment en raison des charges de personnel (+7.5%).

Notre épargne brute a retrouvé un niveau « normal » notamment grâce à une maîtrise des charges de fonctionnement avec une diminution de notre consommation énergétique et au dynamisme de nos recettes de fonctionnement.

L'épargne brute retrouvée, couplée à effort de désendettement, permet de retrouver un niveau d'épargne nette très favorable.

#### **1.1 Les recettes de fonctionnement. Il faut toujours faire mieux avec moins de moyens. Elles sont composées de :**

- L'attribution de la compensation versée par la Métropole pour 996 192 € en 2024.

Concernant la dotation de solidarité communautaire (DSC), un produit de 734.051 € sera inscrit au BP 2024 (alors qu'elle s'élevait à 1.192.174 € en 2021).

- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) pour 201.000 €

- Le produit fiscal 2024 est prévu à hauteur de 8.436M€ avec une hausse de 180.000 €.

Je précise que le budget 2024 est construit sans hausse des taux de fiscalité mais qu'il intègre la hausse des bases de calcul de la taxe de foncière de 3.9%.

- Les recettes fiscales « prévisionnelles », env 470.000€ détaillées comme suit :

- Droits de Mutation pour 200.000 €.
- La TCFE (Taxe sur la consommation d'électricité) : 200.000 €
- La TLPE (Taxe sur les publicités extérieures) : 70.000 €

- Les autres recettes, 1.325.100€ détaillées comme suit :

- Le produit des services : 866.700 €.
- La Caisse d'Allocations Familiales : 382.500 €
- Le revenu des immeubles : 75.900 €

## 1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement dans un objectif de stabilité

- Le niveau global des dépenses de fonctionnement passe à 12.8 M€ (soit une hausse de 4.29%) à périmètre constant (hors virement à la section d'investissement)

Sur cette hausse de 530.000 €, 482.000 € concernent les charges de personnel :

- Hausse du point d'indice,
  - Attribution de 5 points d'indice au 1/01/2024
  - Mise en place de la participation protection sociale.
- Les charges à caractère général n'augmentent que de 1.74% (+ 64.000 €) traduisant la bonne maîtrise de ces dépenses.
  - Il est prévu de maintenir le niveau global de subventionnement des associations et du CCAS.
  - La masse salariale devrait représenter pour les Chevignois un coût de 600 € par habitant. Ce coût reste largement inférieur au coût moyen des communes de la même strate.
    - La hausse du point d'indice des fonctionnaires de 1.5% décidée en 2023 impactera le budget 2024 sur une année pleine
    - L'attribution de points d'indice majoré différenciés pour les indice bruts 367 à 417 depuis le 1er juillet 2023 (application sur une année pleine au 1er janvier 2024)
    - L'attribution de 5 points d'indice majoré à l'ensemble des fonctionnaires à compter du 1er janvier 2024
    - La progression naturelle des carrières des fonctionnaires
    - Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) positif est un phénomène qui contribue à l'évolution à la hausse de la masse salariale du fait des avancements d'échelons
    - La participation employeur à la protection sociale approuvé ici par délibération en date du 13 décembre l'instauration est estimée à 70.000€
  - Les mouvements prévisionnels de personnel en 2024 dans l'esprit de maîtriser la masse salariale sont :
    - Le recrutement d'un policier municipal,
    - Les départs en retraite de 3 agents (dont deux pour lesquels le remplacement a été anticipé en 2023).
  - Comme chaque année maintenant, la commune souhaite favoriser l'insertion professionnelle et la formation des jeunes. Nous comptons
    - 4 apprentis (petite enfance, informatique, espaces verts et communication) et
    - de nombreux jeunes stagiaires accueillis dans nos différents services.
  - Concernant les effectifs de la collectivité, les chiffres à retenir :
    - 159 agents (hors vacataires), soit environ 140 ETP
    - Le recours aux contrats vacataires suit les différentes saisons et les besoins des services.
    - 126 Fonctionnaires et 33 Contractuels.
    - En ETP (140,38), les femmes représentent env 63% et 37% pour les hommes,
    - La commune poursuit ses efforts en matière de formation des agents.

Je rappelle que la durée de travail légale est de 35 heures par semaine et dans le cadre de la mise en œuvre des 1607 heures de travail effectif, le temps de travail des agents municipaux est suivant les cas : une durée hebdomadaire de 36 heures avec 6 jours de RTT, de 37 heures avec 13 jours de RTT ou de 39 heures avec 23 jours de RTT.

Je finirai par vous préciser que la ZAC 6 NA ne fera plus l'objet du débat et d'un budget propre. »

## Intervention de Madame Dénia HAZHAZ :

« Monsieur le Maire, Chers collègues,

Avant de débiter mon propos, je tiens à remercier, tout comme vous, une fois n'est pas coutume, les services, pour la qualité du Rapport d'Orientations Budgétaires qui nous est présenté.

Par contre, nous avons une appréciation du document différente de la vôtre.

Vous vous félicitez du niveau d'investissements pour la période 2024/2026, que vous qualifiez je cite d'« extrêmement soutenu » et que vous estimez à environ 7 millions annuels.

Or, lorsque l'on regarde le PPI (Plan Pluriel d'Investissements) nous avons effectivement un investissement de 7 100 000 € mais uniquement pour 2025.

Le montant prévu pour 2024 est de 4 142 000 € et pour 2026 de 5 700 000 €, ce qui fait donc une moyenne de 5 600 000 € sur 3 ans et non pas de 7 000 000 € comme il est écrit.

De tout façon, vous nous avez malheureusement donné l'habitude de douter de vos annonces. En effet, à chaque présentation du DOB ou de budget nous émettons des doutes quant à la réalisation effective des projets en temps et en heure annoncés et les chiffres nous donnent raison à chaque fois.

L'année dernière vous aviez prévu un investissement de 2 135 000 € or nous n'avons effectivement réalisé qu'1 500 000 € soit 600 000 € de moins que prévu.

Prenons l'exemple de la rénovation du Buisson Rond, sur l'enveloppe d'1 000 000 € budgétés l'an dernier, seuls 435 000 € ont été dégagés alors que vous nous aviez certifié lors du budget primitif 2023 que les travaux allaient commencer en mars 2023.

Concernant notre capacité d'autofinancement indispensable pour la réalisation de nos investissements, vous la qualifiez je cite d'« appréciable ». Nous avons une CAF nette affichée de 1 569 000 € pour cette année mais il ne faut pas oublier qu'elle est due d'une part aux investissements non réalisés de 600 000 € et d'autre part au filet de sécurité de 560 000 €.

Sans cela, notre CAF aurait été réduite à 400 000 € seulement.

Nous avons donc vu juste quand nous vous avons annoncé que nous étions proche de l'effet ciseaux, d'ailleurs cela a été reconnu lors de la commission ressources.

Si nous avions réalisé l'entièreté de nos investissements nous serions actuellement dans une situation financière plus que fragilisée. Nos doutes émis l'an dernier étaient donc bien fondés.

Pour 2024, nous ne sommes pas plus sereins et toujours aussi dubitatifs : l'appel d'offres de la rénovation du Buisson Rond n'a toujours pas été lancé. Le montant prévu pour le désamiantage était de 960 000 € avec la moitié de l'enveloppe prévue pour 2023 et le reste pour 2024. Il était évident que les travaux n'allaient pas débiter avant, nous espérons vraiment qu'ils auront lieu cette année. Cela fait tout de même 4 ans que l'on en parle, 4 ans que les enfants et les parents l'attendent et 4 ans que vous l'utilisez comme support de communication.

Regardons maintenant les 2 autres « projets phares » énoncés dans ce ROB à savoir la refonte de l'accueil de ville et le relamping des bâtiments communaux.

Nous sommes très étonnés de découvrir ce projet de réaménagement de l'accueil de l'Hôtel de Ville, il est certes nécessaire à la fois pour les agents et pour les Chevignois, pour autant nous n'avons jamais étudié la question en commission. Or, un projet de près d'1 000 000 € et d'une telle importance, mérite que l'on s'y attarde et qu'on y prête une attention toute particulière.

Nous en profitons d'ailleurs pour remercier les agents de l'accueil pour la qualité de leur écoute et de leur travail. Elles ont la lourde et honorable tâche d'accueillir et de conseiller les personnes qui s'y présentent et incarnent pour beaucoup d'habitants le visage de la mairie.

En ce qui concerne le 3<sup>e</sup> projet phare, je vous avoue notre surprise en découvrant qu'il s'agissait du relamping des bâtiments communaux, projet à 15 000 € cette année.

Tout d'abord, nous renouvelons la remarque que nous vous avons faite il y a quelques mois, nous trouvons étrange et dommageable de ne pas avoir fait appel à l'expertise des services de la Métropole. Cette opération de relamping est effectivement nécessaire mais contrairement à ce que vous laissez entendre, ce projet n'a rien d'innovant et nous avons du retard par rapport à d'autres communes de la Métropole.

L'ambition écologique que vous affichez à grand renfort de communication, ne peut se résumer à un changement d'ampoules et à la rénovation de bâtiments. C'est la vétusté des écoles, de la mairie, du Polygone... qui vous ont contraint à entreprendre des travaux qui n'avaient pas été pensés avant et dont la facture finale serait beaucoup moins

*importante aujourd'hui si vous les aviez anticipés. C'est la législation qui vous oblige à une rénovation en accord avec les normes environnementales : respecter les critères en la matière, c'est juste normal et non pas exceptionnel.*

*Concernant les dépenses prévues, vous vous félicitez que les dépenses de fonctionnement par habitant soit moins élevée à Chevigny par rapport aux autres communes de la même strate. Nous n'avons pas la même lecture que vous, pour nous le niveau de dépenses de fonctionnement traduit la diversité et la qualité des services offerts à la population. Or, vous conviendrez qu'il est extrêmement difficile de faire plus avec moins. En effet, nous subissons une perte de 13 agents pour 2024, soit 10 % des effectifs ce qui est loin d'être négligeable et sans conséquence sur la quantité de travail demandée aux agents qui devront inévitablement fournir davantage d'efforts pour maintenir un service de grande qualité.*

*Nous en profitons pour remercier l'ensemble des agents au service du bien-être des Chevignois au quotidien et les remercions, par avance, pour la surcharge de travail qu'ils risquent de subir.*

*Nous ne partageons pas non plus la façon négative dont vous présentez les mesures comme l'augmentation du point d'indice ou la participation à la protection sociale. Elles sont uniquement présentées comme des charges alors que pour nous ce sont de véritables avancées nécessaires et bien méritées pour nos agents.*

*Depuis le dernier conseil municipal, nous avons bien compris que la revalorisation du pouvoir d'achat n'était pas une priorité pour vous puisque vous avez refusé à 2 reprises les propositions de prime exceptionnelle de fin d'année alors qu'elle a été mise en place à Dijon par exemple et alors que nos capacités financières nous le permettaient aisément. Les dépenses de fonctionnement augmentent donc mécaniquement du fait des obligations légales mais pas en raison de la création de nouveau service à destination des Chevignois.*

*Pourtant les besoins sont là, on peut noter par exemple, le manque de places pour les services d'accueil du mercredi que ce soit au centre de loisirs des PEP ou du dispositif « La Tête et les jambes ». De nombreux parents voient leur demande d'inscription déboutée faute de place.*

*Concernant les subventions : nous sommes étonnés que le montant de la subvention au CCAS (253 000 €) n'ait pas augmenté alors que le Secours Populaire a demandé un doublement de sa subvention habituelle en raison d'un nombre toujours plus croissant de familles en difficulté. Nous avons également fait un nombre de propositions en CCAS qui auraient pu justifier son augmentation telles que : le renouvellement des chèques énergie, la participation aux licences sportives étendues aux collégiens et lycéens, un plan canicule, l'instauration de kits de rentrée, la réflexion du local d'accueil d'urgence au République...*

*Des propositions nous n'en manquons pas.*

*Lors du dernier conseil municipal, nous vous avons proposé l'installation d'aires de jeux dans tous les quartiers comme le souhaitent et le demandent de nombreux habitants.*

*Nous vous avons également suggéré à plusieurs reprises, la réfection des terrains de tennis du Breuil et d'Ez Allouères dans l'esprit du « sport pour tous » qui vous est si cher.*

*La création d'un skate-park est une bonne nouvelle et nous nous en réjouissons, mais sommes déçus du manque d'ambition à l'approche des JO 2024. Nous sommes labellisés « Terres de jeux 2024 » et ne voyons aucune traduction effective de cette magnifique opportunité dans ce ROB.*

*Nous regrettons de ne pas avoir de nouvelles au sujet de l'acquisition du terrain en vue de l'extension de l'école de musique à l'heure où le Président de la République a fait de la culture une priorité nationale.*

*Nous n'avons pas non plus d'informations concernant les hypothétiques rénovations de la salle Jean Froussart ou de l'Espace Liberté qui en ont grand besoin.*

*Vous avez de la chance Monsieur le Maire, car vous avez une opposition constructive. Vous avez dit lors de vos vœux que la majorité je cite « travaillait », mais nous aussi nous travaillons et vous ne pouvez pas dire le contraire.*

*En témoignent les nombreuses propositions que nous vous faisons, les mises en gardes et inquiétudes dont nous vous faisons part et les préoccupations partagées quant à l'avenir de notre ville.*

*Nous vous le répétons, nous avons de sérieux doutes quant à la réalisation de certains projets cette année et regrettons l'absence de nouveaux services et d'amélioration d'équipements existants à destination de toute la population.*

*Les orientations budgétaires que vous nous présentez ce soir relèvent plus d'une politique de communication que d'une réelle prise en compte des intérêts et des besoins de tous les habitants de notre ville. Elles ne se traduiront malheureusement pas, une fois de plus, par un changement notable au quotidien dans la vie des Chevignois.*

*Je vous remercie. »*

## Intervention de Monsieur Yves STURM :

« Monsieur le Maire, Chers collègues,

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter ou renouveler tous mes vœux pour cette nouvelle année, à vous tous bien sûr, mais aussi à toutes les Chevignaises et Chevignois, à tous les agents qui agissent chaque jour pour le service public et à tous les bénévoles pour leur engagement dans les associations locales.

Nous sommes réunis ce soir pour traiter principalement des orientations budgétaires 2024. C'est un sujet hautement politique qui se traduira financièrement lors du vote du prochain budget.

C'est dans un contexte marqué par de multiples incertitudes que débute cette nouvelle année :

- incertitudes liées au contexte géopolitique
- incertitudes liées aux prix des énergies ou à l'inflation persistante même si elle est attendue en recul par rapport à 2023
- incertitudes liées au réchauffement climatique
- incertitudes liées aux taux élevés et au ralentissement constaté dans le secteur BTP

Au vu des divers éléments qui nous ont été adressés je constate la bonne santé financière de notre commune. Les bons résultats envisagés pour 2023 selon un arrêté des comptes au 21 décembre 2023 découlent :

- certes d'une recherche accrue de subventions auprès de divers partenaires financiers permettant de ne pas recourir au prêt initialement prévu pour les investissements prévus
- mais aussi d'une hausse des recettes de fonctionnement liées essentiellement à la pression fiscale, même si à strate comparable elle est à Chevigny parmi les plus basses, au bouclier tarifaire avec une subvention d'Etat conséquente de 559 828€, une maîtrise des charges générales en partie liées au plan de sobriété énergétique mis en place
- d'une hausse limitée des charges de personnel malgré l'augmentation du nombre d'agents les différentes décisions impactant la charge en personnel (valeur du point d'indice, participation à la protection sociale ...) sont compensées je pense par des départs en retraite et donc un coût salarial moindre lié au rajeunissement des effectifs.

Ces bons chiffres couplés à une surestimation probable des charges de fonctionnement lors du BP 2023, permettent de dégager une CAF nette très supérieure à celle 2022.

L'endettement de la commune a diminué à 6,253 M€ soit 1 M€ de moins qu'il y a 2 ans et la capacité de désendettement a fondue passant à 3,1 ans. La clôture du budget annexe de la zone 6NA permettra en outre d'augmenter le budget principal de 2.3M€.

Tout cela permet avec un recours à un emprunt de 1,8M€ à la commune d'avoir une politique dynamique dans ses investissements pour un montant d'environ 6M€ en 2024.

Concernant les futurs investissements, la feuille de route présentée par la société Greenflex doit, bien évidemment, nous servir de guide. Certains bâtiments plus énergivores que d'autres sont pointés (piscine) et si je souscris pleinement aux travaux envisagés pour la réhabilitation de l'école Buisson Rond, pour le développement du photovoltaïque, ou l'étude en vue du relamping des bâtiments municipaux, je regrette que dans le PPI aucuns travaux relatifs à la piscine ne soient planifiés dans le temps. Tous ces investissements sont utiles et laissent présager un maintien voire une diminution du montant des charges de fonctionnement relatives aux énergies.

Par ailleurs je ne vois pas non plus d'investissement dans le centre-ville tels aménagements de la place et installation d'îlots de fraîcheur, cela me paraît regrettable dans les circonstances climatiques que l'on connaît.

En ce qui concerne l'urbanisation qui se poursuit, vous dites, Mr le Maire que :

- construire est essentiel car de nombreuses demandes de logement en souffrance dans l'agglomération dijonnaise
- construire c'est même indispensable pour stabiliser notre population et la maintenir au niveau actuel. Le nombre de logements qui est passé de 4959 en 2014 à 5433 en 2020 et la population dans le même temps de 11 097 à 11055 habitants vous donnent raison sur ce point. Cependant des fermetures de classes, s'expliquant par la baisse de natalité et la sociologie des nouveaux habitants, ont eu ou auront lieu. Peut-être serait-il opportun de se questionner sur le comment attirer des familles avec enfants : structure d'accueil des enfants ; sur les problématiques de déplacement dans les nouveaux quartiers et plus globalement en entrée de ville lors des heures de pointe ...

*Enfin, je me réjouis que la subvention allouée au CCAS soit prévue à la hausse car de nombreux concitoyens éprouvent des difficultés à se nourrir et à se chauffer, à se loger.*

*Merci pour votre écoute. »*

Intervention de Monsieur André DELATTRE :

*« Comme nous vous l'avons déjà dit, un PPI a pour vocation de varier en fonction des travaux et divers aléas.*

*Pour Buisson Rond, les travaux reportés pour d'autres raisons que celles que vous évoquez et nous vous l'avons déjà expliqué et dit lors d'autres conseils.*

*Vous parlez d'effet ciseau mais il est dommage que vous n'écoutez pas ou ne compreniez pas les réponses apportées par les services.*

*Vous nous reprochez d'inscrire les augmentations, mais des augmentations restent des augmentations, et nous devons par obligation trouver les budgets ailleurs.*

*Les normes environnementales ne nous imposent pas les travaux à faire et l'ordre dans lequel nous devons les faire, et les normes ne sont pas à la hauteur de ceux que nous faisons. Nous allons bien plus loin que ce qui est demandé.*

*Pour terminer, je tiens à remercier Monsieur STURM qui semble mieux comprendre et savoir lire les résultats que Madame HAZHAZ. »*

Intervention de Monsieur le Maire :

*Je salue le travail des services et remercie également André DELATTRE et Romain VENTO pour ce travail de construction budgétaire.*

*Je remercie aussi Monsieur STURM, bien qu'on n'ait pas toujours été d'accord dans le passé, pour la tonalité de son intervention et pour son analyse car il pose de bonnes questions concernant la piscine qui ne figurent pas dans le PPI. Pour ce dossier, il y a un vieux contentieux qui est en cours donc on attend les résultats, ce qui nous permettra de réparer un peu les malfaçons et de mettre au normes une piscine au bout de dix ans. Quand on voit ce qui s'est passé à la piscine olympique, on voit que ce genre d'aléas arrive à ce type d'équipement. En une quinzaine d'années, les normes techniques et l'état de la technologie ont fortement évolué, donc si on fait les travaux aujourd'hui il y aura une performance en économie d'énergie et en eau. On n'a pas rien fait sur la piscine Monsieur STURM, car dans le cadre de notre contrat de performance énergétique, on va remplacer notre chaudière à gaz par une pompe à chaleur donc on décarbone et allié avec notre projet photovoltaïque, on a prévu de faire du gain car quand l'électricité est autoconsommée elle coûte moins cher que le prix du marché.*

*Pour répondre maintenant à Madame HAZHAZ, pour faire venir les familles à Chevigny, il y a aujourd'hui un débat national sur la fertilité. Il y a aussi un débat sur la politique familiale depuis 2013 et pas seulement à l'échelle communale. Il y a aussi l'anxiété sur les attaques terroristes qui a eu un impact sur les courbes. Mais la baisse de la natalité est un phénomène non pas communal ni départemental, mais national qui doit être préoccupant pour tous car notre système de financement des retraites en dépend en partie. Comment attirer les familles à Chevigny, c'est aussi comment leur proposer des solutions de logement. On a très peu de rotation et un nombre de logements vacants très bas et on a aussi très peu de rotation en général car les gens sont assez stables ils ont fait construire une maison et même une fois que les enfants sont partis ils y restent. Donc avec le vieillissement de la population, on se retrouve bien souvent avec plus qu'une seule personne dans un grand logement. La question de l'habitat est un véritable enjeu pour lequel je me bats et j'attends de bonnes nouvelles. Des seniors me demandent la possibilité d'avoir un logement plus petit, mieux adapté à leur âge avec moins d'entretien. On pourrait ainsi libérer des logements plus grands, qu'il s'agisse d'appartements ou de maisons, pour des familles avec des enfants.*

*Madame HAZHAZ, je vous remercie pour votre intervention même si je ne suis pas d'accord avec la plupart des choses que vous dites, mais vous mettez aussi en évidence les bonnes réalisations que nous faisons. Je n'ai pas été très surpris car vos angles d'attaque sont sensiblement les mêmes d'une année sur l'autre, donc vous êtes plutôt cohérente et constante. Soit on ne lit pas les mêmes documents, ce que je ne pense pas, soit on n'arrive pas aux mêmes conclusions. Je ne veux pas lancer de polémique ici sur le PPI, mais il y a pour Buisson Rond une problématique que tout le monde connaît, c'est la difficulté pour trouver un prestataire pour le désamiantage. On a relancé la procédure de marché public parce que les prix proposés par le premier appel d'offres n'étaient pas satisfaisants. On a commencé à déménager l'école, à la désosser et à faire venir des modulaires. Là si vous y allez, vous verrez que le désamiantage a commencé.*

*On a pris un peu de retard, mais l'appel d'offres va être lancé là en mars et l'école va se faire. Parfois, il y a des impondérables et on ne peut pas maîtriser qui répond aux appels d'offres ni à quelles conditions. Il faut aussi prendre son temps pour ne pas confondre vitesse et précipitation, et j'écoute aussi les services quand ils me disent qu'il faut relancer pour avoir de biens meilleures conditions tarifaires. Le deuxième round a été bien meilleur que le premier. Vous avez ressorti le DOB de l'an dernier, mais je n'ai pas la même analyse que vous. On ne va pas refaire le match, mais tout votre paragraphe quand vous parlez de l'endettement, il ne s'est pas réalisé.*

Intervention de Madame Dénia HAZHAZ :

*L'an dernier, il y avait un emprunt prévu de 2 millions d'euros qui n'a pas été réalisé, donc mon paragraphe sur l'emprunt est justifié.*

Intervention de Monsieur le Maire :

*Vous avez une analyse sans écouter ce que l'on dit, mais ce n'est pas là le sujet.*

*Sur le relamping, d'autres partenaires pensent que c'est vraiment ambitieux comme la Banque des Territoires. Je pense que pour l'instant nous sommes les seuls à avoir un projet de cette envergure sur le relamping. En revanche, je ne vois pas en quoi Dijon métropole aurait pu nous accompagner là-dessus, car ils ne font pas dans le bâtiment. On travaille en étroite collaboration avec eux, y compris sur les questions de transition énergétique et on aura un débat sur les zones d'accélération de production d'énergie renouvelable. Les services métropolitains sont très compétents, mais ce n'est pas leur rôle de nous accompagner sur le sujet du relamping. On travaille en étroite relation sur l'éclairage public communal avec On Dijon et les équipes de Dijon métropole et je tiens à dire qu'ils sont très bien. Mais les ingénieurs bâtiments travaillent pour la ville de Dijon et Dijon métropole et il n'y a pas de mutualisation possible.*

*Ensuite, je n'ai pas trop compris votre paragraphe sur les charges de personnel. Je vois plutôt un éloge de nos agents qui font aussi bien en étant moins nombreux. En revanche, je n'ai pas compris où on allait avoir 13 agents en moins. En fait, il y en a un certain nombre qui vont partir en retraite, qui seront remplacés donc on réorganise mais je vous assure qu'on ne fait pas porter des fardeaux intenable à nos agents. S'il y avait réellement 13 agents en moins, nous aurions des charges de personnel en baisse au niveau du chapitre 012, ce qui n'est pas le cas. A l'inverse, j'aurais pensé Madame HAZHAZ que ces dernières années vous m'auriez attaqué sur le fait que nous avons embauché : on a une chargée de mission environnement et développement durable, un conseiller numérique, une personne en charge de la qualité de vie au travail, des policiers municipaux en plus, un nouveau poste pour gérer la convention territoriale globale. Hier, nous avons fait un point avec la CAF sur la CTG et on développe un certain nombre d'actions. On se déploie plutôt que se resserrer et force est de constater que nos agents sont plus performants que dans d'autres mairies. Donc je vois là l'éloge de leur efficacité et de la bonne organisation et vous remerciez également l'excellent travail accompli par nos agents. Cela repose aussi sur un bon encadrement et des cadres clairs, et on arrive à en faire plus avec moins de moyens mais pas moins d'agents.*

*Il y a beaucoup de procès d'intentions sur les dépenses. Concernant le CCAS, Madame HAZHAZ vous étiez là avec moi depuis 2008 donc on a toujours dit que si la crise s'accroît et s'il y a un besoin de financement, on augmentera le budget du CCAS. Pour le Secours Populaire, il y a eu une très bonne entente avec la nouvelle équipe donc on a augmenté très sensiblement l'aide du CCAS ainsi que sur les projets. La mise à disposition de locaux et la mise aux normes incendie de leur local habituel sont des investissements qui entrent en ligne de compte.*

*Pour les jeux olympiques, à Chevigny la réalité c'est qu'on n'a pas attendu les JO pour faire du sport. On fait partie des villes labellisées, et nous sommes même doublement labellisés en tant que l'une des six communes reconnues « villes sportives de Bourgogne-Franche-Comté » et en tant que « ville active et sportive de Côte-d'Or ». J'étais auparavant adjoint au sport et à la vie associative et aujourd'hui c'est mon adjoint Samuel LONCHAMPT, donc nous menions déjà des actions et nous en menons encore, comme l'action sur la journée paralympique. Ici le sport n'a pas commencé avec les JO et nous ne ferons pas comme certaines communes, un coup unique sur les JO. On a pour projet de réaliser un skate-park qui sera un beau site fait avec les jeunes skateurs que nous faisons participer. Là on va faire un beau skate-park et pas un simple enrobé avec quelques agrès qui vont mal vieillir.*

*Rassurez-vous, tout va commencer avec la célébration des JO à la piscine, la semaine olympique etc, on a prévu plein de choses. Ici à Chevigny, on à l'habitude de le faire. Le sport, c'est la régularité.*

*Sur l'espace Liberté, il se trouve qu'il est en bon état donc je n'ai pas trop compris votre intervention sur sa rénovation. Ce bâtiment va bénéficier du relamping, on a fait l'étanchéité, la chaudière n'est pas si vieille et l'état du sol et des murs est très correct. On a même amélioré les conditions matérielles quand j'étais adjoint aux associations, en améliorant*

les espaces de stockage. On peut toujours faire mieux, mais aujourd'hui il n'y a pas vraiment de sujet sur l'Espace Liberté. Je suis plutôt d'accord avec Monsieur STURM qui dit qu'à un moment donné, il faudra intégrer la piscine dans le PPI car là il y a une vraie priorité.

Intervention de Madame Dénia HAZHAZ :

Sur l'accessibilité des terrains de tennis, vous avez prévu quelque chose ? Ils sont très vétustes.

Intervention de Monsieur le Maire :

Ce n'est pas la priorité absolue, mais il faut qu'ils soient entretenus c'est-à-dire balayés, nettoyés, aspirés, ce que fait notre service espaces verts. Je vous assure que leur état actuel n'empêche pas de jouer, car c'est du sport loisir. Je vous rappelle qu'il y a un PPI et qu'il faut s'y tenir. La rénovation des terrains de tennis viendra, mais on entretient petit à petit. La priorité à l'avenir sera celle que soulève Monsieur STURM pour la piscine, mais on attend le résultat du contentieux car il y a un vrai besoin de faire des économies sur ce bâtiment.

Pour terminer, je remercie Madame HAZHAZ et Monsieur STURM pour la tonalité de leurs interventions, qui a défaut d'être dans le sens de la majorité municipale, ont été très agréables. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de prendre acte qu'il y a eu un rapport d'orientation budgétaire qui vous a été communiqué, et de prendre acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire.

## RESSOURCES HUMAINES

### 2. PERSONNEL MUNICIPAL – Modification du tableau des effectifs – Création et suppression d'un poste

Délibération n° 002-01-2024 – Présentée par Monsieur le Maire

Suppression d'un emploi :

GRADE SUPPRIMÉ	CATÉGORIE	TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'EFFET	NBRE D'EMPLOI SUPPRIMÉ
Adjoint technique ppal. 1 <sup>ère</sup> classe	C	35h	01/02/2024	1

Création d'un emploi :

SERVICE	GRADE CRÉÉ	CATÉGORIE	TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'EFFET
POLE TECHNIQUE	Agent de maîtrise	C	35 h	01/02/2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

**-MODIFIE** le tableau des effectifs, en supprimant l'emploi suivant :

- 1 emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,

**DIT** que cette décision prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2024.

**-MODIFIE** le tableau des effectifs, en créant, selon les conditions ci-dessus définies, l'emploi suivant :

- 1 emploi d'agent de maîtrise à temps complet,

**DIT** que cette décision prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2024.

**-DONNE** à M. le Maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Intervention liminaire de Monsieur le Maire :

Il s'agit de la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe et de la création concomitante d'un emploi d'agent de maîtrise, ce qui est classique dans le cadre d'une promotion interne.

Sur notre politique RH, on a déprécarisé un certain nombre d'agents l'an dernier, qui ont pu bénéficier du CIA et on a également promu nos agents quand ils réussissent des concours ce qui n'est pas une obligation, donc cela joue sur notre chapitre budgétaire 012, mais c'est un choix.

## AFFAIRES FONCIÈRES

### **3. ZAC LES POÈTES – Approbation de l'avenant n° 2 au traité de concession**

Délibération n° 003-01-2024 – Présentée par Monsieur le Maire

Il est exposé ce qui suit :

Par délibération en date du 26 novembre 2013, le Conseil municipal a décidé d'approuver le traité de concession de la ZAC « Les Poètes » et d'autoriser sa signature avec le Groupe HGH et Associés, désigné comme concessionnaire par délibération du Conseil municipal du 22 octobre 2013.

Par délibération en date du 13 décembre 2016, le Conseil municipal a validé l'avenant n°1 du traité de concession, signé par les parties susvisées en date du 28 décembre 2016. Cet avenant traduisait les difficultés d'acquisition mises en avant par l'Aménageur et la nécessité de recourir à une procédure de Déclaration d'Utilité Publique, ainsi qu'en conséquence, la nécessité de modifier la durée initiale du traité de 6 à 10 ans.

Ce traité a pour objet l'organisation, à l'initiative de la Commune de Chevigny-Saint-Sauveur, de l'intervention d'un opérateur u ayant vocation, en lui permettant de se rémunérer sur les résultats de l'opération au moyen de cessions ou locations d'immeubles, mais en laissant également à sa charge les risques inhérents à l'opération. Il est souligné notamment que le concessionnaire doit assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux et équipements concourant à l'opération prévus dans la concession, ainsi que la réalisation des études et de toutes les missions nécessaires à leur exécution, notamment la maîtrise foncière totale de l'emprise du périmètre.

En date du 28 décembre 2016, le traité de concession a fait l'objet d'un avenant pour autoriser le concessionnaire à recourir à la procédure d'expropriation par voie de déclaration d'utilité publique, et par voie de conséquence, modifier la durée initiale du traité de concession.

C'est ainsi que par arrêté préfectoral n°1388 en date du 25 novembre 2022, le projet d'acquisition de la parcelle ZD0006 (dernière parcelle restant à acquérir) a été déclaré d'utilité publique et que le Groupe HGH et Associé a été autorisé à l'acquérir par voie d'expropriation.

Par courrier en date du 5 décembre 2023, le concessionnaire de la ZAC « Les Poètes » sollicite de la Commune la réalisation d'un avenant n° 2 dans le but de préciser la durée de la concession et ce afin de tenir compte :

- Des délais d'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique, et des démarches entreprises après coup pour obtenir la pleine propriété de la parcelle ZD0006.
- Des modifications devant être apportées au programme d'aménagement initial et ce notamment pour prendre en compte et inclure la réalisation d'un terminus bus (souhaité par la Commune) et la modification du tracé du fossé présent en façade Est. Ces deux points nécessitent encore à l'heure actuelle quelques échanges et précisions entre toutes les parties concernées pour pouvoir préciser et confirmer les modalités de réalisation et de financement.

Le courrier rappelle que selon les clauses de l'avenant n°1, la durée de la concession a été portée à 10 ans à compter de sa date de prise d'effet, soit jusqu'au 13 décembre 2023, précisant que cette durée expirerait en tout état de cause à l'achèvement de la mission.

Le concessionnaire souhaite ainsi clarifier l'état d'avancement des démarches et justifier du retard pris dans la mise en œuvre de la concession, au regard des motifs exposés dans son courrier.

Au regard de ces éléments, il est fait lecture des propositions de modifications apportées à l'avenant n°2 du traité de concession et notamment la modification de l'article 5.1 portant sur l'entrée en vigueur et la prise d'effet : « Sa durée prévisionnelle de 10 années (dix années), à compter de sa prise d'effet, est prorogée de 10 années supplémentaires et expirera en tout état de cause à l'achèvement de sa mission. »

Considérant ce qui suit :

- Le traité de concession et notamment :
  - L'article 27 permettant, à la demande d'une des parties, l'apport de modifications au traité par le biais d'un avenant, notamment en cas d'évènements extérieurs aux parties qui pourraient voir des répercussions sur l'équilibre financier du contrat.
  - L'article 30 stipulant que les frais éventuels de conclusions du contrat sont à la charge de l'aménageur.
- La demande du concessionnaire, formulée à travers un courrier en date du 5 décembre 2023 dont il a été fait lecture et les conséquences portant sur la clarification de la durée du traité de concession.
- Les délais de retard pris au titre de la mise en œuvre de la ZAC ne sont pas du fait de l'aménageur et répondent aux délais d'obtention et de traduction de la Déclaration d'Utilité Publique initial par le Conseil Municipal par délibération en date du 30 août 2019.
- Les modifications de l'avenant ne sont de nature à remettre en cause la durée programmée dans le sens où l'avenant n° 1 avait intégré une clause stipulant que la prise d'effet de la concession expirerait en tout état de cause à l'achèvement de sa mission.
- Les points qu'il reste à éclaircir concernant notamment les modalités de financement et de réalisation du terminus bus, qui doivent pouvoir être discuter avec Dijon Métropole (autorité compétente).

Vu ce qui suit :

- Les articles L.300-4 et suivants du Code de l'Urbanisme,
- La délibération du 16 décembre 2008 portant approbation du dossier de création de la ZAC,
- La délibération du 22 octobre 2013 retenant le Groupe HGH et Associés comme concessionnaire de la ZAC,
- La délibération du 26 novembre 2013 autorisant M. le Maire à signer le traité de concession,
- Le traité de concession de la société Groupe HGH et Associés signé le 3 décembre 2013,
- La délibération du 17 décembre 2013 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC,
- La délibération du 17 décembre 2013 approuvant le programme des équipements publics de la ZAC,
- La délibération du 13 décembre 2016 autorisant la modification du traité initial par avenant n°1, signé en date du 28 décembre 2016,
- La délibération du 30 août 2019 initiant la procédure de déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation de la parcelle ZD0006,
- L'arrêté préfectoral du 25 novembre 2022, portant déclaration d'utilité publique et arrêté de cessibilité,
- L'ordonnance du Juge de l'expropriation du 2 juin 2023 autorisant le Groupe HGH et Associés à entrer en possession de la parcelle cadastrée ZD n° 0006
- Le courrier du concessionnaire en date du 5 décembre 2023 demandant la modification du traité par le biais d'un avenant n°2,
- Le projet d'avenant n°2 tel qu'annexé,
- La présentation de ce dossier à la commission PÔLE RESSOURCES du 9 janvier 2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour et 3 abstentions (Mme HAZHAZ Dénia – Mme DUBOIS Florence – M. RICHARD Xavier par procuration à Mme HAZHAZ Dénia) :

-**DÉCIDE** d'approuver les modifications apportées par l'avenant n°2 du traité de concession d'aménagement de la ZAC « Les Poètes » portant sur la complétude de l'article 5.1 « *entrée en vigueur, prise d'effet et durée* » ;

-**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer cet avenant n° 2 ainsi que tous actes et documents à intervenir pour l'application de cette décision ;

-**RAPELLE** que les frais éventuels de conclusion du contrat sont à la charge du concessionnaire ;

-**RAPELLE** que le traité de concession devra être modifié par voie d'avenant pour y inclure les modifications du dossier de réalisation initiale qui découleront de la traduction des choix municipaux portant sur la création d'un terminus bus et la modification du tracé du fossé en façade Est et **SOULIGNE** que ces choix devront être validés en temps utile au concessionnaire afin de pouvoir être traduits en conséquence dans le dossier de réalisation ;

-**DIT** que l'avenant signé sera notifié au concessionnaire tel que désigné par délibération en date du 22 octobre 2013 ;

-**DONNE** à M. le Maire ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Intervention liminaire de Monsieur le Maire :

*Je ne vais pas refaire l'historique du dossier.*

*On a reçu un courrier de l'aménageur Groupe HGH le 5 décembre 2023.*

*Je vous passe les détails et vous propose d'approuver cet avenant n° 2 prolongeant la durée du traité de concession de 10 années supplémentaires et de m'autoriser à le signer.*

Intervention de Madame Florence DUBOIS :

*« Monsieur le Maire,  
Chers collègues,*

*Concernant cette délibération, le groupe Chevigny au cœur souhaitait revenir sur deux points.*

*Pourrions-nous avoir davantage de précisions quant à l'aménagement global immobilier, ainsi que les différents aménagements prévus dans le quartier des poètes ? quels seront-ils, jeux pour enfants, commerces etc. ? et ce, pour pouvoir informer tous les chevignois et les habitants de ce quartier (parents, enfants, jeunes et moins jeunes) qui se posent de nombreuses questions.*

*En ce qui concerne le terminus de bus ; nous nous interrogeons également sur le lieu d'implantation de ce projet dans la mesure où les rues sont étroites et de surcroît sinueuses, et d'autant plus étroites à cause du grand nombre de voitures et qui plus est, devant stationner de chaque côté de la chaussée.*

*Nous serions pourtant très satisfaits de l'implantation de ce terminus de bus au centre du quartier pour desservir le plus d'habitants possible, surtout dans ce quartier éloigné du centre-ville de Chevigny, et relativement éloigné également des arrêts de bus déjà présents des lignes 7 et 41.*

*Sans compter, qu'avec les 190 logements et donc les centaines de véhicules y circulant, réduire l'insécurité routière dans certaines rues « en serpent » , serait essentielle. Que proposez-vous ?*

*Et comme vous le savez, les mobilités restent primordiales pour ne pas se sentir isolé socialement ou ne serait-ce qu'aller acheter les produits alimentaires de première nécessité, à 20/25 min de la première surface alimentaire du centre-ville.*

*Le groupe Chevigny au cœur s'abstiendra donc sur cette délibération étant donné, à ce jour, le questionnement restant sur les aménagements, les mobilités ou encore concernant le flux de circulation dans le quartier.*

*Je vous remercie. »*

#### Intervention de Monsieur le Maire :

*Sur la position de votre groupe, je tiens à préciser que l'avenant n'a rien à voir avec les problématiques que vous soulevez.*

*Concernant le terminus bus, il est prévu au tout début de la rue Colette. Il n'a pas vocation à traverser tout le quartier car physiquement il y a des endroits où il ne pourra pas passer. Il est prévu un terminus avec une raquette de retournement. Donc il permettra de desservir une bonne partie des habitants les plus éloignés de ce quartier. C'est une demande légitime des habitants, que je ne remets pas en cause.*

*Le problème de maîtrise foncière de la parcelle ZD n° 6 a bien contrecarré les projets que la ville avait à ce sujet. Je me souviens qu'en 2014, mon prédécesseur avait reçu un courrier du Grand Dijon qui était favorable à ce terminus bus et d'accord pour réaliser les aménagements permettant de relier cette partie-là de la ville. L'opérateur de bus avait des exigences sur le terminus et c'est légitime car il y a des règles à respecter.*

*Pour les aménagements du quartier et notamment un qui est en lien avec la circulation piétonne, l'absence de continuité du maillage piétonnier central est un véritable problème aujourd'hui pour la sécurité des piétons. Aujourd'hui, vous entendez beaucoup parler de mobilité douce, c'est ce que vous sous-entendez Madame DUBOIS, la circulation pour les piétons mais aussi pour les vélos et les trottinettes ou les rollers.*

*Concernant le fossé du milieu, un petit chemin blanc piétonnier est prévu, qui permettra de relier la partie qui est la plus vers les anciens quartiers en direction de l'école Ez-Allouères. Pour beaucoup de familles, le trajet n'était pas direct donc il va y avoir un cheminement parallèle à celui qui existe déjà sur une autre parcelle.*

*Pour tout ce qui est autre comme les aires de jeux, ce n'est pas à l'aménageur de le faire. Je ne reviens pas sur la position car cela a été évoqué par Madame HAZHAZ lors du DOB. On a aménagé quand même une aire de pétanque, qui est pas mal utilisée l'été.*

*Pour les aires de jeux, on ne peut pas forcément les mettre dans tous les quartiers. On peut promettre cela mais c'est très démagogique de le faire, mais il faut savoir que c'est aussi très coûteux à réaliser. On les a rénovées dans l'ensemble de la ville et dans les écoles. Elles sont toutes entretenues alors qu'en 2019 elles n'étaient pas toutes entretenues. On a fait celle du parc de la Saussaie, qui est magnifique. On a même été cité en exemple par les habitants. Je remercie Isabelle BARDIN qui a œuvré là-dessus. On a rénové les aires de jeux dans les écoles, celle de l'école Henri-Marc était très bien car récente, et on a étoffé celle de l'Ogive. L'année dernière, on a rénové celle de la rue Lazare-Carnot. C'est très coûteux aussi en maintenance annuelle. Plus on a de dispositifs, plus on charge notre coût de fonctionnement. Notre souhait c'était d'avoir plusieurs jeux sur une même aire, car les enfants aiment aller d'un jeu à un autre sinon ils s'ennuient. Là, on va regarder pour d'autres aires de jeux, par exemple dans le quartier des Poètes il y a une aire de jeux en face de l'Ogive alors quand le maillage piétonnier sera là, on va réfléchir à d'autres aménagements*

#### Intervention de Madame Florence DUBOIS :

*Y-aura-t-il des commerces dans ce quartier ?  
C'est un secteur de la ville éloigné de tout.*

#### Intervention de Monsieur le Maire :

*Non, car dans un quartier pavillonnaire un commerce ne vit pas forcément bien. A l'époque quand je n'étais pas encore maire, un commerce aurait peut-être été possible, mais rue Sacha-Distel à côté de la boulangerie et de la pharmacie situées à proximité du boulevard Pallach.*

*Je suis conseiller départemental et au Conseil départemental il y a des élus qui siègent, Madame HAZHAZ les connaît bien, qui sont dans des cantons qui se trouvent dans des zones rurales bien isolées. A Chevigny, nous n'avons pas cette problématique. On est à 15 minutes à pied de tout. Je sais bien que ce n'est pas facile quand on n'a pas de voiture, mais il faut relativiser certains arguments Madame DUBOIS bien que je comprenne ce que vous dites.*

#### Intervention de Madame Dénia HAZHAZ :

*Bien que vous n'ayez pas le tracé en tête, vous nous dites qu'il y aurait le terminus au début de la rue Colette, mais le bus n'a pas vocation à entrer dans le quartier des Poètes ?*

Intervention de Monsieur le Maire :

*Non, ça n'a jamais été le cas. C'est ce que j'annonce à toutes les réunions de quartier et c'est ce qu'annonçait déjà mon prédécesseur.*

Intervention de Madame Dénia HAZHAZ :

*On est bien d'accord, c'est juste impossible. Merci.*

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**a) Présentation du Rapport Social Unique 2022**

A l'appui de la synthèse du Rapport sur l'état de la Collectivité qui reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2022. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2022 transmises en 2023 par la collectivité au Centre de Gestion de la Côte d'Or.

**b) Date de la prochaine séance du Conseil municipal**

M. le Maire informe les élus que la prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le **mardi 5 mars 2024** et qu'elle sera consacrée au vote du budget primitif.

\*\*\*

Monsieur le Maire remercie les élus et il souhaite une bonne soirée à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 40.

*Le présent procès-verbal a été arrêté et approuvé par le Conseil municipal du 5 mars 2024.*

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Guillaume RUET

A black ink signature of Romain VENTO, written in a cursive style.

Romain VENTO

Pièces annexées au présent procès-verbal de séance :

- Rapport d'orientation budgétaire pour 2024
- Synthèse du Rapport Social Unique 2022 sur l'état de la Collectivité

# CHEVIGNY

SAINT-SAUVEUR

## RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2024



Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité.

L'article 22 du règlement intérieur du Conseil Municipal prévoit que le débat d'orientation budgétaire a lieu chaque année au maximum deux mois avant l'examen du budget, lors d'une séance ordinaire, après inscription à l'ordre du jour ou lors d'une séance réservée à cet effet. Il donne lieu à délibération et est enregistré au procès-verbal de séance.

Toute convocation est accompagnée du présent rapport pouvant inclure notamment les analyses prospectives, les informations sur les principaux investissements, le niveau d'endettement et les perspectives de taux de fiscalité, le produit escompté des recettes fiscales et des dotations de l'Etat, l'enveloppe des dépenses nettes de fonctionnement, les charges d'intérêt de la dette, l'épargne brute, les charges d'amortissement de la dette, l'épargne nette, l'enveloppe des dépenses d'investissements nettes, les résultats de l'exercice précédent ainsi que les autorisations de programme.

Le présent rapport d'orientations budgétaires répond aux obligations de l'article 4 du règlement budgétaire et financier approuvé le 27 septembre 2022.

## CONTEXTE D'ÉLABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Depuis quelques semaines, un terme apparait de plus en plus fréquemment dans les discours et diverses analyses : « incertitude ».

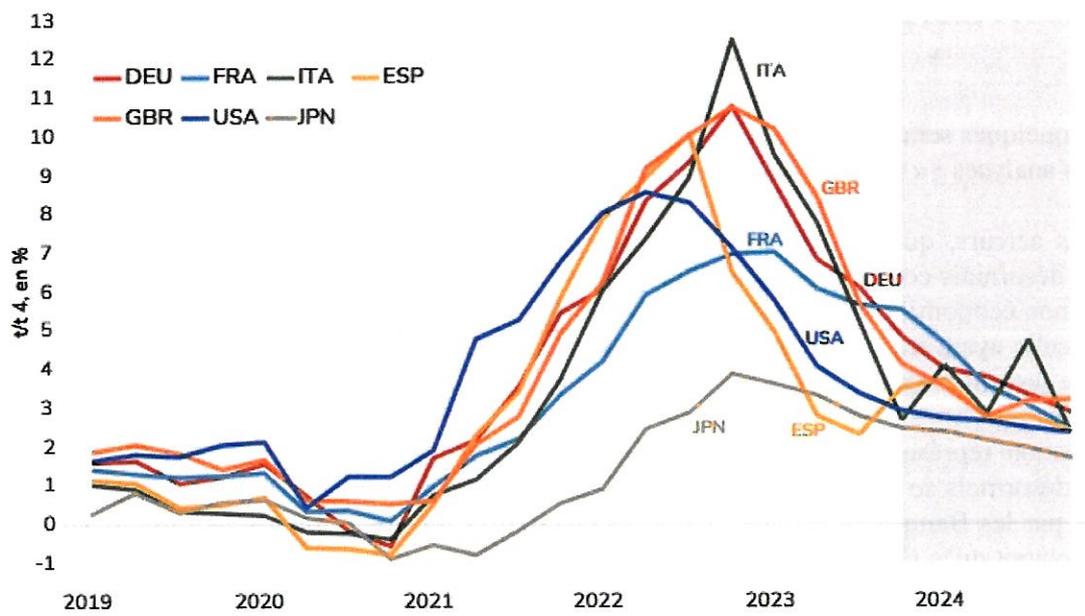
Tous les acteurs, que ce soit ménages, entreprises, organismes publics ou investissements doivent désormais composer avec une incertitude accrue. Tout d'abord celle qui entoure l'état réel de nos économies, celle sur la nature des réponses politiques et/ou monétaires à mettre œuvre, celle ayant trait à la transmission des chocs passés ou bien encore celle inhérent aux effets du resserrement monétaire massif.

Si l'inflation représentait une source d'incertitude et de préoccupation majeure, l'attention semble désormais se déplacer vers l'impact, sur la croissance, des hausses de taux directeurs opérées par les Banques Centrales. Jérôme Powell, à la fin d'été, lors de la réunion Jackson Hole déclarait qu'« *il existe toujours une incertitude entourant le degré exact de restriction de la politique monétaire* », ajoutant que la difficulté de calibrage de la politique monétaire est « *accrue par l'incertitude sur les délais de transmission du resserrement monétaire à l'activité économique* ». Christine Lagarde a également tenu un discours similaire, soulignant que « *la politique monétaire ne doit pas devenir elle-même une source d'incertitude* » et que les banques centrales devront « *parler de l'avenir de manière à mieux faire comprendre l'incertitude à laquelle [elles sont] confrontées* » pour préserver leur crédibilité.

L'année 2024 qui se profile comporte de nombreuses incertitudes. La première concerne les conséquences des politiques monétaires conduites sur l'économie et l'activité. Lorsque que le taux terminal aura été atteint, combien de temps restera-t-il à ce niveau avant d'entamer une diminution graduelle? Aussi, les effets des chocs dus à la pandémie, à la guerre en Ukraine, à l'envolée de l'inflation se feront sentir durablement. De plus, les délais de transmission de la politique monétaire sont longs, variables et ne peuvent pas être estimés avec précision, entraînant une deuxième incertitude autour des anticipations et des prévisions. Enfin, un autre quatrième type d'incertitude est lié aux risques et tensions géopolitiques, toujours vives dans de nombreux points du globe, et susceptibles d'avoir des répercussions économiques.

### 1.1 Si la décrue de l'inflation semble en cours, le niveau des prix reste élevé

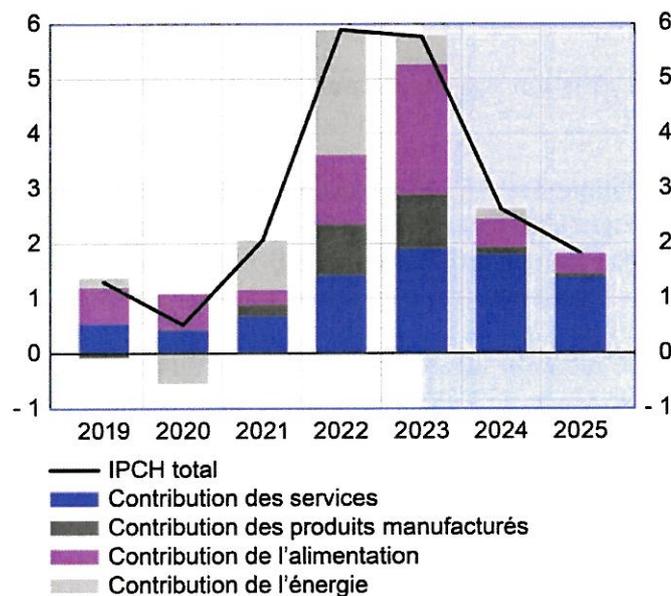
Si la dynamique désinflationniste tend à se confirmer, elle est trop lente dans la zone euro. En effet, si l'inflation aux Etats-Unis est passée de 8,4 % à 3,1 % entre la fin des étés 2022 et 2023, la zone euro n'a enregistré qu'une diminution de 8,8 % à 5,1 %, dans la mesure notamment où les prix des services ne ralentissent que trop modérément. En France, après un pic à 7,3% fin février 2023, l'indice des prix à la consommation harmonisé s'est également replié à 5,1% au début de juillet, avant de rebondir légèrement, sous les effets conjugués de la hausse de 10 % des tarifs réglementés de vente de l'électricité au 1<sup>er</sup> août ou bien encore les tensions sur le marché du pétrole).



Selon les dernières projections, l'inflation totale s'établirait à 5,8% en France pour l'année 2023, et à 4,2% hors énergie et alimentation. Pour 2024, l'inflation atteindrait 2,6%, toujours alimentée par les prix des services. La composition de l'inflation évoluera sensiblement : après une première phase d'inflation énergétique en 2022 notamment, suivi par la hausse des prix manufacturés et alimentaires, c'est bien le maintien des prix dans les services qui prendra le relais de l'inflation, dans le sillage notamment des récentes revalorisations salariales, mais sans risque d'emballement à ce jour (sauf en cas de nouveau conflit géopolitique, ce qui n'est pas à exclure).

### Décomposition de l'IPCH

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sur la composante énergétique de l'inflation, les craintes sur les approvisionnements européens en gaz, suite à la guerre en Ukraine, avaient notamment porté le prix de gros du gaz à des niveaux historiques, dont les effets ont également impacté le prix de l'électricité (au regard du fonctionnement du marché européen). Dans le même temps, les matières premières agricoles ont vu leurs cours flamber (+ 48 % en avril 2022), à la suite notamment de la chute des exportations ukrainiennes et russes de céréales.

Comme évoqué précédemment, le contexte est très différent désormais. En ce qui concerne les énergies fossiles, les chocs se situent essentiellement sur le pétrole, les craintes sur les difficultés d'approvisionnement sur le gaz ayant nettement reflué compte tenu de la réduction de la dépendance européenne au gaz russe. Au cours de l'été 2023, le prix du pétrole a augmenté, suite notamment à une politique de restriction de l'offre par l'Opep et la Russie, et laissé craindre une interruption dans la baisse de l'inflation totale amorcée au cours du premier semestre 2023.

Pour autant, cette baisse de l'inflation ne saurait masquer la hausse du niveau général des prix sur l'ensemble de la période post-COVID. En premier la fin d'année 2019 comme point de référence, l'indice des prix se situait, à l'été 2023, 18% plus haut aux Etats-Unis et 17% plus haut en zone euro.

## 1.2 Croissance en panne et reprise graduelle en perspective

L'économie mondiale poursuit sa perte en vitesse, compte tenu des effets conjugués du fort resserrement monétaire des banques centrales, du ralentissement du commerce international, et de l'essoufflement de la consommation des ménages, et ce alors que les amortisseurs issus du « quoi qu'il en coûte » commencent à s'estomper.

La vigueur du secteur des services, qui avait alimenté la reprise de la croissance post-pandémie, s'amenuise, les indices PMI des services étant en contraction, particulièrement en zone euro. Cette situation met également en lumière l'érosion du pouvoir d'achat des ménages.

La principale différence de croissance entre les Etats-Unis et la zone euro provient en grande partie de la demande intérieure, et singulièrement de la demande des ménages.

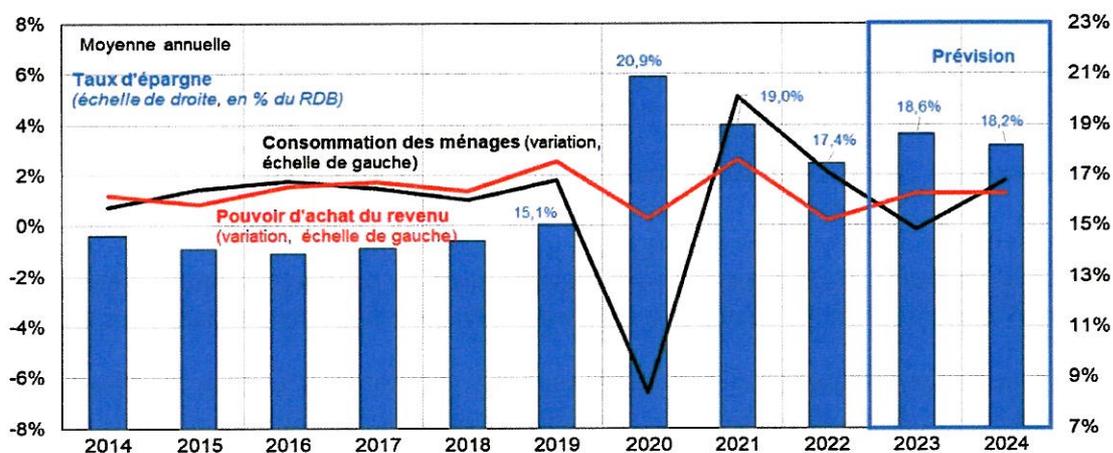
Plus de trois années après le déclenchement de la crise sanitaire, la grande majorité des pays enregistre un déficit d'activité et de croissance par rapport à la trajectoire contrefactuelle où le PIB aurait progressé à la même vitesse que les tendances de croissances observées avant 2020. Ce constat permet de formuler l'hypothèse que les crises successives auront des effets durables sur la croissance potentielle.

La croissance économique sera assurément modérée en 2023 et en 2024 en zone euro, sous le poids du niveau des prix et des taux d'intérêt, et des difficultés croissantes d'accès au crédit bancaire. Selon nos estimations, près d'un point de croissance de PIB serait amputé par les conséquences de la politique monétaire. En raison des effets retardés de diffusion de hausses des taux sur l'activité (qui produisent leur plein effet à horizon 12-18 mois), l'impact du resserrement monétaire sur la croissance se fera principalement sentir en 2024.

Le tableau ci-dessous vous permet de mesurer l'impact des différentes crises successives sur la croissance en France, ainsi que l'évolution des différentes natures de chocs qui sont venues impacter l'activité et l'économie.

<b>Croissance hors chocs</b>	<b>2022 :</b> 4,1 %	<b>2023 :</b> 1,6 %	<b>2024 :</b> 1,7 %	<b>2022-2024 :</b> 7,6 %
<b>Choc Covid et approvisionnements</b>	-0,3	0,1	0,2	-0,1
<b>Remontée des taux</b>	-0,1	-0,4	-0,9	-1,4
<b>Incertitude et tensions géopolitiques</b>	-0,5	0,1	0,1	-0,4
<b>Choc énergie (y compris bouclier et mesures énergie/inflation)*</b>	-0,5	-0,6	-0,3	-1,4
<b>Autres nouvelles mesures budgétaires</b>	0,0	0,1	0,0	0,1
<b>Croissance observée et prévue</b>	<b>2022 :</b> 2,5 %	<b>2023 :</b> 0,9 %	<b>2024 :</b> 0,8 %	<b>2022-2024 :</b> 4,3 %

Comme évoqué précédemment, la consommation des ménages, moteur de la croissance du marché intérieur, ainsi que d'un tiers des ressources départementales (à travers la Taxe sur la Valeur Ajoutée) sera particulièrement affectée par ces facteurs, dans une ampleur que les excédents d'épargne hérités de la période de confinement ne sauront plus atténuer. Aussi, le degré élevé d'incertitudes qui caractérise l'environnement actuel conduit à la constitution d'une épargne de précaution, défavorable à l'activité.



La croissance de l'économie française s'établirait à 0,9% en 2023, un chiffre en trompe-l'œil compte tenu d'effets de rattrapage (fin des grèves dans certaines raffineries) et de la variation des stocks. Les prévisions pour 2024 convergent autour de 1%.

Sur le marché des taux, la Banque Centrale Européenne pourrait engager un cycle baissier de ses taux directeurs, en ramenant progressivement ces derniers autour de 2 % à l'horizon 2025.

Avec + 4 % au troisième trimestre 2023, les défaillances d'entreprises cumulées sur 3 mois ont été, pour le 2e trimestre consécutif, supérieures à leur niveau d'avant-Covid sur la même période, sur la base de l'exploitation des données de la Banque de France.

Plusieurs secteurs enregistrent déjà plus de défaillances qu'avant le Covid-19 (en cumul sur 12 mois à fin août 2023) : l'industrie (+8%), l'hébergement-restauration (+3%) et les

activités immobilières (+3%). Ces secteurs d'activité sont concernés aussi bien par des problématiques de trésorerie que de rentabilité ou bien encore de demande.

Un véritable point de vigilance concerne une dégradation des comportements de paiement : à titre d'illustration, la proportion des entreprises subissant des retards de paiement a augmenté à 36,2% dans le secteur du bâtiment, selon une enquête menée par l'Insee en juillet.

Un second point de vigilance a trait au coût en matière d'emplois. La proportion plus importante de liquidations judiciaires (66% des défaillances sur janvier-septembre 2023, contre 52% sur la même période de 2019 selon les statistiques des greffiers des tribunaux de commerce) est de nature à accroître ce risque.

### **Loi de Finances 2024 : Orientations Générales**

L'examen du PLF 2024 en commission à l'Assemblée Nationale a débuté le 10 octobre dernier.

Le 18 octobre, par l'usage de l'article 49.3 de la Constitution, Elisabeth Borne engage une nouvelle fois la responsabilité de son gouvernement pour assurer, après moins d'une journée de débats parlementaires, le passage du volet « recettes » du texte.

Le 7 novembre, le volet « dépenses » du texte est adopté à nouveau grâce à l'usage du 49.3 après une semaine de débats parlementaires.

Ce PLF 2024 s'inscrit dans un contexte macroéconomique marqué par la hausse des taux d'intérêts mais avec une inflation sensiblement en baisse comparée à l'année précédente.

Selon l'INSEE et la Banque de France, la croissance s'établirait aux alentours de +1 % pour l'année 2023. En progression sur 2024 selon les estimations avec +1,4 %.

L'inflation (IPCH) pour 2023 est de 5.7%. Pour l'année 2024, une inflation en baisse à +2,6 % est attendue. La prévision du déficit est établie à 4,9 % du PIB pour 2023 avec un objectif de baisse à 4,4 % du PIB pour 2024. Enfin le taux de chômage reste proche des estimations de l'année dernière pour 2023 avec 7,2 %, il est attendu en légère hausse en 2024 à 7,5 %.

#### **UNE TRAJECTOIRE DE MAITRISE DES FINANCES PUBLIQUES :**

Ce PLF 2024 affiche un objectif d'économies de l'ordre de 16 Md €. Pour y parvenir plusieurs points d'action sont concernés : la fin des dispositifs de soutien face à la hausse du coût de l'énergie, la réduction des aides aux entreprises accordées dans le cadre des politiques de l'emploi, des économies issues d'un nouveau dispositif de lutte contre les fraudes fiscales, fraudes aux aides sociales, fraudes aux aides publiques, des économies issues de la suppression de l'avantage fiscal accordé sur le gazole non routier des secteurs du BTP et de l'agriculture.

Dans cet objectif de maîtrise le PLF 2024 prévoit également l'échelonnement de la suppression de la CVAE, qui devait initialement être effective dès 2024 ; pour une disparition totale en 2027.

### PRINCIPALES MESURES CONCERNANT LES COLLECTIVITES :

- La répartition de la DGF voit cette année encore un abondement de son enveloppe globale, à hauteur de 220 M€ nets. Dont 190 M€ nets répartis sur la DGF des communes entre DSR et DSI et 90 M€ sur la dotation d'intercommunalité des EPCI avec 30 M€ nets et 60 M€ issus de la dotation de compensation.
- Poursuite du soutien à l'investissement local avec le maintien des DETR, DSIL, DPV et DSID pour un volume global à 2 Md€ ; qui passe également par un verdissement de ces dotations et la nécessité d'une part favorable à l'environnement dans les projets concernés.
- Extension de l'assiette d'éligibilité au FCTVA aux dépenses d'aménagement de terrains.
- Abondement du fonds vert qui passe à 2,5 Md€
- La dotation biodiversité est doublée pour atteindre 100 M€ et devient la dotation de soutien aux aménités rurales.
- Harmonisation des dispositifs de zonages des territoires ruraux avec la fusion des ZRR, BER et ZoRCoMiR vers le nouveau dispositif « France Ruralités Revitalisation »
- Instauration au 1er janvier 2024 d'une dotation aux communes nouvelles. Distincte de la DGF elle concernera les communes de moins de 150 000 habitants et sera constituée :
  - D'une part « garantie » qui permettra l'assurance pendant 3 ans d'une non baisse du montant de DGF perçu l'année précédant la création
  - D'une part « amorçage » de 10 € par habitant perçue pendant les trois premières années de vie de la commune nouvelle.

### MESURES CONCERNANT LA FISCALITE LOCALE :

- La revalorisation annuelle des valeurs locatives est fixée + 3.9%.
- Dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, création d'une compensation pour combler la perte de produit de THLV qui ne serait pas compensée par l'instauration de la majoration à la THRS.
- Instauration d'une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de 25 ans pour les logements sociaux anciens (>40ans) et ayant bénéficié d'une rénovation thermique importante.
- Création d'un abattement de 30% de TFPB pour les logements sociaux situés en QPV
- Un amendement prévoit l'assouplissement des règles de lien dans l'évolution des taux de la fiscalité locale. Il y aura possibilité de faire varier librement entre eux les taux des TFPB, TFPNB et CFE.
- Un autre amendement prévoit une exonération facultative de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) en faveur des associations d'utilité publique et d'intérêt général

- Exonération totale de la TICPE pour les véhicules opérationnels et de surveillance des SDIS.
- Création d'une garantie plancher de la fraction de TVA allouée aux départements en compensation de la perte de CVAE.
- Mise en place d'une expérimentation d'un service de télédéclaration par les plateformes de réservation d'hébergement pour centraliser la gestion de la taxe de séjour. Création également d'une taxe de séjour additionnelle à celles en vigueur en Ile-de-France

MESURES COMPLÉMENTAIRES :

- Généralisation des budgets verts pour les collectivités de plus de 3 500 habitants. Un état intitulé « Impact du budget pour la transition écologique » serait annexé au CA ou CFU de la collectivité. Limité aux dépenses d'investissement, il viendrait présenter la part des dépenses favorables et défavorables aux objectifs de transition écologique. Un décret fixera le modèle de lecture retenu, application prévue à partir de l'analyse des comptes de l'exercice 2024.
- Report de la suppression du fonds de compensation pour les activités périscolaires. Initialement le bénéfice du fonds devait être divisé par deux dès cette année, puis supprimé pour la rentrée 2024. Finalement les crédits pour l'année 2023-2024 ont été rétablis et un amendement prévoit le report de la suppression à la rentrée 2025.
- Soutien à la sécurité civile dans le cadre de la lutte contre les feux de forêt, avec 146 M€ ouverts en crédits de paiement pour le renouvellement de la flotte aérienne et renforcement des moyens matériels des SDIS.
- Soutien à l'investissement des collectivités d'outre-mer par l'abondement de 8 M€ du Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI), l'objectif étant le financement de l'amélioration des réseaux d'eau et d'assainissement.

## La trajectoire prospective

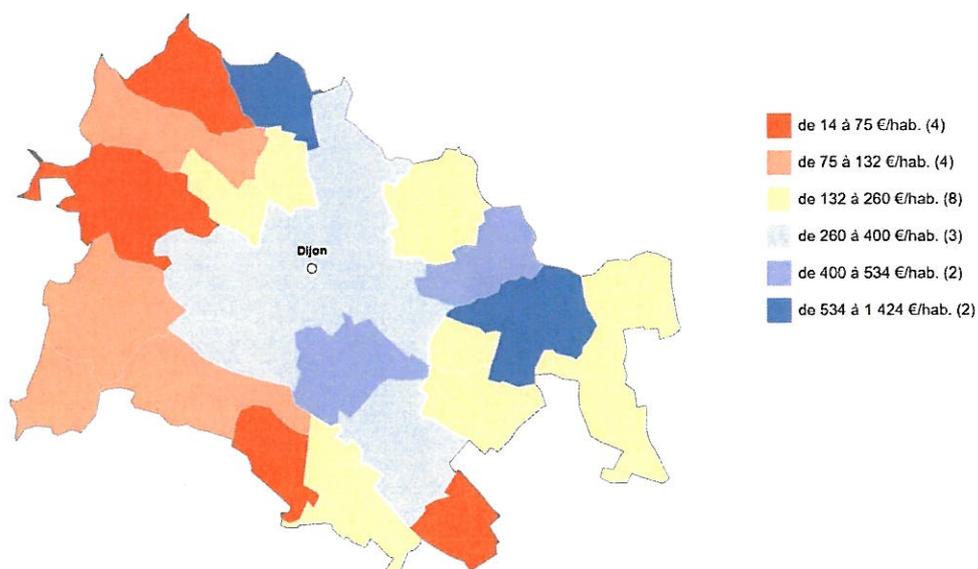
Le présent rapport d'orientations budgétaires vise à vous faire état des tendances budgétaires pour la période 2024-2026, en veillant notamment à vérifier les conditions de maintien de la solvabilité financière de la commune.

Malgré un contexte budgétaire contraint, et marqué par de nombreuses incertitudes sur nos ressources (application à nouveau, à compter de 2024, de l'écrêtement péréqué de notre dotation forfaitaire, effets de la baisse des transactions immobilières sur la taxe additionnelle aux droits de mutation), la prospective qui vous est présentée fait le choix d'une stratégie offensive et volontariste de continuer à préparer l'avenir.

Comme décliné tout au long du présent rapport, le niveau d'investissement de la période 2024-2026 s'établit à un niveau extrêmement soutenu, de l'ordre de 7 M€ annuels (soit plus 600 euros par habitant). Largement supérieur à la moyenne des communes de la Métropole, il traduit l'engagement fort de la municipalité afin de répondre aux grands enjeux contemporains, notamment environnementaux et climatiques, et renforcer l'attractivité et le dynamisme de la commune.

### Dépenses d'investissement hors remboursement du capital de la dette par habitant en 2022 (en €/hab.)

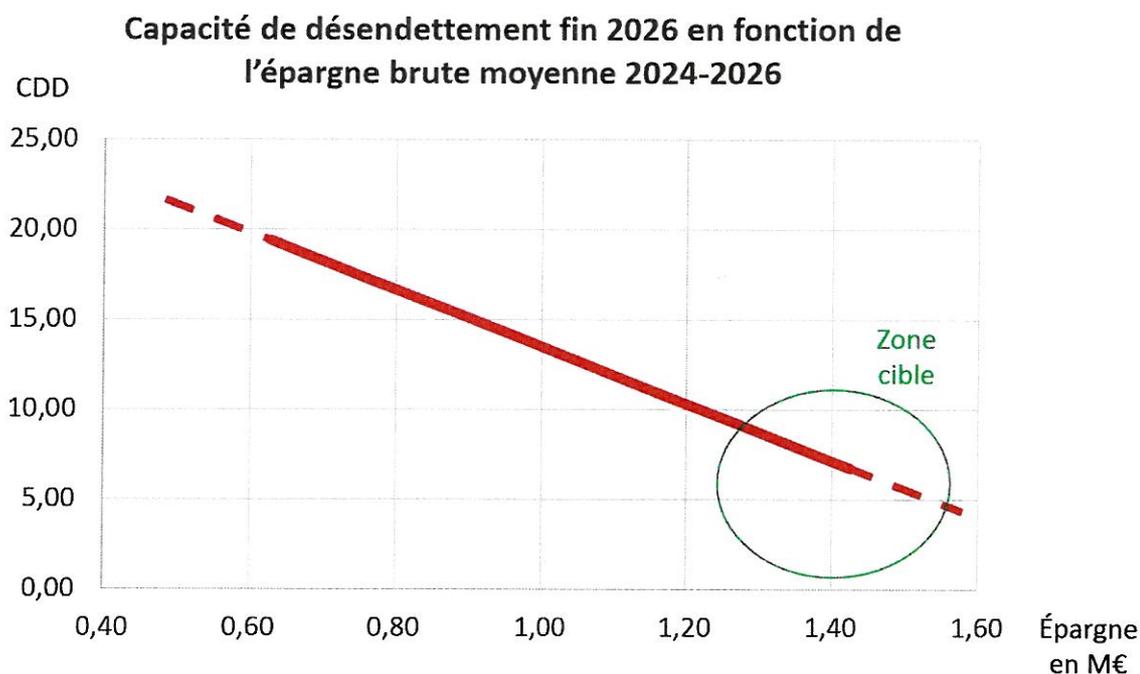
#### Dijon Métropole



Compte tenu des incertitudes et des pressions exogènes qui pèsent sur le budget de la commune, le pilotage de nos finances repose sur l'analyse de différents stress-test, actualisés de manière régulière. Ils permettent de suivre l'évolution de nos principaux ratios de solvabilité en fonction de nombreux paramètres, tels que les conséquences des lois de finances, la situation sur les marchés financiers, les effets de la variation de la dotation de solidarité communautaire ou bien encore l'impact de l'inflation sur notre capacité à investir.

Par voie de conséquence, cet outil de pilotage permet à la commune de conserver une totale agilité budgétaire et d'anticiper les éventuelles mesures à prendre, ou les éventuelles modifications de phasage d'opérations à apporter pour concilier maintien d'un haut niveau de dépenses d'équipement, et garantir de la santé financière structurelle de la commune.

À titre d'illustration, le graphique ci-dessous vous présente le niveau de capacité de désendettement atteint par notre commune en 2026, en fonction de l'épargne brute moyenne sur la période 2024-2026. Il permet notamment de fixer le cap de l'évolution de nos dépenses réelles de fonctionnement afin de conserver un niveau d'autofinancement en adéquation avec notre cycle d'investissement.



Compte tenu de la forte remontée des taux d'intérêt, ces simulations permettent de définir, à chaque fin d'exercice budgétaire, la stratégie à tenir en matière de financement des investissements, entre mobilisation de la ressource bancaire et mobilisation (partielle) du fonds de roulement de la commune.

## **2024 : la transition énergétique au cœur du programme d'investissement**

### **1. Contexte général**

Grâce à une année 2023 maîtrisée au niveau des dépenses de fonctionnement et un accompagnement de nos partenaires institutionnels dans notre programme d'investissement, nous n'avons pas eu besoin de recourir à l'emprunt en 2023.

De ce fait, le désendettement engagé depuis 2 ans, nous permet de bénéficier d'une capacité d'endettement en 2024 afin de financer, notamment, les travaux de réhabilitation de l'école maternelle Buisson Rond (3.5 M€).

La feuille de route « transition énergétique » mise en œuvre permet de maîtriser, malgré la hausse du coût de l'énergie, nos charges à caractère général. L'engagement collectif des services municipaux dans une politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement permet par ailleurs de dégager une capacité d'autofinancement appréciable pour un programme d'investissement ambitieux au service de l'ensemble des Chevignois.

Le résultat de clôture du budget annexe de la ZAC des terres Rousses (+2.3 M€) constitue par ailleurs la garantie de pouvoir financer nos investissements sans dégrader les principaux ratios financiers de la collectivité.

### **2. Résultats prévisionnels 2023**

Le tableau ci-dessous retrace la situation au **21 décembre 2023** hors reprise des résultats.

	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Fonctionnement	361.192 €	2.03 M€
Investissement	- 3.913.926 €	1.97 M€
Restes à réaliser	2.441.197 €	2.1 M€
<b>TOTAL</b>	- 1.111.537 €	+ 6.1 M€

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1. Le Plan Pluriannuel d'Investissement

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Extension des halles Coubertin	568 336 €	1 021 057 €	210 968 €	7 415 €			1 812 193 €
Rénovation de l'école du Buisson Rond	720 €	127 730 €	435 016 €	3 500 000 €	3 500 000 €	2 436 535 €	10 000 000 €
Terrain synthétique de football	3 564 €	1 388 116 €	31 911 €				1 423 591 €
Rénovation thermique Ez Allouères	94 685 €	1 503 871 €	850 000 €				2 448 556 €
Rénovation du polygone + tribunes				80 000 €	1 800 000 €	1 800 000 €	3 680 000 €
Rénovation école Henri Marc					1 000 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €
Accueil Mairie				540 000 €	360 000 €		900 000 €
Relamping / Plan LEDS				15 000 €	500 000 €	500 000 €	1 015 000 €
<b>Total charges projets structurants</b>	<b>667 305 €</b>	<b>4 040 773 €</b>	<b>1 527 895 €</b>	<b>4 142 415 €</b>	<b>7 160 000 €</b>	<b>5 736 535 €</b>	<b>23 279 340 €</b>

3 projets phares se dégagent en 2024 :

- La réhabilitation du groupe scolaire Buisson Rond,
- La refonte de l'accueil de l'hôtel de Ville
- Le relamping des bâtiments communaux (lancement des études)

Ces 3 projets, qui s'inscrivent totalement dans notre plan de transition énergétique, s'accompagneront du lancement des études en vue de la réhabilitation du polygone ainsi que celle en vue de la réalisation d'un skate park.

Ces opérations seront complétées par nos investissements récurrents :

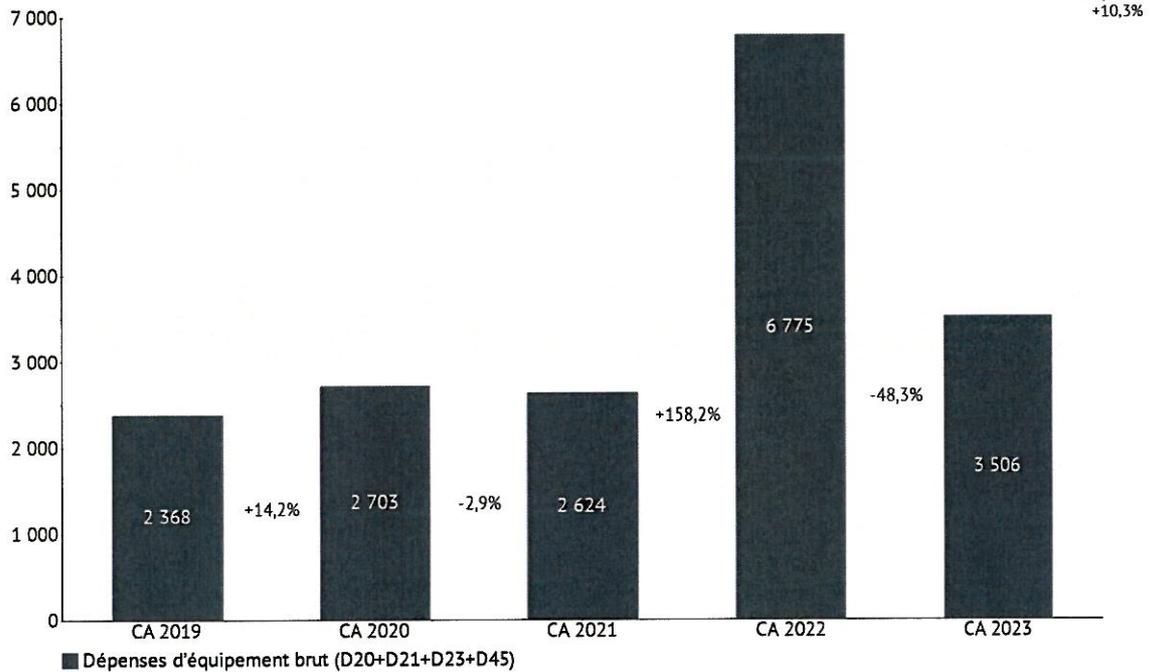
- Voirie communale : 300.000 €
- Entretien des bâtiments : 500.000 €
- Parc automobile : 60.000 €
- Projets ponctuels : 800.000 €

A noter quelques opérations de moindre envergure mais essentielles dans le quotidien des Chevignois, notamment des travaux d'amélioration des conditions d'accueil dans les établissements sportifs, les groupes scolaires et la médiathèque.

### Evolution des dépenses d'équipement brut (situation au 21/12/2023)

Après un exercice 2022 exceptionnel, le niveau de dépenses d'équipement 2023 sera également à un niveau supérieur aux années 2019/2020 et 2021 confirmant ainsi la politique volontariste en matière de remise à niveau des équipements et de réalisations d'installations nouvelles.

CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR  
Dépenses d'équipement brut (D20+D21+D23+D45) en k€  
Évolution annuelle moyenne : +10,3%



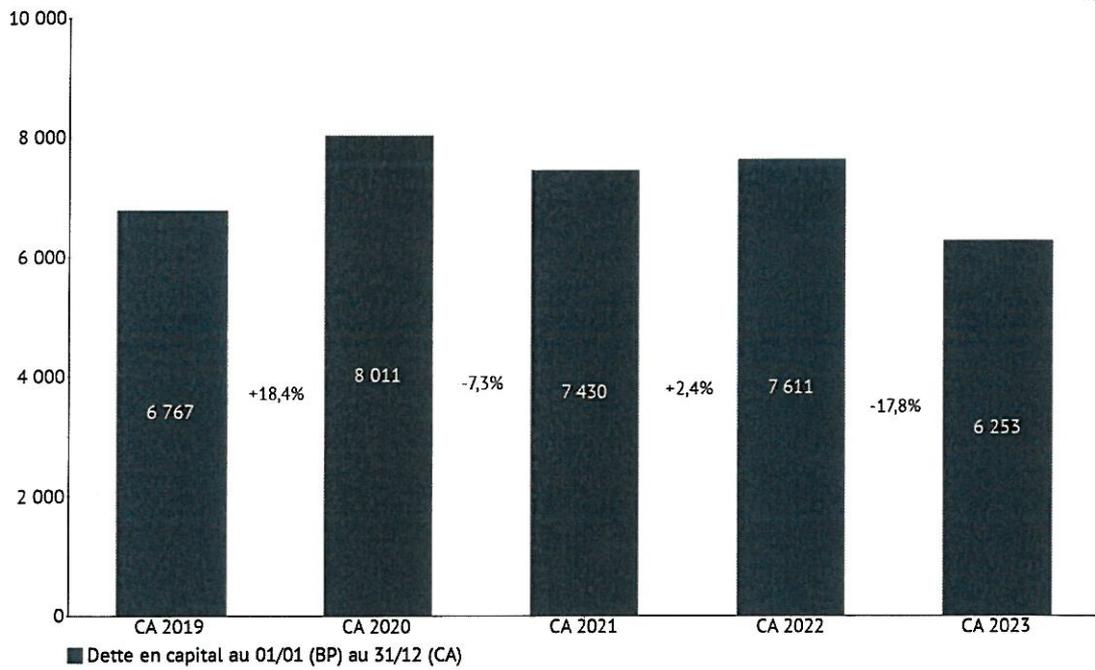
**Evolution de notre endettement (situation au 21/12/2023)**

Les excédents dégagés sur les exercices antérieurs ont permis d'autofinancer de nombreux investissements sans avoir recours à l'emprunt.

Le programme d'investissement 2024 sera financé par un nouvel emprunt à hauteur d'environ 1.8 M€.

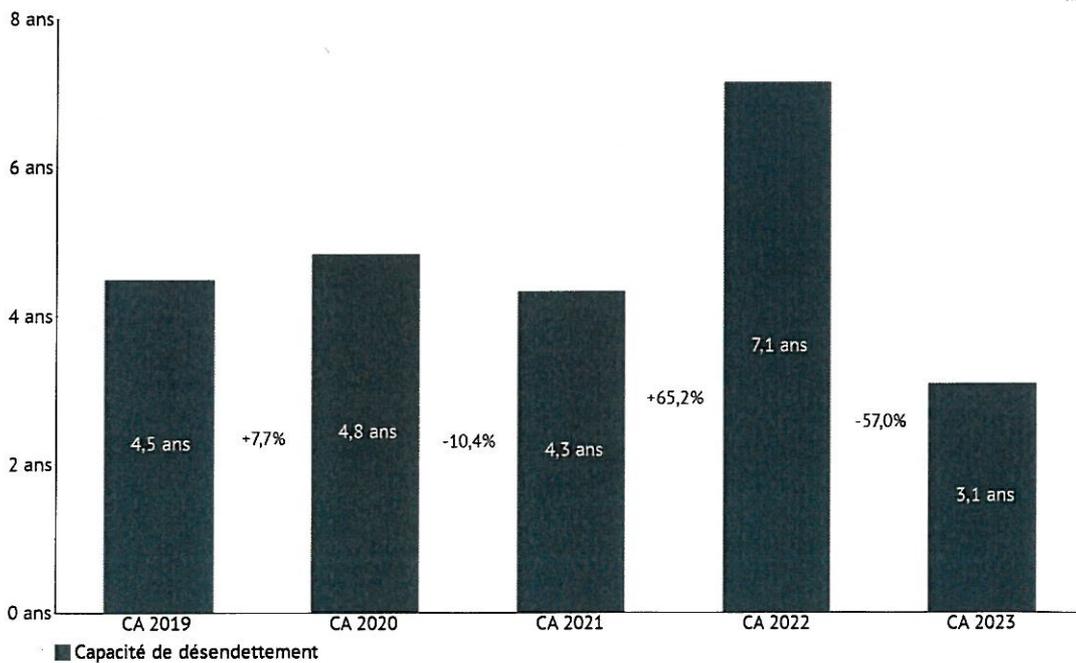
**CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR**  
 Dette en capital au 01/01 (BP) au 31/12 (CA) en k€  
 Évolution annuelle moyenne : -1,95%

Évolution  
annuelle  
moyenne  
-1,95%



**CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR**  
 Capacité de désendettement  
 Évolution annuelle moyenne : -9%

Évolution  
annuelle  
moyenne  
-9%



## Synthèse

En date du 05/12/2023

	Nombre de financements	10	<b>6 295 089€</b> CRD (au 05/12/2023)
	Durée de vie résiduelle	22 ans et 6 mois	
	Durée de vie résiduelle moyenne	14 ans et 10 mois	

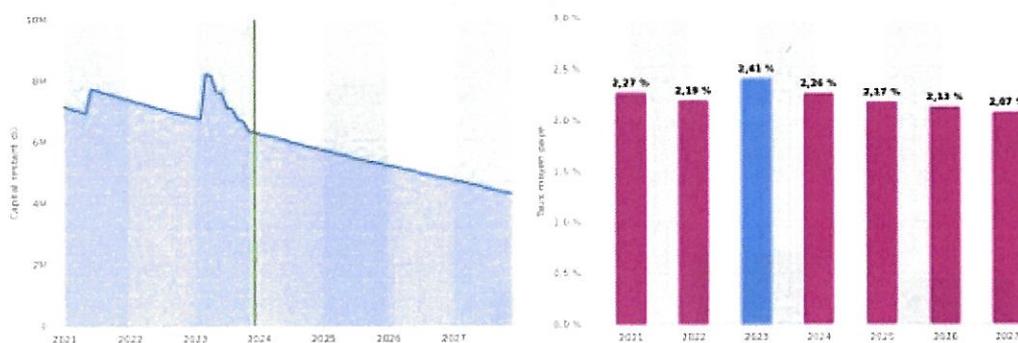
	Taux fixe (part de l'encours)	96,04%	<b>2,41%</b> Taux d'intérêt moyen (30E/360, 2023)
	Taux variable (part de l'encours)	3,96%	
	Taux structuré (part de l'encours)	0%	

	Capital	527 K€	<b>698 324€</b> Annuité (due sur 2023)
	Intérêts	171 K€	
	ICNE au 31/12/2023	12 K€	

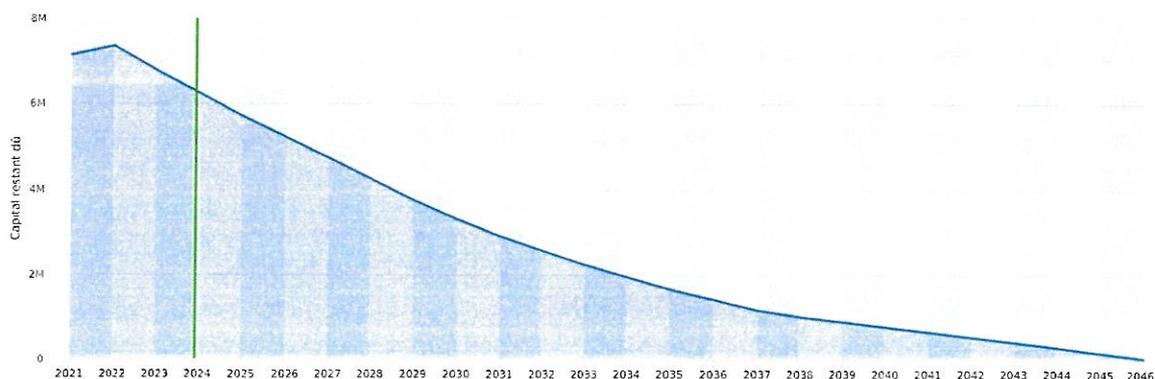
	<del>€ster</del>	3,9%  (1,89% au 01/01/2023)	<b>2,55%</b> Taux fixe 15 ans  (2,92% au 01/01/2023)
	Taux fixe 10 ans	2,61%  (3,08% au 01/01/2023)	
	Taux fixe 20 ans	2,48%  (2,76% au 01/01/2023)	

Taux fixes en amortissement trimestriel constant, 30E/360, hors marge bancaire.

### EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DÛ ET DU TAUX MOYEN SUR LES 5 PROCHAINES ANNEES



## PROFIL D'EXTINCTION



## REPARTITION PAR PRETEUR

Banque		Encours	Nombre de produits en vie	Poids
Crédit Mutuel de Strasbourg		1 978 346,94€	2	31,43%
Société de Financement Local		1 775 524,69€	1	28,20%
Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne		1 373 849,15€	2	21,82%
Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté		918 276,14€	3	14,59%
Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté		249 092,01€	1	3,96%
La banque postale		0,00€	1	0,00%

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, **le capital restant dû s'élèvera à 6.253.406 €.** Il était de 6.780.730 € au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et de 7.356.941 € au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## 2. Les projets 2024

### 2.1 La réhabilitation du groupe scolaire Buisson Rond

Comme présenté dans le plan pluriannuel d'investissement, une enveloppe de 3.5M€ est identifiée sur le budget 2024. Les travaux vont concerner l'école maternelle dans un premier temps.

### 2.2 La réhabilitation de l'accueil de l'hôtel de Ville

L'espace de l'accueil de l'hôtel de Ville n'est pas adapté aux attentes légitimes des usagers, notamment en matière de confidentialité et d'accessibilité en ce qui concerne les bureaux du CCAS.

Il y a par ailleurs de l'espace perdu qui pourra être réutilisé afin d'installer de nouveaux bureaux. L'aspect thermique sera également traité, notamment en installant des pompes à chaleur pour le chauffage des locaux, en lieu et place du chauffage gaz.

Des panneaux photovoltaïques seront également installés sur la toiture de la médiathèque.

Une 1<sup>ère</sup> enveloppe de 540.000 € sera inscrite au budget 2024, représentant 60% du montant total du projet.

### 2.3 La réalisation d'un skate-park

Equipement attendu par les jeunes Chevignois, nous réaliserons un skate park sur la plaine de la saussaie. Le début d'année 2024 sera consacré à la concertation des futurs pratiquants afin de répondre au mieux au besoin. Le coût du projet est estimé à 225.000 €

### 2.4 Le relamping des bâtiments communaux

Nous poursuivrons notre politique en faveur de la transition énergétique en procédant au lancement des études préalables en vue du remplacement de l'intégralité de l'éclairage de nos bâtiments communaux par de l'éclairage leds.

En fonction de l'avancée des études, et de l'obtention des subventions espérées (Etat et Conseil départemental), une enveloppe de travaux sera inscrite dans le cadre d'une décision modificative.

### 2.5 Les autres projets (liste non exhaustive)

Sans faire une liste exhaustive des travaux prévus, nous allons poursuivre les investissements en faveur du cadre de vie des habitants (aménagement divers sur l'espace public), de la sécurité, des conditions de travail des agents communaux, ... :

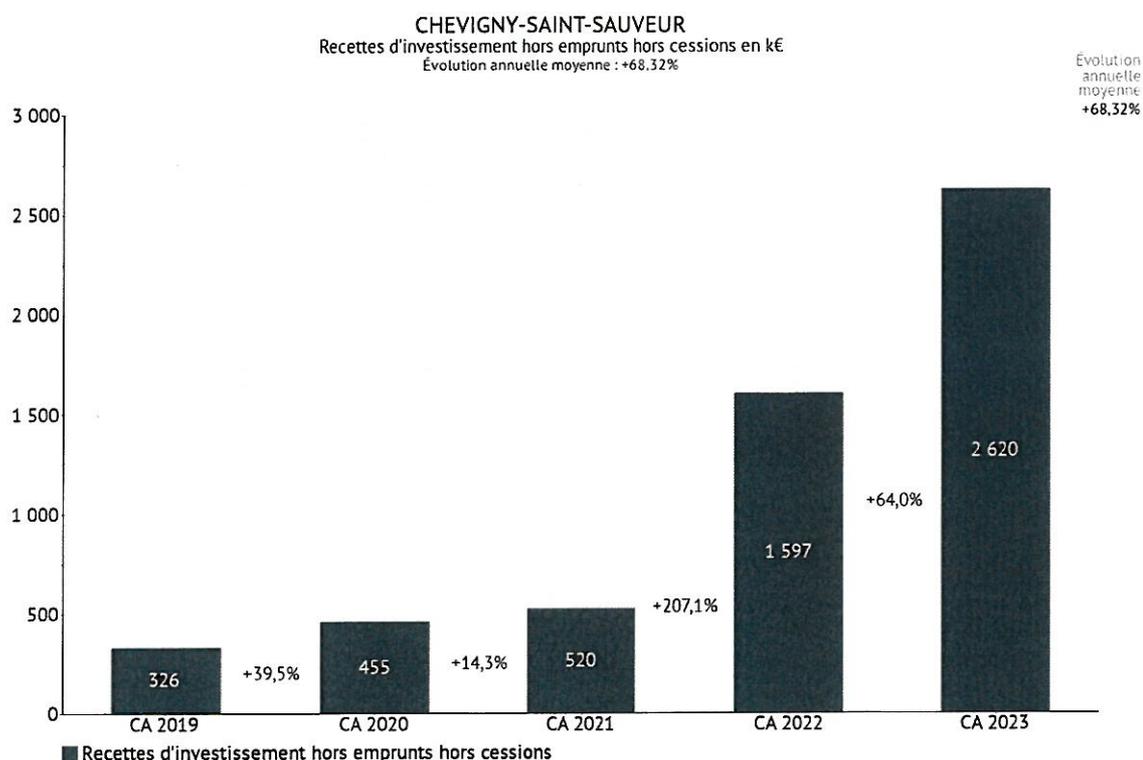
- 575.000 € pour le remboursement des emprunts,
- Lancement des études en vue de la réhabilitation du polygone (80.000 €)
- 30.000 € pour l'isolation phonique du restaurant scolaire Ez Allouères

- 80.000 € pour la mise en place d'une cuve aérienne pour récupérer les eaux de la piscine
- 50.000 € pour la poursuite du développement du parc de caméras de vidéoprotection.
- 100.000 € pour le remplacement des châssis hauts du Cosec.
- Le renouvellement du parc informatique de l'école élémentaire du breuil (24.000 €)
- Le renouvellement des serveurs de la Mairie (125.000 €)

### 3. Les recettes d'investissement

Les recettes permettant d'équilibrer la section d'investissement sont composées :

- Du virement de la section de fonctionnement : 1.883.000 €
- De l'excédent de fonctionnement capitalisé : 1.285.294 €
- Des subventions obtenues : 1.169.823 €
- Du FCTVA : 830.000 €
- Des opérations d'ordre de transfert : 728.866 €
- De la réalisation d'un emprunt : 1.800.000 €

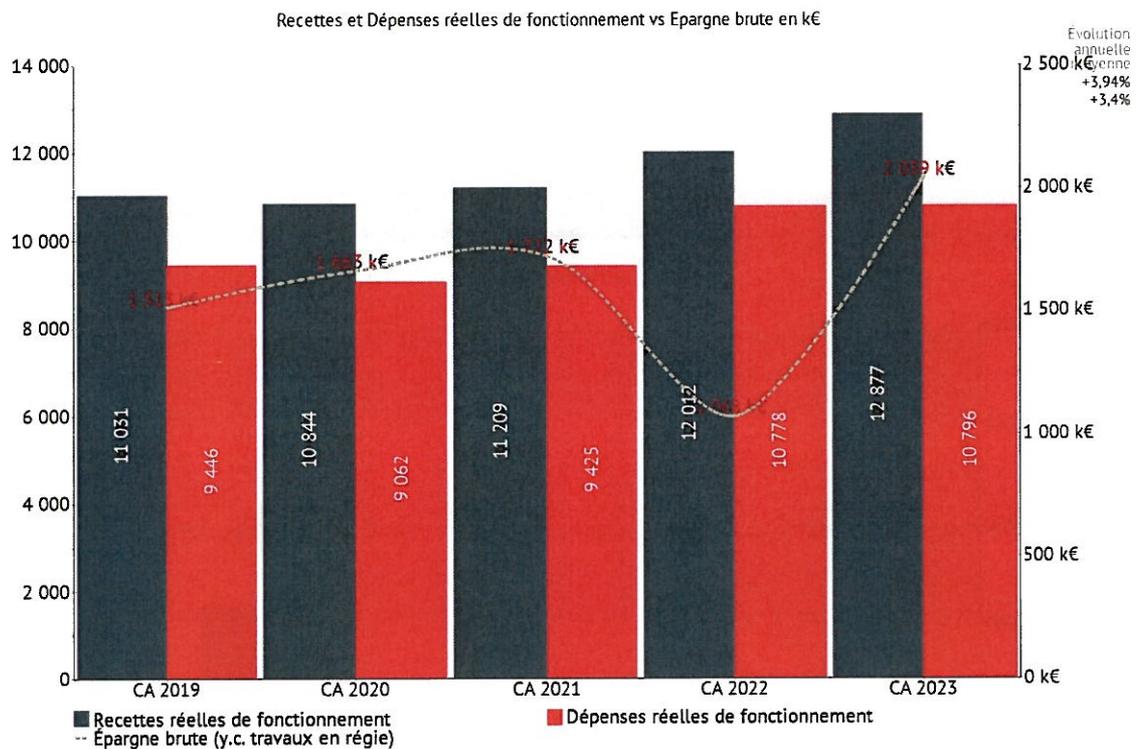


## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

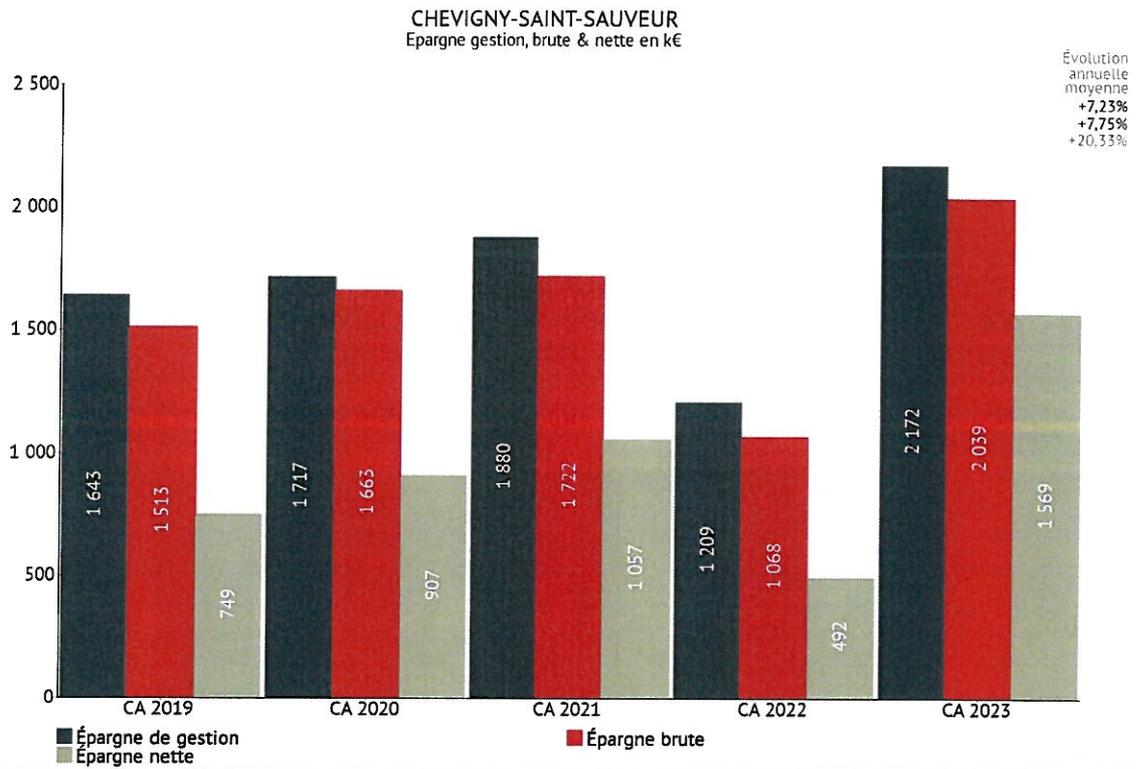
Le budget de fonctionnement 2024 sera construit sur la base d'une continuité des orientations mises en œuvre depuis plusieurs années c'est-à-dire une maîtrise des dépenses et une optimisation des recettes.

Dans ce cadre, hors virement à la section de fonctionnement, les dépenses devraient augmenter d'environ 4.2%, notamment en raison des charges de personnel (+7.5%).

### 1. Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement depuis 2019 (situation au 21/12/2023)



Le graphique ci-dessus illustre le constat fait lors du vote du compte administratif 2022 mais également la projection présentée sur l'exécution du budget 2023. Notre épargne brute va retrouver un niveau « normal » notamment grâce à une maîtrise des charges de fonctionnement (diminution de notre consommation énergétique) et au dynamisme de nos recettes de fonctionnement.



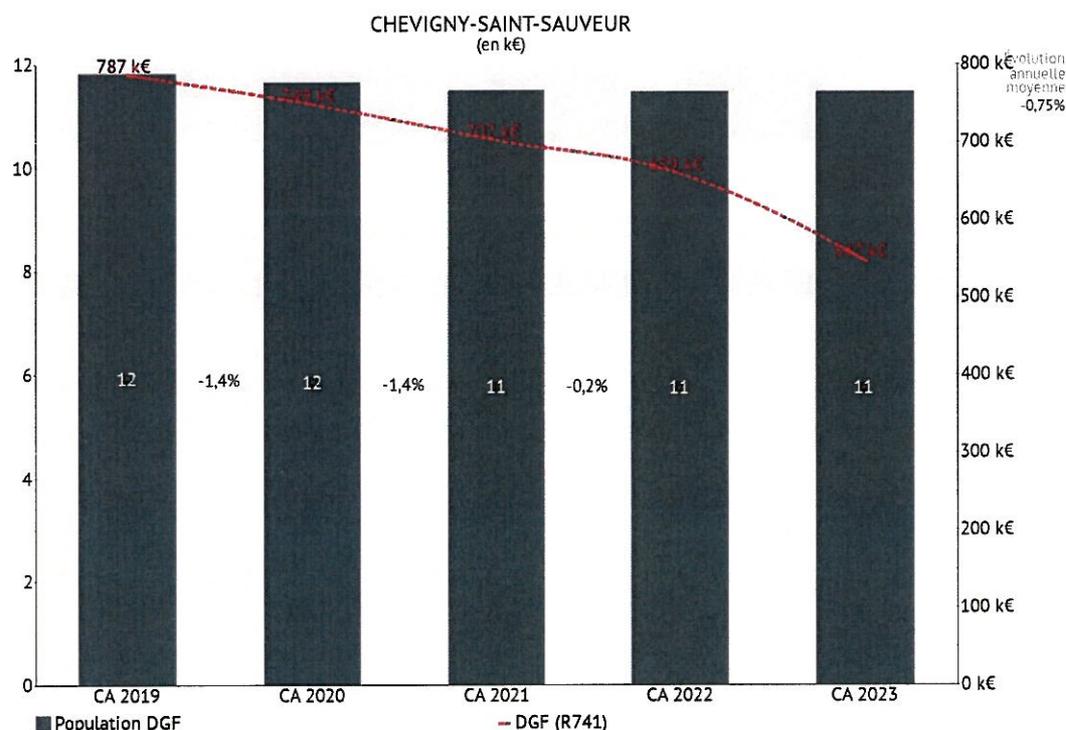
L'épargne brute retrouvée, couplée à effort de désendettement, permet de retrouver un niveau d'épargne nette très favorable.

## Principales orientations budgétaires en matière de ressources et de charges de fonctionnement

### 1.1 Les recettes de fonctionnement : faire mieux avec moins de moyens

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de la population depuis 2019 comparée à l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat.

Ce graphique traduit parfaitement la nécessité de rendre un service aux usagers toujours plus performant mais avec moins de dotations de l'Etat.



- ✓ Flux financiers et dépenses de transferts avec Dijon Métropole (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire)

Dépenses obligatoires pour la Métropole, les attributions de compensation ont pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) opte pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) et lors de chaque transfert de compétence entre un EPCI à FPU et ses communes membres.

À ce titre, le montant de l'attribution de compensation n'a pas vocation à évoluer selon la dynamique des impôts ou des charges après leur transfert à l'EPCI. L'évolution des dépenses ou des recettes transférées à l'EPCI est directement supportée par ce dernier.

Conformément au rapport final d'évaluation des charges transférées, le montant de l'attribution versée par la Métropole en 2024 sera de 996 192 €.

Concernant la dotation de solidarité communautaire (DSC), un produit de 734.051 € sera inscrit au BP 2024 (pour mémoire cette recette s'élevait à 1.192.174 € en 2021).

✓ *La Dotation de Solidarité Urbaine*

Une somme de 201 k€ est inscrite pour 2024.

✓ *Fiscalité directe locale*

Le budget 2024 est construit sans hausse des taux de fiscalité.

Il intègre en revanche la hausse des bases de calcul de la taxe de foncière de 3.9%.

Le produit fiscal 2024 est prévu à hauteur de 8.436M€ contre 8.260 M€ en 2023 soit une hausse de 180.000 €.

**CA 2022**

Impôts locaux (R731)

CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR- Cartographie

Collectivité	Population	€/hab.	€	Moyenne : 733,19 €/hab.
AHUY	1 585 hab.	636,51	1 008 875 €	
BRESSEY-SUR-TILLE	1 144 hab.	270,02	308 908 €	
BRETENIERE	944 hab.	257,34	242 930 €	
CHENOVE	14 282 hab.	564,88	8 067 583 €	
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	11 451 hab.	476,37	5 454 965 €	
CORCELLES-LES-MONTS	641 hab.	324,13	207 769 €	
DAIX	1 578 hab.	497,22	784 615 €	
DIJON	164 467 hab.	843,51	138 728 971 €	
FENAY	1 704 hab.	396,79	676 129 €	
FLAVIGNEROT	214 hab.	187,29	40 079 €	
FONTAINE-LES-DIJON	9 082 hab.	552,86	5 021 042 €	
HAUTEVILLE-LES-DIJON	1 247 hab.	322,47	402 115 €	
LONGVIC	8 706 hab.	559,32	4 869 454 €	
MAGNY-SUR-TILLE	921 hab.	246,68	227 196 €	
MARSANNAY-LA-COTE	5 407 hab.	700,28	3 786 393 €	
OUGES	1 621 hab.	248,82	403 342 €	
PERRIGNY-LES-DIJON	2 180 hab.	432,49	942 824 €	
PLOMBIERES-LES-DIJON	2 622 hab.	468,07	1 227 290 €	
QUETIGNY	9 523 hab.	576,47	5 489 741 €	
SAINTE-APOLLINAIRE	7 676 hab.	486,38	3 733 484 €	
SENNECEY-LES-DIJON	2 025 hab.	575,34	1 165 054 €	
TALANT	12 032 hab.	715,74	8 611 758 €	
<b>Totaux</b>	<b>261 052 hab.</b>	<b>733,19</b>	<b>191 400 517 €</b>	

Comparatif fiscalité/habitant métropole (année 2022)

✓ *Autres recettes fiscales prévisionnelles*

- La taxe communale additionnelle aux droits de mutation : 200.000 €.  
(403.500 € encaissés en 2023)

Les droits de mutation, aussi appelés droits d'enregistrement, sont les taxes exigibles et perçues au moment d'un achat immobilier. Ces droits sont dus à chaque changement de propriétaire d'un bien immobilier qu'il s'agisse d'une vente (on parle alors de droits de mutation à titre onéreux) ou d'une donation (on parle de droits de mutation à titre gratuit).

- La TCFE (Taxe sur la consommation d'électricité) : 200.000 €
- La TLPE (Taxe sur les publicités extérieures) : 70.000 €

✓ *Autres recettes*

- Le produit des services : 866.700 €.
- La Caisse d'Allocations Familiales : 382.500 €
- Le revenu des immeubles : 75.900 €

## 1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement : objectif stabilité

Le tableau ci-dessous permet de situer la commune de Chevigny-Saint-Sauveur en matière de dépenses de fonctionnement par habitant pour les communes de même strate au sein de la métropole (chiffres CA 2022)

### CA 2022

Dépenses réelles de fonctionnement  
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR- Cartographie

Collectivité	Population	€/hab.	€	Moyenne : 1 235,82 €/hab.
CHENOVE	14 282 hab.	1 636,51	23 372 580 €	
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	11 451 hab.	941,21	10 777 811 €	
QUETIGNY	9 523 hab.	1 263,86	12 035 759 €	
TALANT	12 032 hab.	1 018,37	12 253 080 €	
<b>Totaux</b>	<b>47 288 hab.</b>	<b>1 235,82</b>	<b>58 439 230 €</b>	

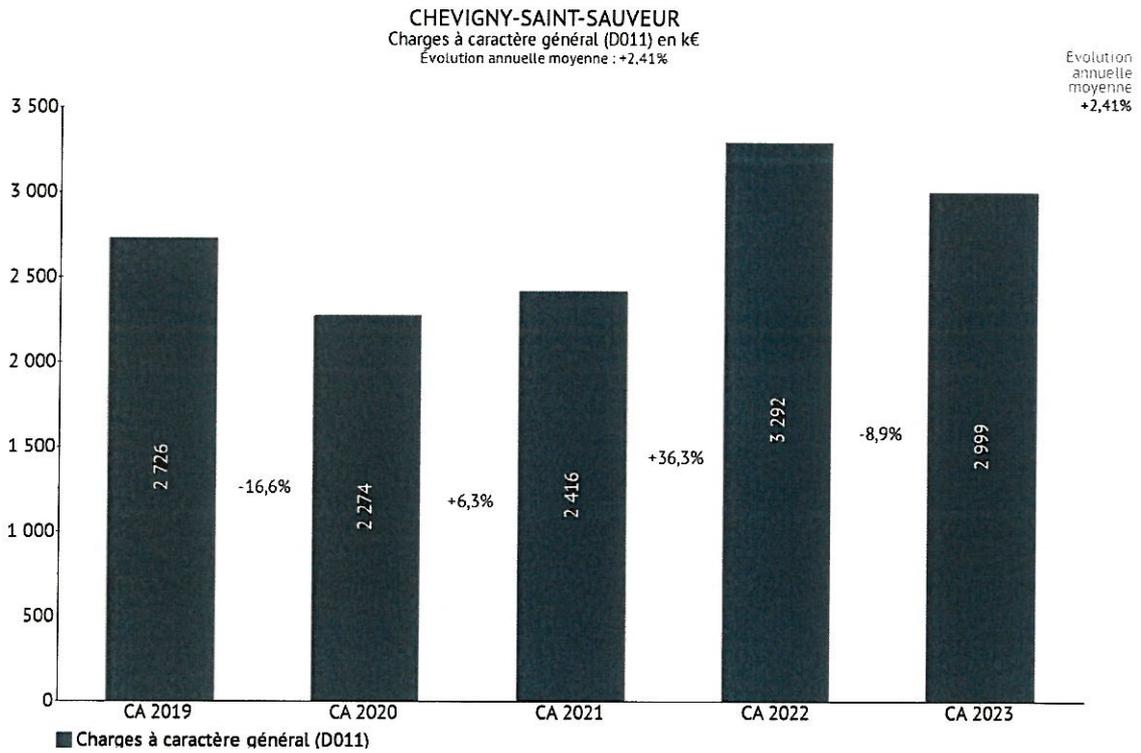
### 1.2.1 La maîtrise des charges de fonctionnement malgré l'inflation et la hausse des charges de personnel

A périmètre constant (hors virement à la section d'investissement), le niveau global des dépenses de fonctionnement passe de 12.27 M€ à 12.8 M€ (soit une hausse de 4.29%).

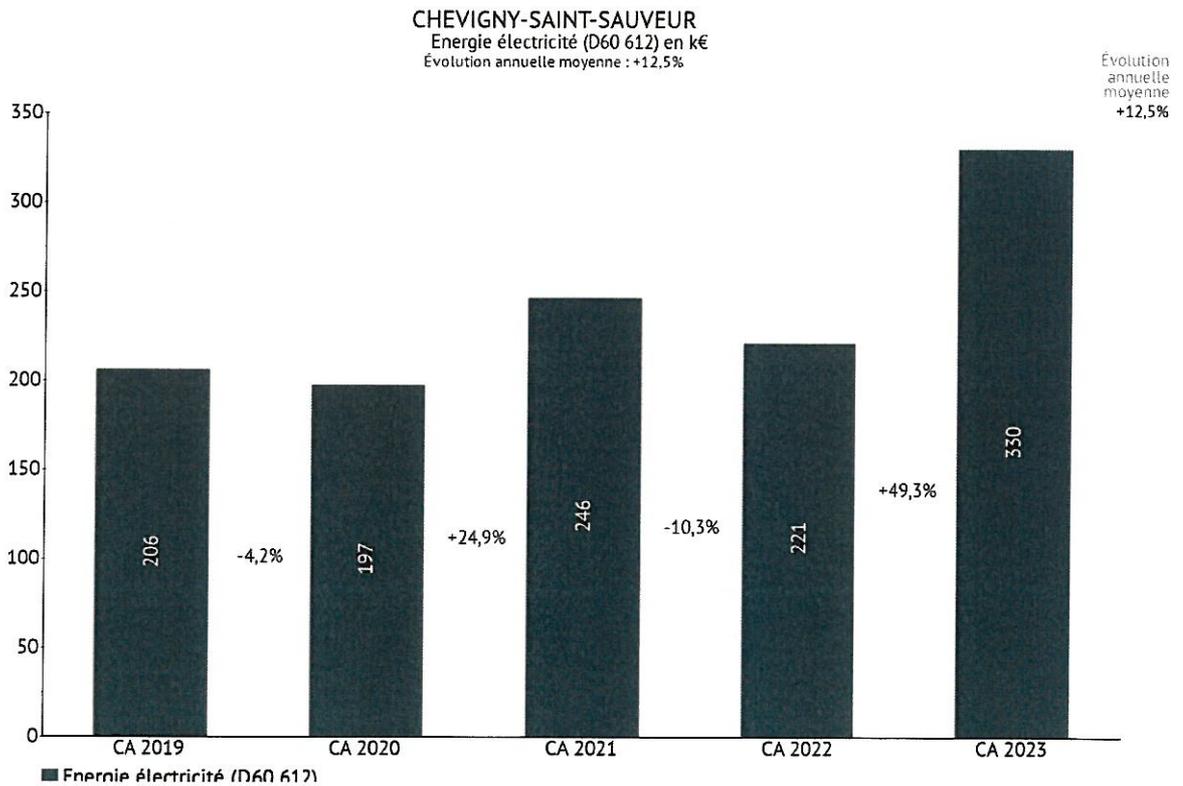
Sur cette hausse de 530.000 €, 482.000 € concernent les charges de personnel :

- Hausse du point d'indice,
- Attribution de 5 points d'indice au 1/01/2024
- Mise en place de la participation protection sociale.

Les charges à caractère général n'augmentent que de 1.74% (+ 64.000 €) traduisant la bonne maîtrise de ces dépenses, notamment énergétiques.

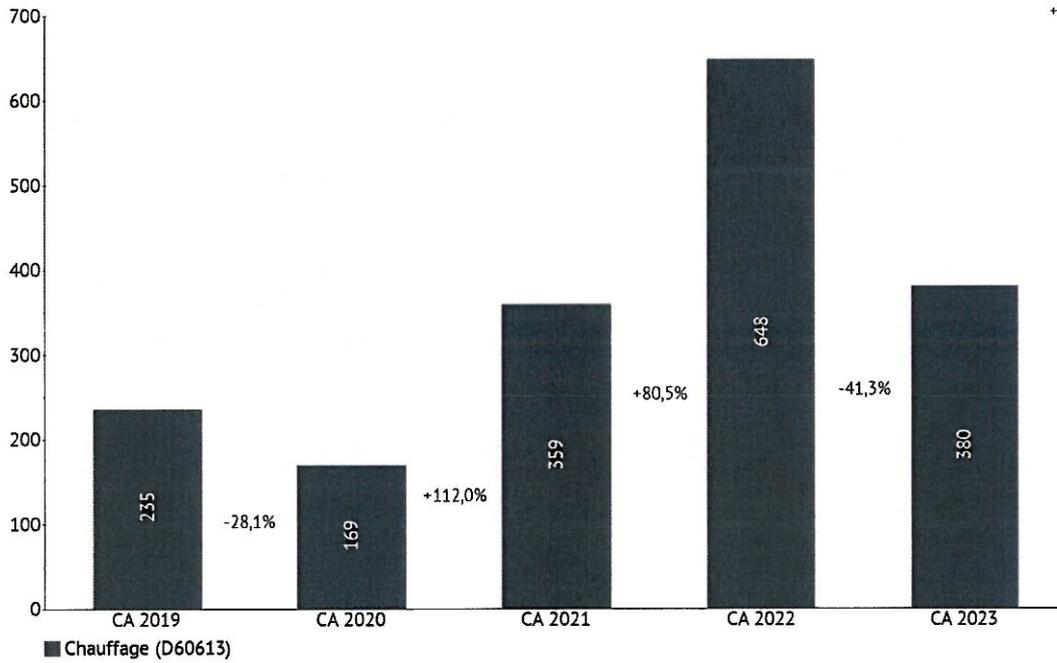


Situation au 21/12/2023



CHEVIGNY-SAINI-SAUVEUR  
 Chauffage (D60613) en k€  
 Évolution annuelle moyenne : +12,73%

Évolution  
 annuelle  
 moyenne  
 +12,73%

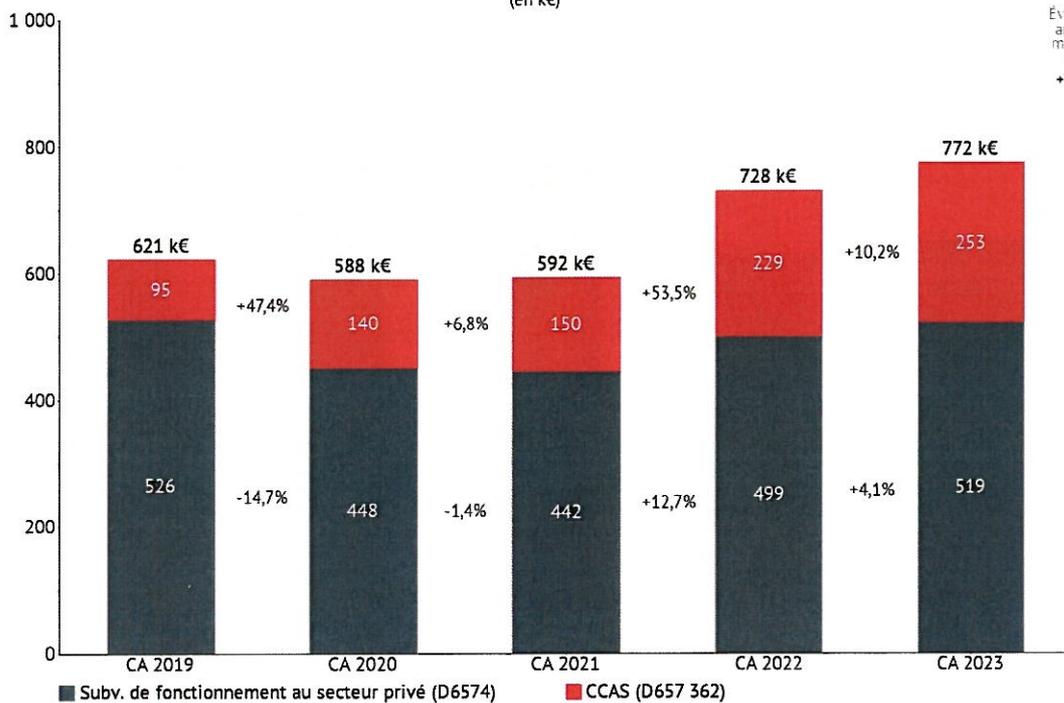


Situation au 21/12/2023

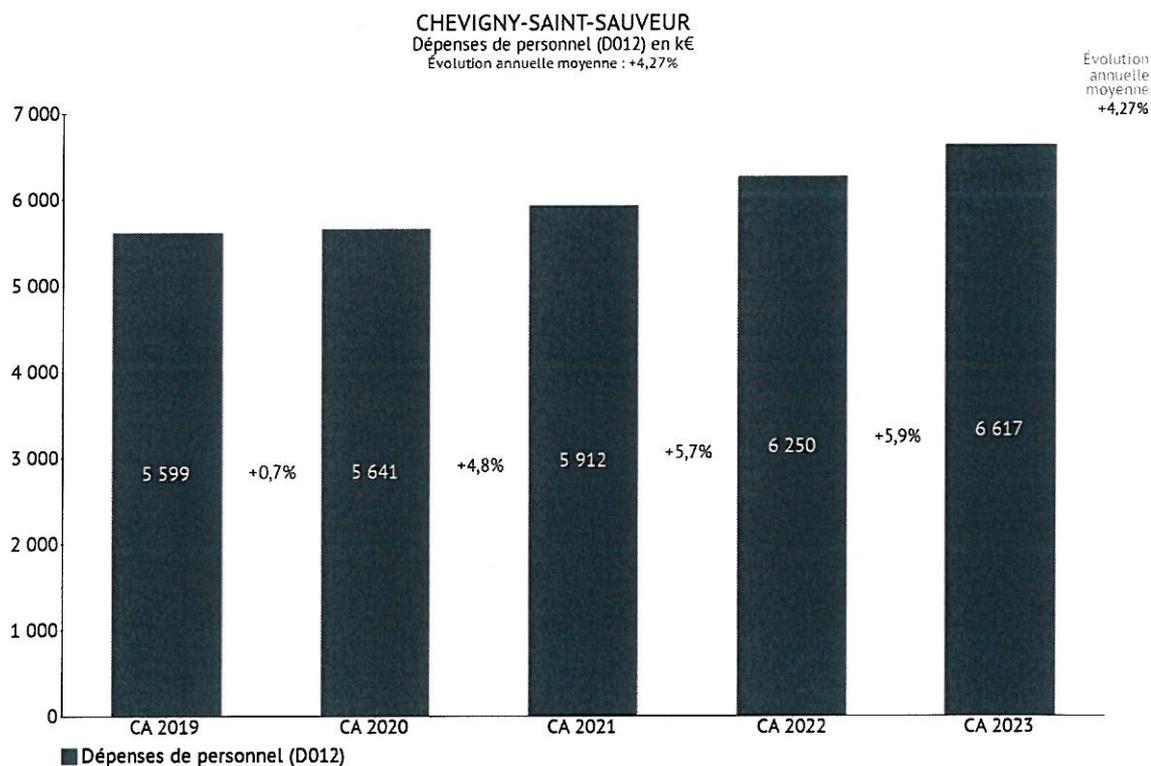
Au titre des dépenses de fonctionnement, il est prévu de maintenir le niveau global de subventionnement des associations ainsi que le montant de la subvention allouée au CCAS.

CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR  
 (en k€)

Évolution  
 annuelle  
 moyenne  
 -0,33%  
 +27,74%

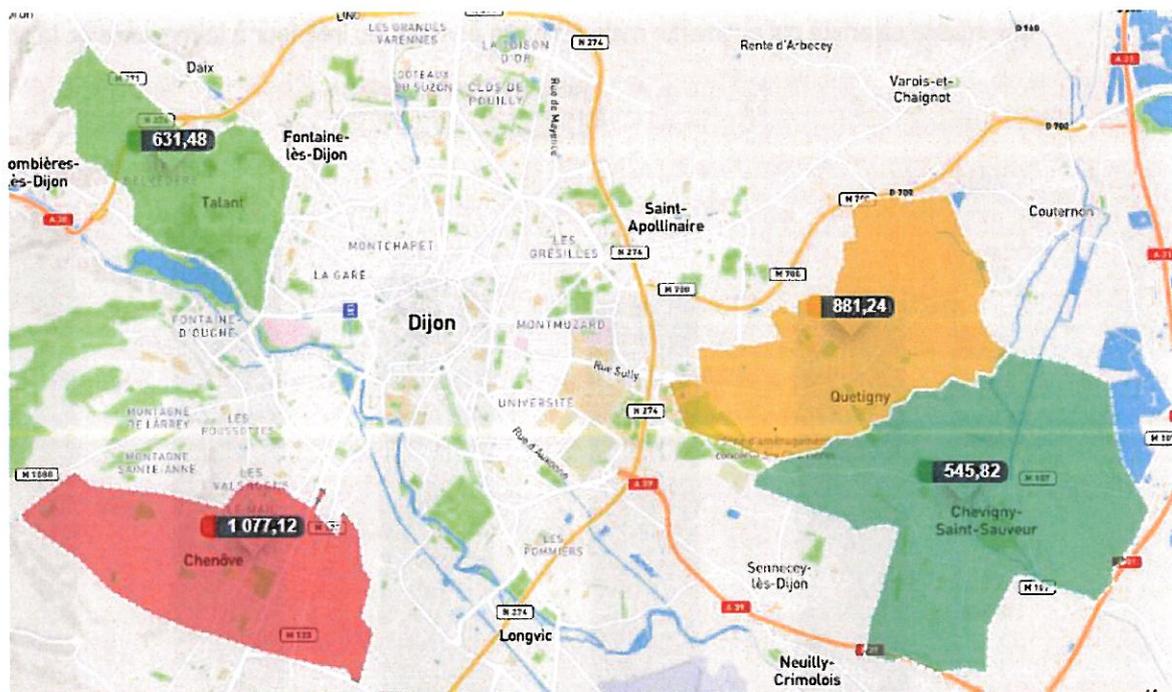


## Une masse salariale qui augmente mais qui reste à un niveau inférieur à la moyenne de la strate



Rapportée au nombre d'habitants (11451 habitants – population DGF 2022), la masse salariale pour la commune est de 577 € en 2023.

En 2024, rapportée au nombre d'habitants, la masse salariale devrait représenter pour les Chevignois un coût de 600 € par habitant. Ce coût reste largement inférieur au coût moyen des communes de la même strate.



## Dépenses de personnel 2022/habitant

### 1.2.1.1 Mesures impactant le budget communal

- **la hausse du point d'indice des fonctionnaires**

La hausse de 1.5% décidée en 2023 impacte le budget 2024 sur une année pleine. Pour mémoire elle fait suite à une hausse de 3.5% en 2022 et à une revalorisation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

*A noter : L'augmentation de la valeur du point d'indice a des conséquences sur le montant d'autres éléments de rémunération, en particulier le Supplément Familial de Traitement (SFT), la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), le complément de traitement indiciaire (CTI), le taux des heures complémentaires, le taux des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS), etc.*

- **l'attribution de points d'indice majoré différenciés** pour les indice bruts 367 à 417 depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023 (application sur une année pleine au 1<sup>er</sup> janvier 2024)
- **l'article 2 du décret du 28 juin 2023** attribue 5 points d'indice majoré à l'ensemble des fonctionnaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024
- **La progression naturelle des carrières des fonctionnaires**

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) positif est un phénomène qui contribue à l'évolution à la hausse de la masse salariale du fait des avancements d'échelons et de grades, ou de la promotion interne. Cette augmentation naturelle des

rémunérations liée à l'ancienneté ou à l'augmentation de la technicité des fonctionnaires découle du statut et permet ainsi une progression de la carrière des agents. Son coût est relativement stable dans le temps (hors changements de périmètres) et est estimé en année pleine à 30 000€ à la mairie de Chevigny-Saint-Sauveur en 2024.

- **La participation employeur à la protection sociale.**

Par délibération en date du 13 décembre 2023, le conseil municipal a approuvé l'instauration, par anticipation, de la participation employeur à la protection sociale. Le montant global de cette participation est estimé à 70.000 €

### **-les mouvements prévisionnels de personnel en 2024**

La réorganisation des services et certaines décisions de non-remplacement permettent de maîtriser la masse salariale.

→ Les dépenses supplémentaires :

- Recrutement d'un policier municipal,

→ Les dépenses en moins :

- Départs en retraite : 3 agents (dont deux pour lesquels le remplacement a été anticipé en 2023) et un sans remplacement.

### **Favoriser l'insertion professionnelle et la formation des jeunes**

4 apprentis sont recrutés au sein des services municipaux (petite enfance, informatique, espaces verts et communication).

Par ailleurs, de nombreux jeunes en recherche de stages sont accueillis au sein des différents services municipaux.

### **Structure des effectifs municipaux, temps de travail et action sociale**

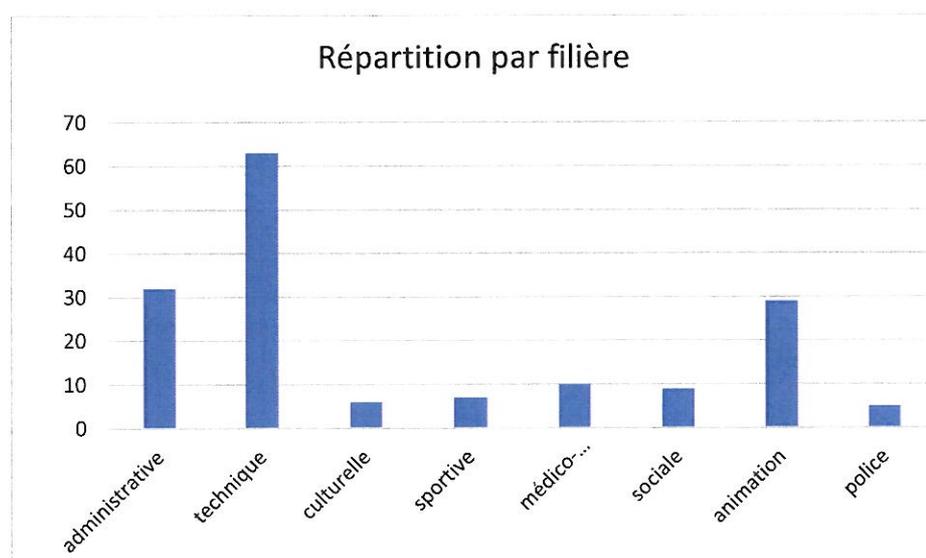
#### **Les effectifs de la collectivité : 159 agents (hors vacataires)**

Effectifs 01/01/2024	Au	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Contractuels permanents (publics/privés)	non
En nombre		126	8	25	
En ETP		120.80	6.40	13.12	

Le recours aux contrats vacataires suit les différentes saisons et les besoins des services (temps scolaire ou non, manifestations exceptionnelles, travail saisonnier) et touche les secteurs suivants : Animation, piscine municipale, pôle technique, service entretien et restauration scolaire. L'estimation annuelle de recrutement des vacataires est d'une quinzaine d'Equivalents Temps Plein (ETP).

### Répartition par filière et par statut :

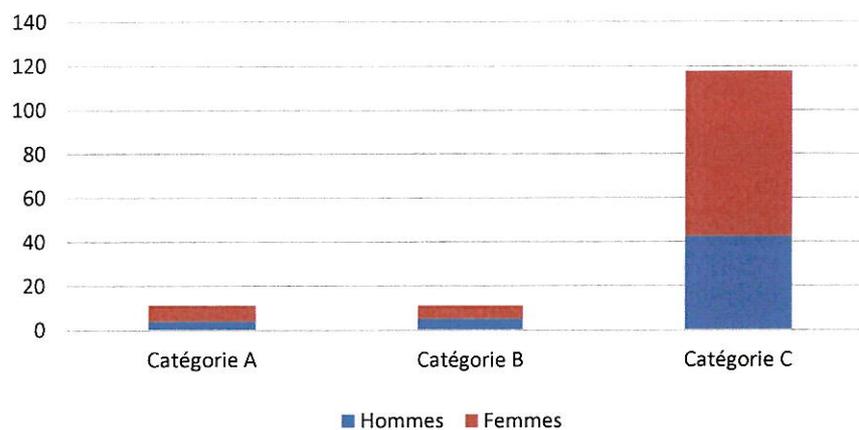
Filières	Fonctionnaires	Contractuels droit public + droit privé (emplois aidés)	Total	
			En nombre	En ETP
Administrative	28	4	32	30.40
Technique	58	5	63	60.30
Culturelle	3	2	5	3.60
Sportive	5	2	7	6.50
Médico-sociale	10	0	10	9.50
Sociale	8	1	9	8.60
Animation	10	19	28	17.42
Police	4	0	4	4
<b>Total</b>	<b>126</b>	<b>33</b>	<b>159</b>	<b>140.32</b>



## Répartition par catégorie et par genre :

Fonctionnaires et contractuels	Homme	Femme
Catégorie A	4	7.4
Catégorie B	5.31	6
Catégorie C	42.6	75.01
TOTAL	51.97	88.41

Répartition par sexe et catégorie



### Éléments de dépenses de personnel 2023

Article	Libellé	Budget 2023	Total
<b>64</b>	<b>DÉPENSES DE PERSONNEL</b>		<b>6 144 897,23</b>
<b>641</b>	<b>RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL</b>		<b>4 436 529,18</b>
6411	PERSONNEL TITULAIRE		3 469 544,10
			2 828
64111	1-REMUNERATION TITULAIRES		803,17
64112	1-SFT NBI IR		38 972,08
64113	1-CREATION AUTOMATIQUE		23 931,07
64118	1-PRIMES DIVERSES		577 837,78
<b>6413</b>	<b>PERSONNEL NON TITULAIRE</b>		<b>931 947,64</b>
64131	1-REMUNERATION NON TITULAIRES		788 614,23
64132	1-CREATION AUTOMATIQUE		4 162,53
64138	Autres indemnités (pour le personnel non titulaire sur emplois permanents)		139 170,88
<b>6416</b>	<b>6416</b>		<b>1 936,30</b>
64168	1-AUTRES EMPLOIS INSERTION		1 936,30
<b>6417</b>	<b>1-CREATION AUTOMATIQUE</b>		<b>33 101,14</b>
64171	1-REMUNERATION APPRENTIS		3 845,88
			1 706
<b>645</b>	<b>CHARGES DE SÉCURITÉ SOCIALE ET PRÉVOYANCE</b>		<b>585,00</b>
6451	1-SECURITE SOCIALE		724 627,06
6453	1-RETRAITE		943 229,09
6454	1-ASSEDIC		37 838,44
6457	1-CREATION AUTOMATIQUE		890,41
<b>648</b>	<b>648</b>		<b>1 783,05</b>
6488	Autres charges diverses de personnel		1 783,05
<b>TOTAL 63+64</b>			<b>6 355 365,99</b>
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>175 443,12</b>
<b>653</b>	<b>INDEMNITÉS, FRAIS DE MISSIONS ÉLUS</b>		<b>175 443,12</b>

#### Formation des agents municipaux :

La commune poursuit ses efforts en matière de formation des agents. En 2023, 104.088 € ont été consacrés à la formation

Les formations concernent essentiellement de la professionnalisation (Caces, nacelles, habilitations électriques, ...), de l'apprentissage (4 apprentis), des formations liées à la petite-enfance et à la parentalité et la formation des managers.

**Durée de travail effective dans la commune :**

La durée de travail légale est de 35 heures par semaine au sein de la collectivité. Un régime d'annualisation de temps de travail, validé en comité technique, s'applique sur certains services de la collectivité (Entretien des locaux et restauration scolaire, Enfance jeunesse, services techniques, ...). Tout en travaillant le même volume horaire annuel que les agents effectuant 35h par semaine, les agents annualisés effectuent des semaines au-delà de 35h lorsque le bon fonctionnement du service l'exige et bénéficient de récupérations à d'autres moments au cours de l'année (semaines allégées, jours de récupération).

Dans le cadre de la mise en œuvre des 1607 heures de travail effectif, le temps de travail des agents municipaux est suivant les cas :

- Annualisation sur la base de 1607 heures
- Durée hebdomadaire de 36 heures avec l'octroi de 6 jours de RTT,
- Durée hebdomadaire de 37 heures avec l'octroi de 12 jours de RTT
- Durée hebdomadaire de 39 heures avec l'octroi de 23 jours de RTT

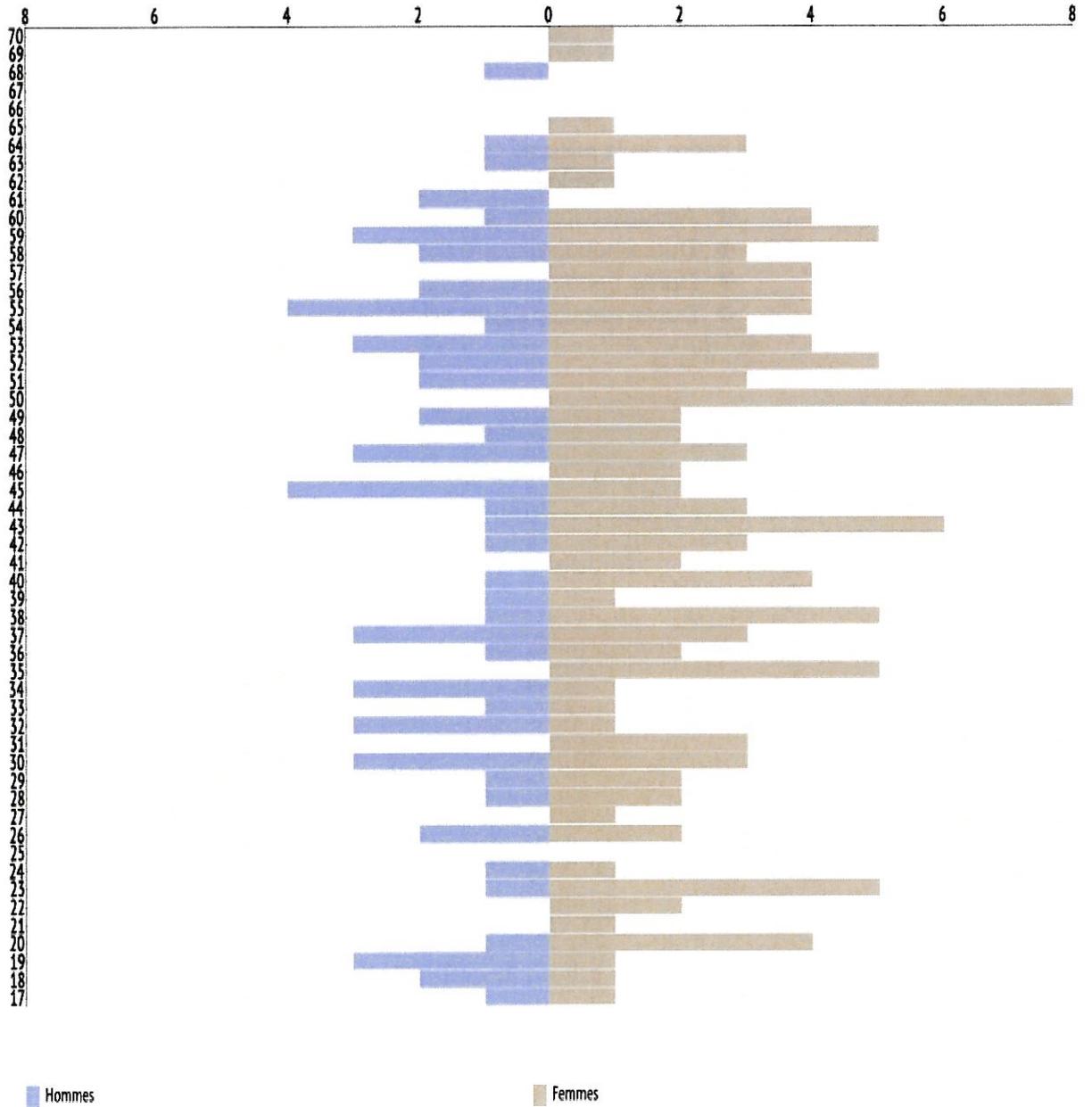
La pyramide des âges :

Novembre 2023

Pyramide des âges



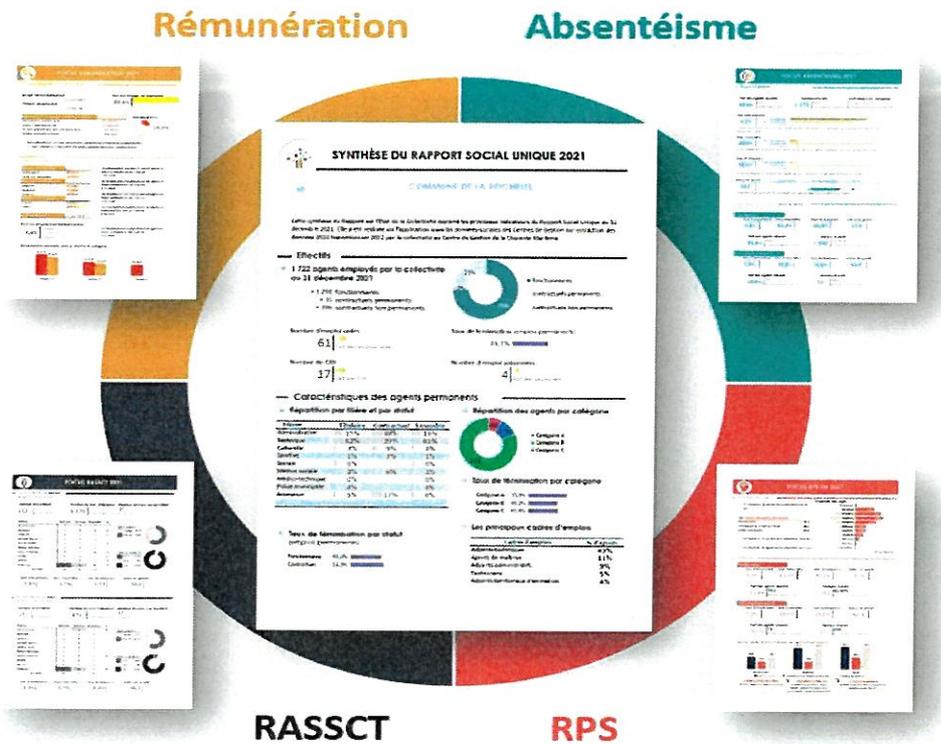
Pyramide des âges



**6.3 ZAC 6 NA**

Ce budget annexe sera clôturé dès le vote du CA 2023 et son excédent transféré au budget principal (2.3 M€)

# Les SYNTHÈSES du RAPPORT SOCIAL UNIQUE



COMMUNE DE CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR

2022



**DONNÉES SOCIALES 2022**  
DES CENTRES DE GESTION

Date de publication : 06/12/2023  
 Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la Côte d'Or



# SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022



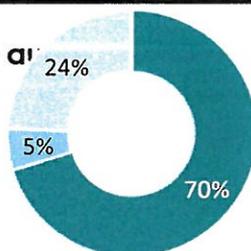
## COMMUNE DE CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2022. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2022 transmises en 2023 par la collectivité au Centre de Gestion de la Côte d'Or.

### Effectifs

➔ 185 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022

- > 130 fonctionnaires
- > 10 contractuels permanents
- > 45 contractuels non permanents



- fonctionnaires
- contractuels permanents
- contractuels non permanents

#### Nombre d'emploi aidés

1 | 1%  
Part des emplois aidés (Tous emplois)

#### Taux de féminisation (emplois permanents)

66,4%

#### Nombre de CDI

0 | 0%  
Part des CDI (Tous contrats)

#### Nombre d'emploi saisonniers ou accroissement

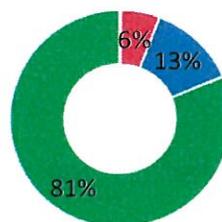
38 | 21%  
Part des saisonniers (Tous emplois)

### Caractéristiques des agents permanents

➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	22%	20%	21%
Technique	45%	40%	45%
Culturelle	2%	20%	4%
Sportive	4%		4%
Sociale	8%	10%	9%
Médico-sociale	6%		6%
Police municipale	5%		4%
Animation	8%	10%	8%

➔ Répartition des agents par catégorie



- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

➔ Taux de féminisation par catégorie

Catégorie A 75,0%  
Catégorie B 72,2%  
Catégorie C 64,9%

➔ Taux de féminisation par statut (emplois permanents)

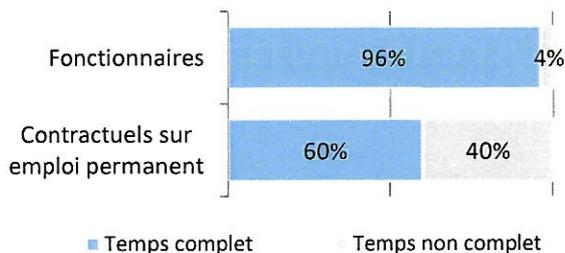
Fonctionnaire 66,9%  
Contractuel 60,0%

➔ Les principaux cadres d'emplois

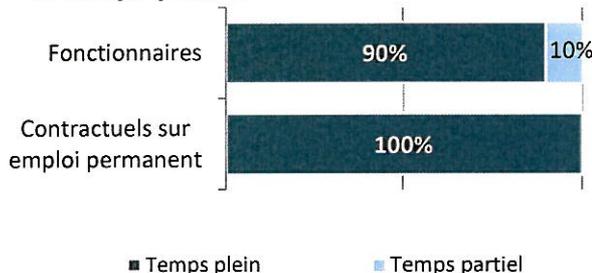
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	41%
Adjointes administratifs	19%
Adjointes territoriales d'animation	7%
ASEM	6%
Auxiliaires de puériculture	5%

## — Temps de travail des agents permanents

### ➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ➔ Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Administrative	7%	Culturelle	100%
Technique	5%	Animation	100%
		Technique	25%

### ➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



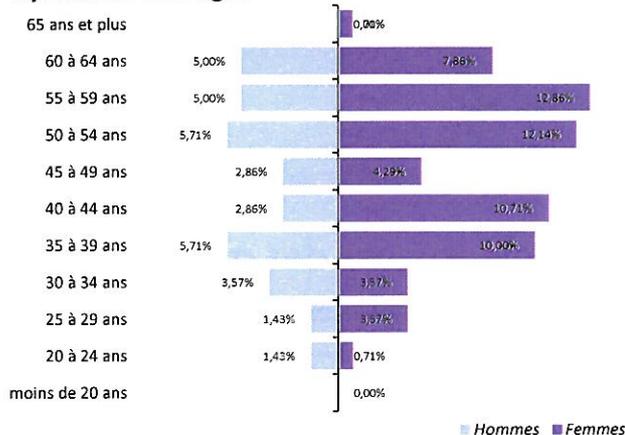
## — Pyramide des âges

### ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

#### Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	48,3
Contractuels sur emploi permanent	35,5
Emplois permanents	47,4

### ➔ Pyramide des âges



## — Équivalent temps plein rémunéré

### ➔ 155,6 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

> Fonctionnaires	126,0
> Contractuels sur emploi permanent	7,9
> Contractuels sur emploi non permanent	21,7

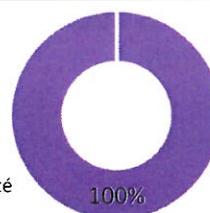
#### Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	9,8
Catégorie B	15,5
Catégorie C	108,6

## — Positions particulières

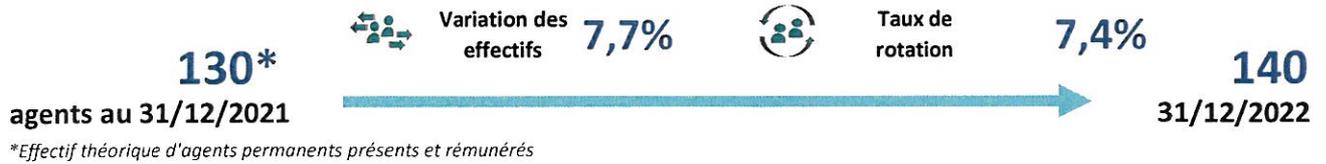
### 2,8% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Agents détachés dans une autre structure
- Agents détachés dans la collectivité
- Agents mis à disposition dans une autre structure
- Agents mis à disposition dans la collectivité



## Mouvements

### Evolution des effectifs permanents



5 départs ↻

#### Principaux motifs

Mise en disponibilité sur demande	50%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	17%
Autres cas (révocation, abandon de poste, perte de la nationalité française, etc.)	17%
Départ à la retraite	17%

15 arrivées ↻

#### Principaux motifs

Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	33%
Voie de mutation	20%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	13%
Recrutement direct - Nouvel arrivant dans la collectivité	13%
Remplaçants	7%

## Évolution professionnelle

### Part des agents avec avancement d'échelon

32,3%

Des indemnités de fin de contrat ont été versées par la collectivité

### Part des agents avec avancement de grade

7,7%

Aucune procédure de rupture conventionnelle n'a été initiée au sein de la collectivité

### Part des agents avec promotion interne

0,0%

## Sanctions disciplinaires

### 2 sanctions disciplinaires prononcées dans l'année

#### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires

	Femmes	Hommes
▶ Sanctions 1er groupe	1	1
▶ Sanctions 2ème groupe	0	0
▶ Sanctions 3ème groupe	0	0
▶ Sanctions 4ème groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre de contractuels

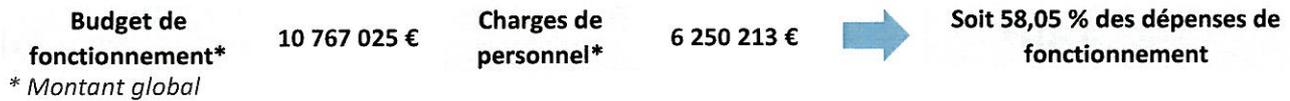
### Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)

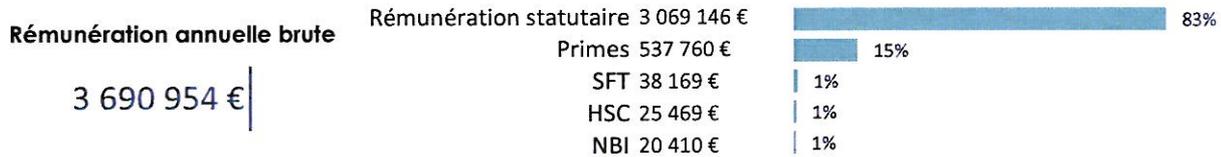
100%

## Budget et rémunérations

### ➔ Les charges de personnel représentent 58% des dépenses de fonctionnement



### ➔ Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents



### ➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	60 338 €	s	32 885 €	-	26 536 €	s
Animation	-	-	s	-	24 273 €	s
Culturelle	-	-	s	s	s	s
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	s	-	25 632 €	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	s	-	30 732 €	-
Sociale	32 519 €	s	-	-	27 228 €	-
Sportive	-	-	33 939 €	-	s	-
Technique	s	-	-	-	25 400 €	21 207 €
Moyenne toute filière	46 280 €	31 739 €	31 524 €	s	25 862 €	21 333 €

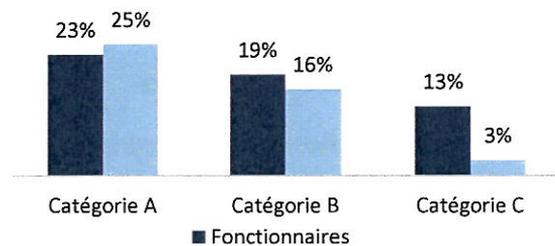
s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### ➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 14,57 %

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

Fonctionnaires	14,73%
Contractuels sur emploi permanent	11,73%
Emplois permanents	14,57%

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Aucune information concernant la mise en place du RIFSEEP
- ⇒ Aucune information sur le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire

⇒ 1 354,00 heures supplémentaires ou complémentaires réalisées et rémunérées

## Absences

En moyenne, 14 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par fonctionnaire

En moyenne, 1,2 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,84%	0,33%	3,59%	0,11%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	5,99%	0,33%	5,59%	0,11%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	6,70%	0,48%	6,26%	0,13%

Cf. p8 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

30,27 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé dans l'année

## Accidents du travail

11 accidents du travail déclarés

7,9 accidents du travail pour 100 agents permanents

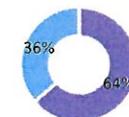
63 jours en moyenne d'absence consécutifs par accident

64% des accidents du travail concernent la filière Technique

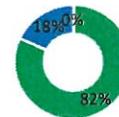
Type d'accident



Genre



Catégorie



Trajet  
Service

Femmes  
Hommes

Catégorie A  
Catégorie B  
Catégorie C

Filière



Technique Médico-sociale Animation Sociale

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Nombre de BOETH sur emploi permanent

7 | 5,0%  
Part des BOETH sur emploi permanent

Genre



Statut



Catégorie



## Prévention et risques professionnels

Un agent affecté à la prévention  
Dépenses en matières de prévention :

18 415 €

14 803 € 3 612 €

Dépenses pour l'amélioration des conditions de travail Formations habilitations

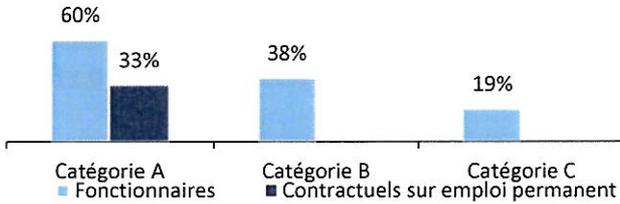
- ▶ Existence d'un document unique (DUERP) ✓
- ▶ Existence d'un plan de prévention des risques psychosociaux ✓
- ▶ Existence d'une démarche de prévention des TMS ✓
- ▶ Existence d'une démarche de prévention des risques cancérogènes (CMR) ✗
- ▶ Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail ✓
- ▶ Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie ✗

## Formation

➔ **22% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour**

Femmes 25,8%      Hommes 14,9%

**Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation**

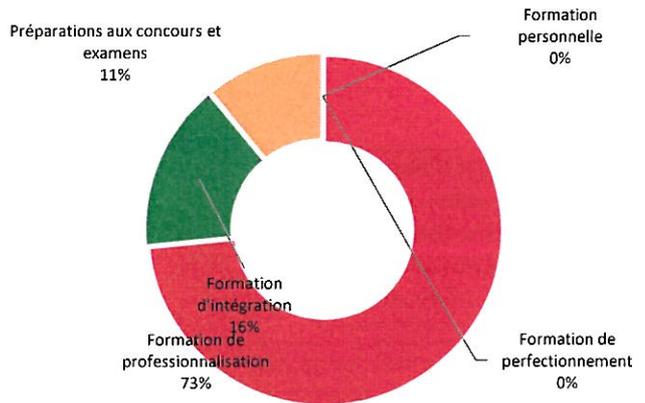


**Le budget consacré à la formation est de 111 142 €**

**Répartition des dépenses par organisme**

CNFPT au titre de la cotisation	30,3%
Autres organismes	8,6%
Formation des apprentis	0,0%
Frais de déplacement	2,5%
CNFPT au-delà de la cotisation	58,6%

➔ **Répartition selon le type de formation**



**Nombre moyen de jours de formation par agent permanent**

**> 0,5 jour par agent**

**Répartition des jours de formation par organisme**

CNFPT cotisation obligatoire	87,5%
Autres organismes	12,5%
Collectivité	0,0%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,0%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ **Il n'existe pas d'accord collectif sur la protection sociale complémentaire au sein de la collectivité**

	Santé	Prévoyance
Montant annuel moyen par bénéficiaire	-	-
Nombre de bénéficiaires	-	-

**L'action sociale**

Prestations servies <b>directement par la collectivité</b>	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d' <b>un centre de gestion</b>	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d' <b>une association nationale</b>	✓
Prestations servies par l'intermédiaire d' <b>un organisme à but non lucratif ou d'une association locale</b>	✓

## Relations sociales

➔ **La collectivité a été concernée par des grèves.**

Sur mot d'ordre national	100%
Sur mot d'ordre uniquement local	0%
Non précisé, autres	0%

➔ **La collectivité n'a pas engagé de négociations collectives**

**Nombre de réunions des instances**

CST	4
CAP	0
CCP	0

## Précisions méthodologiques

### 1 Formules de calcul - Effectif théorique

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2021

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2021
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2021

### 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2022} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

<b>1. Absences compressibles :</b> Maladie ordinaire et accidents du travail	<b>2. Absences médicales :</b> <i>Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle</i>	<b>3. Absences Globales :</b> <i>Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*</i>
---	---	---

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2022. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2022 transmis en 2023 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.

Date de publication : décembre 2023

Version 1



# FOCUS ABSENTEISME 2022

## Emplois permanents uniquement

### Données globales sur l'absentéisme (Emplois permanents)

<b>Part des agents absents</b>	<b>Nombre d'arrêts</b>	<b>Coût global de l'absence*</b>
122,1%   171 <small>Nombre d'agents absents</small>	284   3 199 <small>Nombre de jours d'absence</small>	356 987 € <small>3,32% des dépenses de fonctionnement</small>
<small>*Nb de jours d'absence total X le coût moyen journalier d'un agent permanent (Charges de personnel/EI/PR)</small>		

#### Taux d'absentéisme

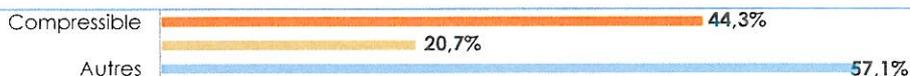
6,3%



Le taux d'absentéisme est de 6 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 6 agents a été absent toute l'année.

#### Taux d'exposition

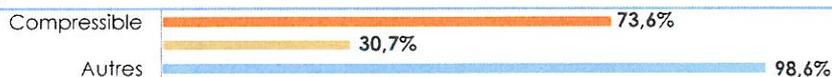
122,1%



Le taux d'exposition est de 122 %, cela signifie que 122 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.

#### Taux de fréquence

202,9%



Le taux de fréquence est de 203 %, cela signifie que pour 100 agents, on dénombre 203 arrêts sur l'année.

#### Indice de gravité

11,3



L'indicateur de gravité est de 11, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 11 jours.

### Données absentéisme selon le statut (Emplois permanents)

#### Fonctionnaires

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité
6,7%	128,5%	211,5%	11,6

#### Part des agents absents

128,5% | 167  
Nombre d'agents absents

#### Nombre d'arrêts

275 | 3 182  
Nombre de jours d'absence

#### Contractuels permanents

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité
0,5%	40,0%	90,0%	1,9

#### Part des agents absents

40,0% | 4  
Nombre d'agents absents

#### Nombre d'arrêts

9 | 18  
Nombre de jours d'absence

### Données absentéisme selon les tranches d'âge

## Données absentéisme selon les tranches d'âge (Emplois permanents)

Tranche d'âge	Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	
65 ans et plus	2,2%	200,0%	Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les 60 à 64 ans avec 15,72%
60 à 64 ans	15,7%	111,1%	
55 à 59 ans	7,1%	96,0%	Le taux d'exposition le plus élevé concerne les 65 ans et plus avec 200%
50 à 54 ans	2,0%	140,0%	
45 à 49 ans	10,7%	130,0%	
40 à 44 ans	1,3%	136,8%	
35 à 39 ans	7,2%	140,9%	
30 à 34 ans	5,8%	110,0%	
25 à 29 ans	1,8%	114,3%	
20 à 24 ans			
moins de 20 ans			

## Données absentéisme selon le motif d'abances (Emplois permanents)

Motif d'absence	Taux d'absentéisme	Taux de fréquence	Taux d'exposition	Indice de gravité
Pour maladie ordinaire	2,3%	66,4%	40,0%	12,5
Pour accidents du travail imputables au service	1,3%	7,1%	4,3%	67,6
Pour accidents du travail imputables au trajet	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour maladie professionnelle ou contractée en service	0,5%	4,3%	1,4%	39,2
Pour congé de maladie longue durée	0,4%	0,7%	0,7%	205,0
Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	1,1%	25,7%	18,6%	16,1
Pour disponibilité d'office pour raison de santé	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour maternité et adoption (1)	0,2%	1,4%	0,7%	63,0
Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption, pour paternité et accueil de l'enfant, pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance	0,0%	0,7%	0,7%	14,0

### Absences compressibles selon le nombre d'arrêt moyen par agent absent

#### Selon le statut

##### Fonctionnaires

Pour maladie ordinaire	1,7 jour d'arrêt par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	1,7 jour d'arrêt par agent absent
Pour accidents du travail imputables au trajet	Aucun arrêt

##### Contractuels permanents

Pour maladie ordinaire	1,5 jour d'arrêt par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	Aucun arrêt
Pour accidents du travail imputables au trajet	Aucun arrêt

## Zoom sur la maladie ordinaire (Emplois permanents)

## (Emplois permanents)

### Chiffres clés (emplois permanents)

- ▶ Taux d'absentéisme **2,3%**
- ▶ Taux d'exposition **40,0%**
- ▶ Taux de fréquence **66,4%**
- ▶ Gravité **12,5 jours par arrêt**
- ▶ **56** agents absents pour maladie ordinaire  
54 fonctionnaires 2 contractuels permanents

### Part des agents absents

40,0% | **56**  
Nombre d'agents absents

### Nombre d'arrêts

93 | **1 159**  
Nombre de jours d'absence

#### ▶ Part des agents absents pour maladie ordinaire

##### Selon le statut

Fonctionnaires	Contractuels permanents
<b>41,54%</b>	<b>20,00%</b>

##### Selon le genre

Femmes	Hommes
<b>44,09%</b>	<b>31,91%</b>

#### ▶ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	1,6%
60 à 64 ans	1,5%
55 à 59 ans	4,3%
50 à 54 ans	1,1%
45 à 49 ans	4,1%
40 à 44 ans	0,7%
35 à 39 ans	3,5%
30 à 34 ans	1,7%
25 à 29 ans	1,1%
20 à 24 ans	0,0%
Moins de 20 ans	0,0%

- ▶ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 55 à 59 ans, soit 4,3%

## Zoom sur les accidents de service et de trajet (Emplois permanents)

### Chiffres clés (emplois permanents)

- ▶ Taux d'absentéisme **1,3%**
- ▶ Taux d'exposition **4,3%**
- ▶ Taux de fréquence **7,1%**
- ▶ Gravité **67,6 jours par arrêt**
- ▶ **6** agents absents suite à des accidents (service ou trajet)  
6 fonctionnaires

### Part des agents absents

4,3% | **6**  
Nombre d'agents absents

### Nombre d'arrêts

10 | **676**  
Nombre de jours d'absence

#### ▶ Part des agents absents pour accident de travail

##### Selon le statut

Fonctionnaires	Contractuels permanents
<b>4,62%</b>	<b>0,00%</b>

##### Selon le genre

Femmes	Hommes
<b>4,30%</b>	<b>4,26%</b>

#### ▶ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	5,9%
55 à 59 ans	0,1%
50 à 54 ans	0,4%
45 à 49 ans	0,0%
40 à 44 ans	0,0%
35 à 39 ans	3,0%
30 à 34 ans	0,0%
25 à 29 ans	0,0%
20 à 24 ans	0,0%
Moins de 20 ans	0,0%

- ▶ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 60 à 64 ans, soit 5,9%

## Zoom sur la longue maladie, la disponibilité d'office, la grave maladie et maladie de longue durée

**Chiffres clés (emplois permanents)**

- ▶ Taux d'absentéisme **1,5%**
- ▶ Taux d'exposition **19,3%**
- ▶ Taux de fréquence **26,4%**
- ▶ Gravité **21,2 jours par arrêt**
- ▶ **27** agents absents  
27 fonctionnaires

**Part des agents absents**

**19,3%** | **27**  
Nombre d'agents absents

**Nombre d'arrêts**

**37** | **785**  
Nombre de jours d'absence

▶ **Part des agents absents****Selon le statut**

Fonctionnaires	Contractuels permanents
<b>20,77%</b>	<b>0,00%</b>

**Selon le genre**

Femmes	Hommes
<b>21,51%</b>	<b>14,89%</b>

▶ **Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge**

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	<b>7,9%</b>
55 à 59 ans	2,2%
50 à 54 ans	0,1%
45 à 49 ans	0,2%
40 à 44 ans	0,1%
35 à 39 ans	0,3%
30 à 34 ans	0,0%
25 à 29 ans	0,2%
20 à 24 ans	0,0%
Moins de 20 ans	0,0%

- ▶ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 60 à 64 ans, soit 7,9%

**Zoom sur les congés maternité et paternité (y compris accueil de l'enfant et adoption)****Chiffres clés (emplois permanents)**

- ▶ Taux d'absentéisme **0,3%**
- ▶ Taux d'exposition **1,4%**
- ▶ Taux de fréquence **2,1%**

**Part des agents absents**

**1,4%** | **2**  
Nombre d'agents absents  
Nombre de jours d'absence: **140**

**Zoom sur les absences pour "autres raisons" (hors motif syndical ou de représentation)****Chiffres clés (emplois permanents)**

- ▶ Taux d'absentéisme **0,4%**
- ▶ Taux d'exposition **55,7%**
- ▶ Taux de fréquence **96,4%**

**Part des agents absents**

**55,7%** | **78**  
Nombre d'agents absents  
Nombre de jours d'absence: **205**

**Précisions méthodologiques**▶ **Les enjeux de l'évaluation de l'absentéisme**

Face aux enjeux actuels de santé au travail, de prévention des risques et de maîtrise des ressources ainsi que de la masse salariale, il est nécessaire de s'intéresser à nos pratiques de gestion des ressources humaines. Dans ce contexte, l'absentéisme, en tant que phénomène multifactoriel générant un coût significatif et impactant la qualité, voire la continuité du service public, est une préoccupation majeure pour les employeurs territoriaux. Etant donné la part imprévisible des absences, la mise en oeuvre des actions de maîtrise de l'absentéisme ne peut s'appuyer exclusivement sur des indicateurs quantitatifs. De plus, l'absentéisme demeure un sujet complexe aux nombreuses définitions dont aucune ne fait consensus. Les modes de calcul sont multiples et les indicateurs peuvent varier. Son évaluation demeure difficile à mettre en place comme les comparaisons entre employeurs qui sont à prendre avec précaution. Aussi, les Centres de Gestion ont élaboré une méthodologie nationale comprenant des définitions et des indicateurs d'absentéisme communs. Celle-ci s'accompagne d'un outil de mesure et de suivi de l'absentéisme permettant à chaque employeur de disposer d'une analyse sur sa collectivité, sur la base des données du Rapport Social Unique. Il est ainsi possible d'établir des comparaisons objectives entre collectivités grâce aux analyses réalisées par les Centres de Gestion.

**Zoom sur les emploi non permanents**

### Chiffres clés (emplois non permanents)

- › Taux d'absentéisme 0,1%
- › Taux d'exposition 0,0%
- › Taux de fréquence 0,0%
- › Gravité 3,1
- › 6 agents absents

### Part des agents absents

13,3% | 6  
Nombre d'agents absents

### Nombre d'arrêts

7 | 22  
Nombre de jours d'absence

### › Part des agents absents

#### Selon le genre

Femmes 9,09%  
Hommes 25,00%

### › Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	0,0%
55 à 59 ans	0,0%
50 à 54 ans	0,0%
45 à 49 ans	0,0%
40 à 44 ans	0,7%
35 à 39 ans	0,2%
30 à 34 ans	0,0%
25 à 29 ans	0,6%
20 à 24 ans	0,0%
Moins de 20 ans	0,0%

## Zoom sur la maladie ordinaire

### Chiffres clés (non permanents)

- › Taux d'absentéisme 0,1%
- › Taux d'exposition 0,0%
- › Taux de fréquence 0,0%
- › Indice de gravité 4,7

### Part des agents absents

4,4% | 2  
Nombre d'agents absents  
Nombre de jours d'absence: 14

## Zoom sur les accidents de travail

### Chiffres clés (non permanents)

- › Taux d'absentéisme 0,0%
- › Taux d'exposition 0,0%
- › Taux de fréquence 0,0%
- › Indice de gravité 4,0

### Part des agents absents

2,2% | 1  
Nombre d'agents absents  
Nombre de jours d'absence: 4

## Précisions méthodologiques

### › Les enjeux de l'évaluation de l'absentéisme

Face aux enjeux actuels de santé au travail, de prévention des risques et de maîtrise des ressources ainsi que de la masse salariale, il est nécessaire de s'intéresser à nos pratiques de gestion des ressources humaines. Dans ce contexte, l'absentéisme, en tant que phénomène multifactoriel générant un coût significatif et impactant la qualité, voire la continuité du service public, est une préoccupation majeure pour les employeurs territoriaux. Etant donné la part imprévisible des absences, la mise en oeuvre des actions de maîtrise de l'absentéisme ne peut s'appuyer exclusivement sur des indicateurs quantitatifs. De plus, l'absentéisme demeure un sujet complexe aux nombreuses définitions dont aucune ne fait consensus. Les modes de calcul sont multiples et les indicateurs peuvent varier. Son évaluation demeure difficile à mettre en place comme les comparaisons entre employeurs qui sont à prendre avec précaution. Aussi, les Centres de Gestion ont élaboré une méthodologie nationale comprenant des définitions et des indicateurs d'absentéisme communs. Celle-ci s'accompagne d'un outil de mesure et de suivi de l'absentéisme permettant à chaque employeur de disposer d'une analyse sur sa collectivité, sur la base des données du Rapport Social Unique. Il est ainsi possible d'établir des comparaisons objectives entre collectivités grâce aux analyses réalisées par les Centres de Gestion.

### › 3 "groupes d'abences" identifiés

- 1/Absences compressibles**  
Maladie ordinaire et accidents du travail
- 2/Absences médicales**  
Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle
- 3/ Absences globales**  
Absences médicales+ Maternité, paternité adoption, autres raisons\*

\*Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

#### ▸ Les indicateurs d'absences

##### Taux d'absentéisme

(Nombre de jours calendaires d'absences x 100)

/

(Nombre d'agents au 31/12 x 365)

##### Note de lecture

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

#### Le choix de la règle des 365ème

Face aux différentes formules de calcul existantes, les Centres de Gestion ont retenu la règle des 365ème. Comme tout mode de calcul, il résulte d'un choix et présente des qualités et des défauts. La règle des 365ème retient comme numérateur le nombre total de jours calendaires d'absence, bien que cela puisse tendre à surévaluer le nombre de jours effectivement non travaillés en intégrant des jours non ouvrés dans le décompte des absences. À l'inverse, la règle du 5/7ème (nombre de jours calendaires multiplié par 5/7) tend à réduire l'impact des jours non ouvrés dans le décompte des absences, mais peut conduire à minimiser l'absentéisme en particulier face à des arrêts "courts" ne comportant que des jours ouvrés. La règle des 365ème présente aussi l'avantage de recourir à des données présentes au sein des collectivités et respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie (nombre de jours calendaires). De plus, cette formule de calcul est plus adaptée aux temps non complets, nombreux dans les collectivités, contrairement à la règle du 5/7ème qui applique 5 jours de travail sur 7 en ne retenant que les temps complets.

##### Taux d'exposition

(Nombre d'agents absents)\*100

/

(Nombre d'agents au 31/12)

##### Note de lecture

Si le taux d'exposition est de 8 %, cela signifie que 8 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.

##### Taux de fréquence

(Nombre d'arrêts x 100)

/

(Nombre d'agents au 31/12)

##### Note de lecture

Si le taux de fréquence est de 40 %, cela signifie que pour 100 agents présents au 31/12, on dénombre 40 arrêts sur l'année, soit 0,4 arrêt par agent

##### Gravité

Nombre de jours calendaires d'absences

/

Nombre d'arrêts

##### Note de lecture

Si l'indicateur de gravité est de 8, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 8 jours.

N.B. Pour chaque indicateur, il convient dans tous les cas d'être attentif et de préciser la nature des absences comptées, la période de décompte, le statut et le profil des agents (âges, métiers...) pris en compte dans l'analyse.

## Réalisation

Cette synthèse sur l'absentéisme reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **décembre 2023**

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la Côte d'Or

Version 1



## FOCUS RPS

### Pyramide des âges

▶ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

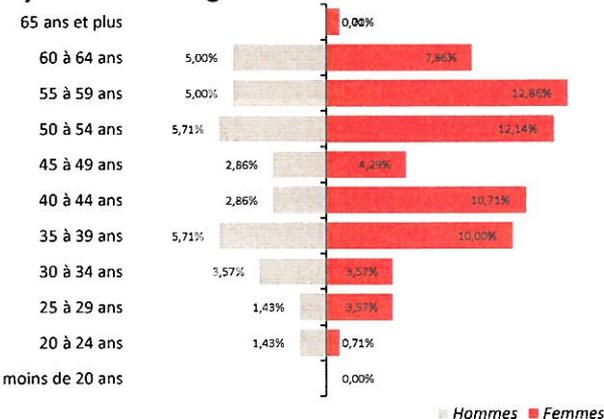
#### Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	48,3
Contractuels sur emploi permanent	35,5
Emplois permanents	47,4

▶ En moyenne, les fonctionnaires ont 48 ans

▶ En moyenne, les contractuels sur emploi permanent ont 36 ans

### Pyramide des âges



### Absences

#### Fonctionnaires

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité
6,7%	128,5%	211,5%	11,6

Part des agents absents  
128,5% | 167  
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts  
275 | 3 182  
Nombre de jours d'absence

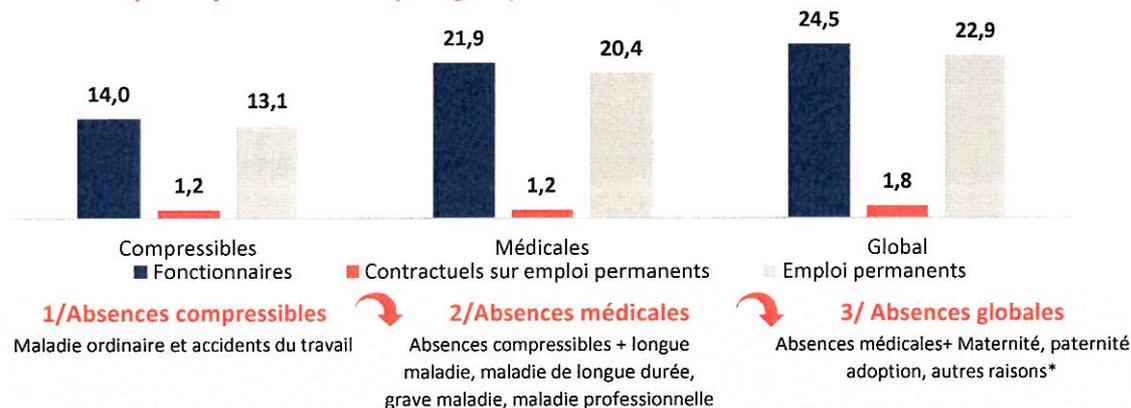
#### Contractuels permanents

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité
0,5%	40,0%	90,0%	1,9

Part des agents absents  
40,0% | 4  
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts  
9 | 18  
Nombre de jours d'absence

### Nombre moyen de jours d'absence par agent présent au 31/12



## - Les heures supplémentaires et complémentaires

### Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

Nombre moyen d'heures réalisées par agent concerné	
Police municipale	93,5
Sportive	22,8
Administrative	9,0
Femmes	7,1
Hommes	7,8
Fonctionnaires	10,1
Contractuels permanents	4,5

## Télétravail

- La collectivité n'a pas délibéré sur la mise en place du télétravail

## - Mouvements de personnel

### Evolution des effectifs permanents



- Le taux de rotation s'élève à 7,4%

## - Accidents de travail et maladies professionnelles

### Le taux de fréquence des accidents de travail est de 7,14 pour 100 agents permanents

Nombre d'arrêts	
Accident de service	10,0
Accident de trajet	0,0
Maladies professionnelles	6,0
ATI** au cours de l'année	0,0

\*\* Allocations Temporaires d'Invalidité (ATI)

### Les principaux cadres d'emplois concernés par les accidents de travail (selon le nb de jours d'arrêt)

	% sur le total des jours d'arrêt	Nb moyen de jours
Adjoints techniques	98,6%	113
Auxiliaires de puériculture	1,4%	5
Adjoints territoriaux d'animation	0,0%	0

## - Documents et démarches de prévention

Existence d'un <b>document unique (DUERP)</b> (Mis à jour en 2022)	✓
Existence d'un <b>plan de prévention des RPS</b>	✓
Existence d'une démarche de prévention des <b>TMS</b>	✓
Existence d'une démarche de prévention des <b>risques cancérogènes (CMR)</b>	✗
Existence d'un <b>registre de santé et de sécurité au travail</b>	✓
Adhésion à un <b>contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie</b>	✗

## - Dépenses, Formations liées à la prévention

Nombre de jours de formation

8

3 612 €

Dépenses liées à la formation

Prévention

14 803 €

Dépenses liées à la prévention

### Actions et dépenses de préventions

Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention

Montant en €

Nombre de jours

Coût moyen

0 €

2

0 €

Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

0 €

0

-

Formation dans le cadre des habilitations

3 612 €

6

602 €

Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (\*)

14 803 €

Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)

0 €

## - Accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Nombre d'accompagnements par un conseiller en évolution professionnelle

0

0,0%

des agents permanents

Femmes

Hommes

Catégorie A

0

0

Catégorie B

0

0

Catégorie C

0

0

## - Temps partiel thérapeutique, inaptitudes et reclassements

Nombre de décisions d'accords de temps partiel thérapeutique recensées sur l'année

0

Nombre de décisions d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail

0

Nombre de demandes de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle

0

Nombre de décisions de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle

0

## - Nombre de signalements

	Nombre de signalements pour 1 000 agents permanents	Emanant des usagers		Emanant du personnel	
		avec arrêt de travail	sans arrêt de travail	avec arrêt de travail	sans arrêt de travail
Femmes	Actes de violence physique	0	0	0	0
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
	Harcelement moral	0	0	0	0
	Harcelement sexuel	0	0	0	0
	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	0	0	0	0
Hommes	Actes de violence physique	0	0	0	0
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
	Harcelement moral	0	0	0	0
	Harcelement sexuel	0	0	0	0
	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	0	0	0	0

## - Droits sociaux

## DROITS SYNDICAUX

## La collectivité a été concernée par des grèves

	Nombre de jours de grève
Sur mot d'ordre national	3
Sur mot d'ordre uniquement local	0
Non précisé, autres	0

## Droits syndicaux

	Heure de décharges d'activité de services
Auxquelles ont droit les organisations syndicales	-
Nombre d'heures effectivement utilisées	-

- Zoom sur les indicateurs suivis au niveau national  
par le Conseil Commun de la Fonction Publique

## Taux de rotation des agents permanents

7,4%

Taux de visite sur demande au médecin  
de prévention

2,1 pour

100 agents permanents

Nombre d'actes de violences envers le  
personnel

0,0 actes

pour 1 000 agents  
permanents

## Absentéisme pour raisons de santé

22,9 jours

d'arrêt par agent  
permanent

L'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique du 22 octobre 2013 prévoit que chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS. Ce document se compose de données de cadrage, d'indicateurs de perception ou de vécu et indicateurs de fonctionnement mais également des indicateurs de santé au travail. Pour répondre à cette obligation réglementaire, il convient de compléter cette synthèse quantitative des RPS par des éléments qualitatifs.

Les indicateurs quantitatifs présentés ici sont ceux préconisés par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP, Livret 5 : Indicateurs de diagnostic des risques psychosociaux) et présents dans le Rapport sur l'Etat du personnel des Collectivités. 4 indicateurs, suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique, sont aussi précisés selon des modalités de calculs identiques, à savoir : le taux d'absentéisme pour raisons de santé, le taux de rotation, le taux de visite sur demande au médecin de prévention et le nombre d'actes de violence physique envers le personnel.

Cette synthèse sur les risques psychosociaux reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **décembre 2023**  
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la Côte d'Or

Version 1



## FOCUS REMUNERATION 2022

### Données globales sur la rémunération (Emplois permanents)

#### Budget de fonctionnement

10 767 025 €

#### Charges de personnel

6 250 213 €

#### Part des charges de personnels

58,0% | 55,0%  
Moyenne de la strate (2021)

#### Rémunérations des agents sur emploi permanent

Rémunérations annuelles brutes	3 690 954 €
Primes et indemnités versées	537 760 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires	25 469 €
Nouvelle Bonification Indiciaire	20 410 €

#### Part des primes



- Votre collectivité est concernée par les heures supplémentaires et les heures complémentaires.
- Votre collectivité a rémunéré 1 354 heures supplémentaires et/ou complémentaires.

### Rémunérations (Emplois permanents)

#### Moyenne selon le statut

Fonctionnaires	27 760 €
Contractuels permanents	24 594 €

- La rémunération moyenne annuelle brute des fonctionnaires est de 27 760 €

#### Moyenne selon la catégorie

Catégorie A	43 062 €
Catégorie B	31 298 €
Catégorie C	25 650 €

- La rémunération moyenne annuelle brute des catégorie C est de 25 650 €

#### Moyenne selon le genre

Hommes	29 312 €
Femmes	26 644 €

- La rémunération moyenne annuelle brute des femmes est de 26 644 €

#### Moyenne globale 27 573 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

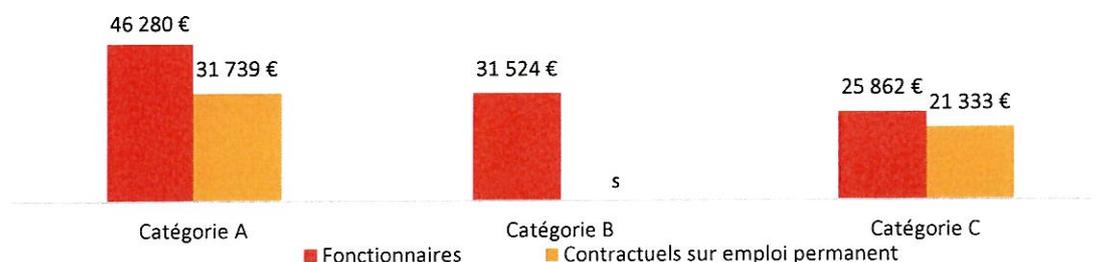
- La rémunération moyenne annuelle brute est de 27 573 €

#### Ecart de rémunération des femmes par rapport aux hommes

Catégorie A	-58,7%
Catégorie B	-32,6%
Catégorie C	-0,1%

- L'écart de rémunération le plus important concerne les agents de la catégorie A

#### Rémunération moyenne selon le statut et la catégorie



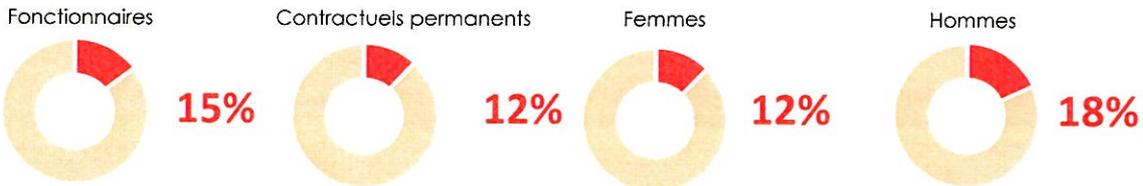
### Primes (Emplois permanents)

Primes (emplois permanents)

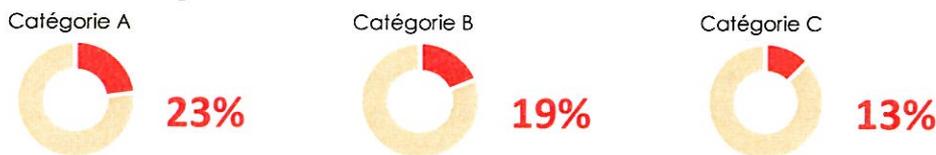
Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

	Rémunération statutaire	3 069 146 €		83%
Rémunération annuelle brute :	Primes	537 760 €		15%
	SFT	38 169 €		1%
	HSC	25 469 €		1%
	NBI	20 410 €		1%
<b>3 690 954 €</b>				

Part des primes dans la rémunération selon le statut et le genre



Selon la catégorie



Rémunérations et primes selon le genre (Emplois permanents)

Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	s	55 820 €	s	s	26 733 €	s
Animation	-	-	s	-	23 865 €	24 790 €
Culturelle	-	-	s	s	s	s
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	s	-	25 632 €	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	s	s	s
Sociale	31 711 €	-	-	-	27 228 €	-
Sportive	-	-	s	37 930 €	s	-
Technique	-	s	-	-	24 306 €	25 834 €
Moyenne toute filière	34 712 €	55 086 €	28 776 €	38 150 €	25 637 €	25 673 €

Part des primes	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	14,0%	31,0%	15,8%	24,8%	11,6%	14,3%

Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

Filières	Nb h.			Nb h.	
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes
Police municipale	93,50		Femmes	7,1	
Sportive	22,80		Hommes	7,8	
Administrative	8,97				

Cette synthèse sur la rémunération reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **décembre 2023**  
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la Côte d'Or

Version 1



# FOCUS RASST 2022

## Les accidents de service (Emplois permanents)

Nombre d'accidents

10

60,0%

Part sans arrêt de travail

Nombre de jours d'absence

690

6

Nombre d'agents arrêtés en moyenne

Nombre de jours par accident

69

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Administrative	0	0	0	
Animation	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	2	2	20%
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	1	1	10%
Sportive	0	0	0	
Technique	4	3	7	70%
<b>Ensemble</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	

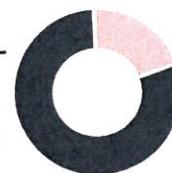
► Selon le genre

Femmes 60,0%  
Hommes 40,0%



► Selon la catégorie

Cat A 0,0%  
Cat B 20,0%  
Cat C 80,0%



Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité
1,3%	4,3%	7,1%	67,6

## Les accidents de trajet (Emplois permanents)

Nombre d'accidents

1

100,0%

Part sans arrêt de travail

Nombre de jours d'absence

0

Nombre d'agents arrêtés en moyenne

Nombre de jours par accident

0

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Administrative	0	0	0	
Animation	0	1	1	100%
Culturelle	0	0	0	
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	0	0	0	
<b>Ensemble</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	

► Selon le genre

Femmes 100,0%  
Hommes 0,0%



► Selon la catégorie

Cat A 0,0%  
Cat B 0,0%  
Cat C 100,0%



Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité
0,0%	0,0%	0,0%	0,0

## - Les maladies professionnelles

Nombre de maladies

2

Nombre de jours d'absence

235

Nombre de jours par maladie

118

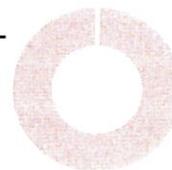
en moyenne

Filières	Femmes	Hommes	Ensemble	%
Administrative	0	0	0	
Animation	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	2	0	2	100%
Ensemble	2	0	2	

► Selon le genre

Femmes 100,0%

Hommes 0,0%

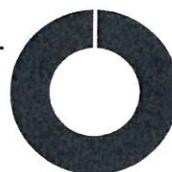


► Selon la catégorie

Cat A 0,0%

Cat B 0,0%

Cat C 100,0%



Taux d'absentéisme

0,5%

Taux d'exposition

1,4%

Taux de fréquence

4,3%

Indice de gravité

39,2

## - Inaptitudes

Demandes de reclassement au cours de l'année

0

suite à une inaptitude liée à un  
accident de travail ou une maladie  
professionnelle

Périodes de préparation au reclassement

0

% des propositions acceptées

demande

Demandes ou décisions prises liées à une inaptitude au cours de l'année

Décision d'inaptitude définitive du fonctionnaire à son emploi, et à tout emploi, suite à l'avis du comité médical ou de la commission de réforme

Femmes Hommes

0 0

Décisions d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail

0 0

Décisions d'accord de temps partiel thérapeutique recensées

0 0

Demande de reclassement suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs

0 0

Demande de reclassement suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle

0 0

Mises en disponibilité d'office

0 0

Retraite pour invalidité

0 0

Licenciement pour inaptitude physique

0 0

## - Agents affectés à la prévention

Agents affectés à la prévention

1

en ETPR

Assistants de prévention*	1	Médecins de prévention**	0
Conseillers de prévention*	0	Infirmiers**	0
ACFI*	0	Autres personnels*	0

\*en nombre d'agents

\*\*en ETPR

## - Actions liées à la prévention

## Nombre de jours de formation

8

18 415 €

Dépenses liées à la prévention

### Actions et dépenses de préventions

Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention

0 €

2

0 €

Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

0 €

0

-

Formation dans le cadre des habilitations

3 612 €

6

602 €

Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (\*)

14 803 €

Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)

0 €

## - Documents et démarches de prévention

Existence d'un **document unique (DUERP)** (Mis à jour en 2022)

✓

Existence d'un plan de prévention des **risques psychosociaux**

✓

Existence d'une démarche de prévention des **TMS**

✓

Existence d'une démarche de prévention des **risques cancérogènes (CMR)**

✗

Existence d'un **registre de santé et de sécurité au travail**

✓

Adhésion à un **contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie**

✗

## - Réunions statutaires

### Nombre de réunions statutaires

4

### Nombre de réunions du FSSSCT

4

126

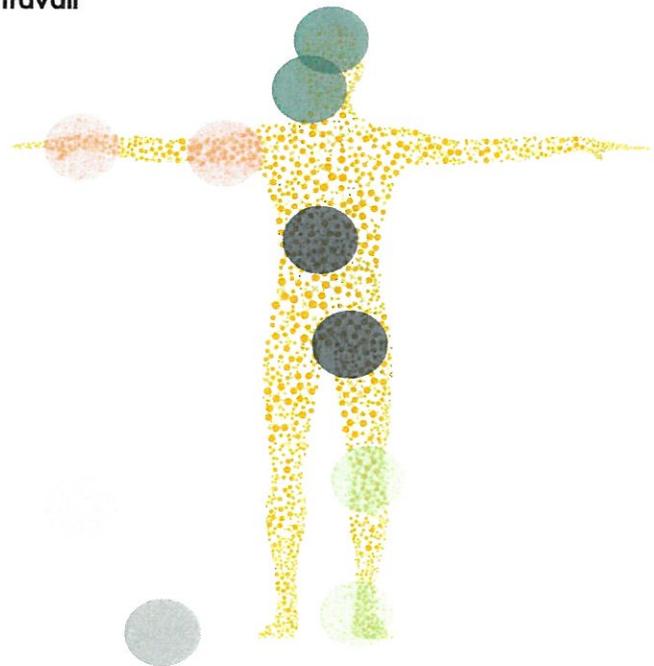
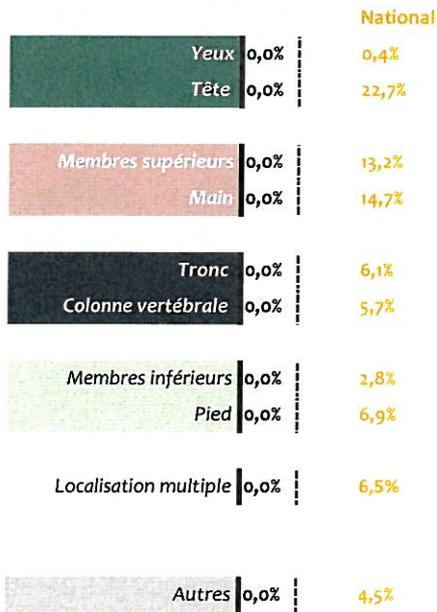
Nb de jours cumulés d'activité des représentants

## - Accidents de travail par types d'activités, sièges et nature des lésions et les éléments matériels

Principaux types d'activités\* exercées lors de l'accident de travail

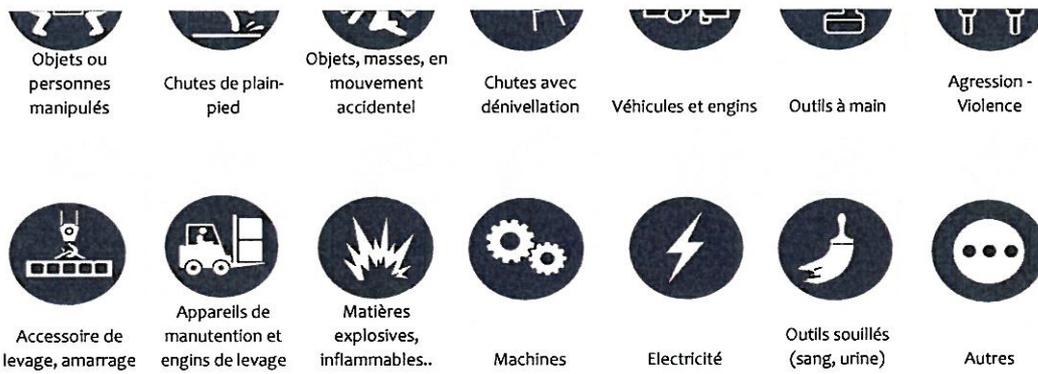


Principaux sièges de lésions des accidents de travail

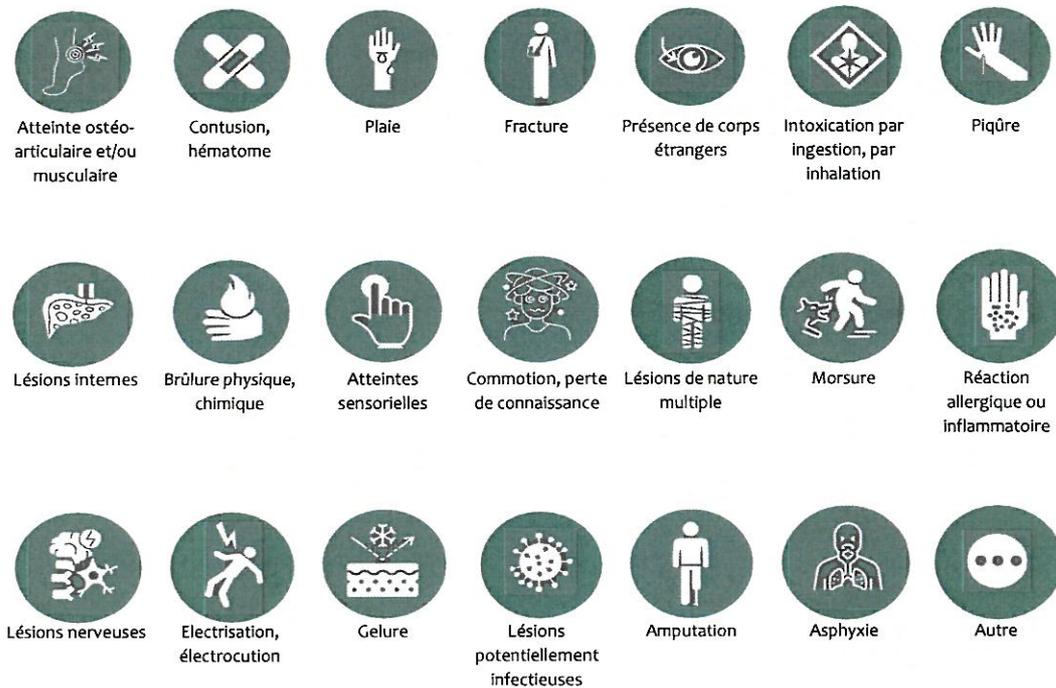


Principaux éléments matériels liés aux accidents de travail





### Principales natures de lésions liées aux accidents de travail

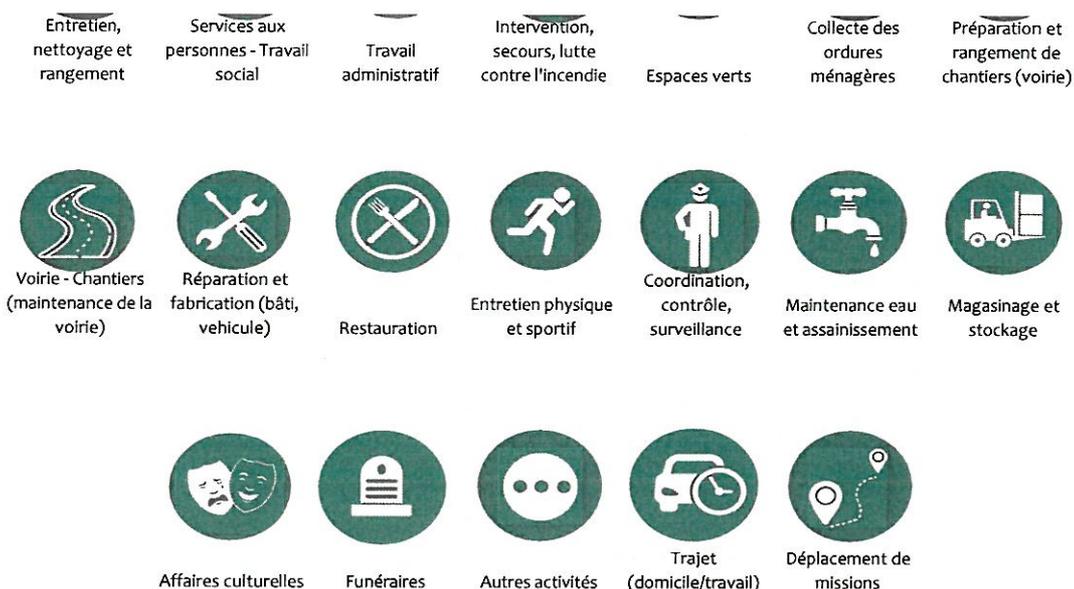


5 % d'accidents sans arrêt

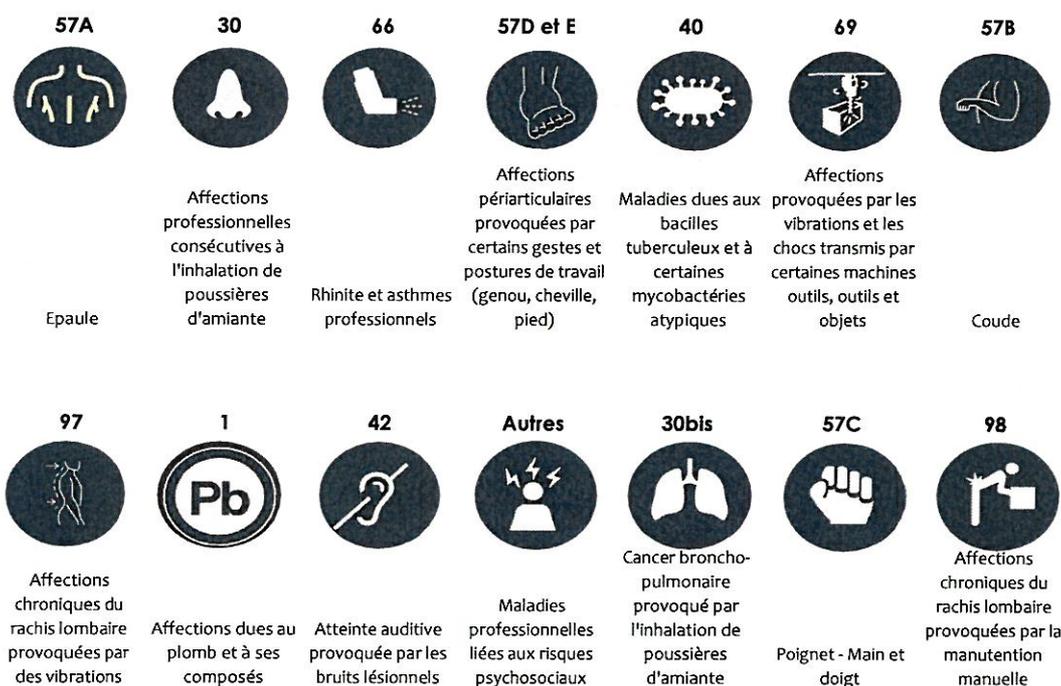
### Les maladies professionnelles

Principaux types d'activités\* liées aux maladies professionnelles





Principaux types de **maladies professionnelles** ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année



**- Documents et démarches de prévention complémentaires**

Existence d'une évaluation des risques psychosociaux par service

Existence d'un diagnostic RPS

Existence d'un programme annuel de prévention ou un plan d'action santé sécurité

Dispose du rapport d'activités de la médecine préventive	X
Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) désigné	X
Nombre de visite(s) de l'ACFI dans l'année	0
Nombre de saisines du CST/CHSCT pour l'exercice du <b>droit d'alerte ou de retrait</b>	0
Existence d'un diagnostic de pénibilité annexé au document unique	X
Existence de fiches individuelles de suivi des facteurs de pénibilité	X
Existence de fiches d'exposition à la pénibilité réalisées dans l'année	X
Existence de fiches d'exposition à l'amiante	X
Existence de fiches d'exposition à l'amiante réalisées dans l'année	X
Existence d'un plan de prévention des entreprises extérieures	X

## — Réalisation

---

Cette synthèse sur la santé, de la sécurité et des conditions de travail reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **décembre 2023**  
 Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la Côte d'Or

Version 1